BCE Inc.

RAPPORT AUX ACTIONNAIRES DU **DEUXIÈME TRIMESTRE 2014**

T2

6 AOÛT 2014

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE GESTION . . . 1

1 VUE D'ENSEMBLE . . . 3
- 1.1 Faits saillants financiers . . . 3
- 1.2 Principaux faits récents touchant notre société et nos activités . . . 4
- 1.3 Stratégie relative aux marchés financiers . . . 6
- 1.4 Hypothèses . . . 6

2 ANALYSE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE . . . 7
- 2.1 Comptes consolidés de résultat de BCE . . . 7
- 2.2 Connexions clients . . . 8
- 2.3 Produits d'exploitation . . . 9
- 2.4 Coûts d'exploitation . . . 10
- 2.5 BAIIA ajusté . . . 12
- 2.6 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres . . . 13
- 2.7 Amortissements . . . 13
- 2.8 Charges financières . . . 14
- 2.9 Autres (charges) produits . . . 14
- 2.10 Impôt sur le résultat . . . 15
- 2.11 Bénéfice net et BPA . . . 15

3 ANALYSE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ . . . 16
- 3.1 Services sans fil de Bell . . . 16
- 3.2 Services sur fil de Bell . . . 21
- 3.3 Bell Média . . . 27
- 3.4 Bell Aliant . . . 31

4 GESTION FINANCIÈRE ET DES CAPITAUX . . . 35
- 4.1 Dette nette . . . 35
- 4.2 Données liées aux actions en circulation . . . 35
- 4.3 Flux de trésorerie . . . 36
- 4.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi . . . 38
- 4.5 Cotes de crédit . . . 38
- 4.6 Liquidité . . . 39

5 INFORMATION FINANCIÈRE TRIMESTRIELLE . . . 40

6 CADRE RÉGLEMENTAIRE . . . 41

7 RISQUES D'ENTREPRISE . . . 42

8 MÉTHODES COMPTABLES, MESURES FINANCIÈRES ET CONTRÔLES . . . 45
- 8.1 Nos méthodes comptables . . . 45
- 8.2 Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés . . . 47
- 8.3 Contrôles et procédures . . . 50

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS . . . 51

NOTES ANNEXES . . . 56
- Note 1 Renseignements sur la société . . . 56
- Note 2 Mode de présentation et principales méthodes comptables . . . 56
- Note 3 Information sectorielle . . . 58
- Note 4 Coûts d'exploitation . . . 60
- Note 5 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres . . . 60
- Note 6 Autres (charges) produits . . . 60
- Note 7 Bénéfice par action . . . 61
- Note 8 Acquisition d'Astral . . . 61
- Note 9 Acquisition de licences d'utilisation du spectre . . . 61
- Note 10 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi . . . 62
- Note 11 Actifs et passifs financiers . . . 62
- Note 12 Paiements fondés sur des actions . . . 63
- Note 13 Privatisation de Bell Aliant . . . 64

RAPPORT DE GESTION

Dans ce rapport de gestion, les expressions *nous, notre/nos, BCE* et *la société* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., ses filiales, ses partenariats et ses entreprises associées. *Bell* désigne globalement notre secteur Services sans fil de Bell, notre secteur Services sur fil de Bell et notre secteur Bell Média. *Bell Aliant* désigne, selon le contexte, Bell Aliant Inc. ou, collectivement, Bell Aliant Inc., ses filiales et ses entreprises associées.

Tous les montants dans ce rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire. Se reporter à la section 8.2, *Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés* aux pages 47 à 49 pour obtenir la liste des mesures financières non définies par les PCGR et des indicateurs de performance définis.

Veuillez vous reporter à nos états financiers consolidés non audités pour le deuxième trimestre de 2014 lorsque vous lirez ce rapport de gestion. Nous vous encourageons également à lire le rapport de gestion de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 daté du 6 mars 2014 (rapport de gestion annuel 2013 de BCE), mis à jour dans le rapport de gestion du premier trimestre 2014 de BCE daté du 5 mai 2014 (rapport de gestion du premier trimestre 2014 de BCE). Sauf indication contraire, en préparant ce rapport de gestion, nous avons tenu compte de l'information disponible jusqu'au 6 août 2014, soit la date du présent rapport de gestion.

Vous trouverez plus d'information sur nous, y compris la notice annuelle de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, datée du 6 mars 2014 (notice annuelle 2013 de BCE), ainsi que les derniers rapports financiers, y compris le rapport de gestion annuel 2013 de BCE et le rapport de gestion du premier trimestre 2014 de BCE sur le site Web de BCE, au **BCE.ca**, sur SEDAR, au **sedar.com**, et sur EDGAR, au **sec.gov**.

Ce rapport de gestion traite de nos activités d'exploitation, de notre rendement, de notre situation financière et d'autres sujets pour les trimestres (T2) et les semestres (cumul annuel) clos les 30 juin 2014 et 2013.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Ce rapport de gestion incluant, en particulier, mais sans s'y limiter, les sous-sections *Hypothèses*, la section 1.2, *Principaux faits récents touchant notre société et nos activités – Privatisation de Bell Aliant*, la section 1.3, *Stratégie relative aux marchés financiers* et la section 4.6, *Liquidité*, contient des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent, mais sans s'y limiter, des déclarations portant sur certains aspects de nos perspectives commerciales, sur nos plans de déploiement pour les réseaux, sur l'échéancier et la réalisation prévus de l'offre relative aux actions ordinaires, de l'offre relative aux actions privilégiées, de la privatisation et de l'échange d'actions privilégiées (comme ces termes sont définis à la section 1.2, *Principaux faits récents touchant notre société et nos activités – Privatisation de Bell Aliant*), sur certains avantages stratégiques et financiers (dont les synergies et l'augmentation des flux de trésorerie disponibles attendues) et gains d'efficacité sur le plan de l'exploitation, de la compétitivité et des coûts qui devraient résulter de la privatisation, sur les sources de financement prévues pour la composante en espèces de la privatisation, sur la fourchette cible révisée du ratio de levier financier net de Bell Canada et le rendement attendu du ratio de levier financier net de Bell Canada à l'intérieur de la fourchette cible révisée du ratio de levier financier net, ainsi que sur nos objectifs, plans et priorités stratégiques. Les déclarations prospectives comprennent également toutes autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Habituellement, les termes comme hypothèse, but, orientation, objectif, perspective, plan, stratégie, cible et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que viser, s'attendre à, croire, prévoir, avoir l'intention de, planifier, chercher à et aspirer à permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux dispositions refuges prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act* de 1995.

Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives qui figurent dans le présent rapport de gestion décrivent nos attentes en date du 6 août 2014 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois canadiennes en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser ces déclarations prospectives, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs ni pour toutes autres raisons.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que spécifiques, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon importante des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Par conséquent, nous ne pouvons garantir la réalisation des déclarations prospectives et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans ce rapport de gestion sont présentées dans le but de renseigner sur l'offre relative aux actions ordinaires, l'offre relative aux actions privilégiées, la privatisation et l'échange d'actions privilégiées ainsi que sur les conséquences prévues de la privatisation, et d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre nos objectifs, nos priorités stratégiques et nos perspectives commerciales, ainsi que le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Nous avons formulé certaines hypothèses relatives à l'économie, au marché et aux activités d'exploitation dans la préparation des déclarations prospectives figurant dans le présent rapport de gestion. Ces hypothèses comprennent, sans s'y limiter, les hypothèses qui sont décrites dans les différentes sous-sections du présent rapport de gestion intitulées *Hypothèses*, intégrées par renvoi dans la présente mise en garde. Nous jugeons que ces hypothèses étaient raisonnables au 6 août 2014. Si nos hypothèses se révélaient inexactes, nos résultats réels pourraient être considérablement différents de ce que nous prévoyons. À moins d'indication contraire dans ce rapport de gestion, ou dans le rapport de gestion du premier trimestre 2014 de BCE, les priorités stratégiques, les perspectives commerciales et les hypothèses décrites dans le rapport de gestion annuel 2013 de BCE demeurent essentiellement inchangées.

Les principaux facteurs de risque, y compris, sans s'y limiter, ceux liés à la concurrence, au cadre réglementaire, aux conditions économiques et financières, aux activités d'exploitation, à la technologie ainsi qu'aux transactions, et en conséquence desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer de façon importante de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans nos déclarations prospectives susmentionnées et les autres déclarations prospectives contenues dans ce rapport de gestion, comprennent, mais sans s'y limiter, les risques décrits à la rubrique 6, *Cadre réglementaire*, et à la rubrique 7, *Risques d'entreprise*, intégrées par renvoi dans la présente mise en garde.

Le lecteur est prié de tenir compte du fait que les risques décrits dans les rubriques mentionnées ci-dessus et dans les autres rubriques de ce rapport de gestion ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel d'éléments exceptionnels, ni de cessions, de monétisations, de fusions, d'acquisitions, d'autres regroupements d'entreprises ou d'autres transactions qui pourraient être annoncés ou survenir après le 6 août 2014. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend des faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités.

1 VUE D'ENSEMBLE

1.1 FAITS SAILLANTS FINANCIERS

FAITS SAILLANTS TRIMESTRIELS DE BCE

BCE
PRODUITS D'EXPLOITATION AU T2 14

5 220 $
MILLIONS
+ 4,4 % VS T2 13

BCE
BAIIA AJUSTÉ AU T2 14

2 144 $
MILLIONS
+ 3,8 % VS T2 13

BCE
BÉNÉFICE NET AU T2 14

707 $
MILLIONS
+ 5,4 % VS T2 13

BCE
FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES AU T2 14

815 $
MILLIONS
(9,7) % VS T2 13

CONNEXIONS CLIENTS DE BCE

SERVICES SANS FIL

+1,2 %
7 951 494 ABONNÉS
AU 30 JUIN 2014

SERVICES INTERNET HAUT VITESSE

+3,7 %
3 180 762 ABONNÉS
AU 30 JUIN 2014

SERVICES DE TÉLÉ

+7,8 %
2 562 840 ABONNÉS
AU 30 JUIN 2014

SAR

(6,6) %
7 331 909 ABONNÉS
AU 30 JUIN 2014

FAITS SAILLANTS – COMPTES DE RÉSULTAT DE BCE

	T2 2014	T2 2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2014	CUMUL ANNUEL 2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION
Produits d'exploitation	5 220	5 000	220	4,4 %	10 319	9 919	400	4,0 %
Bell	*4 649*	*4 424*	*225*	*5,1 %*	*9 187*	*8 772*	*415*	*4,7 %*
Bell Aliant	*682*	*691*	*(9)*	*(1,3)%*	*1 358*	*1 375*	*(17)*	*(1,2)%*
Éliminations intersectorielles	*(111)*	*(115)*	*4*	*3,5 %*	*(226)*	*(228)*	*2*	*0,9 %*
Coûts d'exploitation	(3 076)	(2 934)	(142)	(4,8)%	(6 153)	(5 891)	(262)	(4,4)%
BAIIA ajusté [1]	2 144	2 066	78	3,8 %	4 166	4 028	138	3,4 %
Bell	*1 830*	*1 744*	*86*	*4,9 %*	*3 538*	*3 385*	*153*	*4,5 %*
Bell Aliant	*314*	*322*	*(8)*	*(2,5)%*	*628*	*643*	*(15)*	*(2,3)%*
Marge du BAIIA ajusté [1]	41,1 %	41,3 %		(0,2)%	40,4 %	40,6 %		(0,2)%
Bell	*39,4 %*	*39,4 %*		–	*38,5 %*	*38,6 %*		*(0,1)%*
Bell Aliant	*46,0 %*	*46,6 %*		*(0,6)%*	*46,2 %*	*46,8 %*		*(0,6)%*
Bénéfice net attribuable aux :								
Actionnaires ordinaires	606	571	35	6,1 %	1 221	1 137	84	7,4 %
Actionnaires privilégiés	33	33	–	0,0 %	66	66	–	0,0 %
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	68	67	1	1,5 %	134	140	(6)	(4,3)%
Bénéfice net	707	671	36	5,4 %	1 421	1 343	78	5,8 %
Bénéfice net ajusté [1]	640	594	46	7,7 %	1 266	1 193	73	6,1 %
Bénéfice net par action ordinaire (BPA)	0,78	0,74	0,04	5,4 %	1,57	1,47	0,10	6,8 %
BPA ajusté [1]	0,82	0,77	0,05	6,5 %	1,63	1,54	0,09	5,8 %

(1) *Le BAIIA ajusté, la marge du BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté et le BPA ajusté sont des mesures financières non définies par les PCGR et n'ont pas de définition normalisée en vertu des Normes internationales d'information financière (IFRS). Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 8.2,* Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés – Mesures financières non définies par les PCGR – BAIIA ajusté et marge du BAIIA ajusté *ainsi que* Bénéfice net ajusté et BPA ajusté *du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris, pour le bénéfice net ajusté et le BPA ajusté, des rapprochements avec les mesures financières définies par les IFRS les plus comparables.*

FAITS SAILLANTS – TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE DE BCE

	T2 2014	T2 2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2014	CUMUL ANNUEL 2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**1 850**	1 868	(18)	(1,0)%	**2 832**	2 908	(76)	(2,6)%
Dépenses d'investissement	**(937)**	(830)	(107)	(12,9)%	**(1 666)**	(1 552)	(114)	(7,3)%
Flux de trésorerie disponibles [1]	**815**	903	(88)	(9,7)%	**1 077**	1 150	(73)	(6,3)%

(1) *Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non définie par les PCGR et n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 8.2,* Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés – Mesures financières non définies par les PCGR – Flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie disponibles par action *du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec les mesures financières définies par les IFRS les plus comparables.*

La croissance de 4,4 % des produits des activités ordinaires de BCE et le contrôle efficace exercé sur les coûts d'exploitation ont entraîné une croissance de 3,8 % du BAIIA ajusté, ce qui a dégagé une marge du BAIIA ajusté relativement stable de 41,1 %. Ces résultats reflètent l'amélioration d'un exercice à l'autre de la performance financière de Bell, en partie contrebalancée par les légères diminutions au chapitre des produits des activités ordinaires et du BAIIA ajusté de Bell Aliant. La croissance de 5,1 % des produits des activités ordinaires de Bell a dégagé une augmentation de 4,9 % du BAIIA ajusté ce trimestre, tandis que les produits des activités ordinaires et le BAIIA ajusté de Bell Aliant ont diminué de 9 millions $ et de 8 millions $, ou 1,3 % et 2,5 %, respectivement, par rapport à l'exercice précédent.

L'augmentation du BAIIA ajusté de Bell, qui reflète l'acquisition d'Astral Media inc. (Astral) le 5 juillet 2013, maintenant intégrée à notre secteur Bell Média, a été soutenue par la forte croissance, de 9,5 %, du BAIIA ajusté dans le sans-fil. Le secteur Services sur fil de Bell a pour sa part continué d'améliorer le rythme de diminution d'un exercice à l'autre des produits et du BAIIA ajusté grâce au contrôle rigoureux exercé à l'égard de l'acquisition de clients des services de télévision (télé) et Internet, à la réduction des pertes dans les services traditionnels résidentiels offerts par lignes terrestres et à la gestion efficace des coûts qui a contribué à contrebalancer largement l'incidence financière défavorable de l'érosion continue des produits des services voix et données traditionnels et des pressions intenses de la concurrence sur les prix, tant dans le marché résidentiel que dans nos marchés d'affaires et de gros.

Nous avons généré un bénéfice net de 707 millions $ au deuxième trimestre de 2014, ce qui représente une augmentation de 5,4 % d'un exercice à l'autre, dégageant des flux de trésorerie disponibles de 815 millions $. Malgré la forte croissance du BAIIA ajusté ce trimestre, les flux de trésorerie ont diminué, d'un exercice à l'autre, par suite de l'augmentation planifiée des dépenses d'investissement et de la hausse de l'impôt sur le résultat payé.

Au deuxième trimestre de 2014, BCE a payé 480 millions $ en dividendes à ses actionnaires ordinaires, ce qui représente une augmentation de 6,2 % par rapport à l'exercice précédent.

1.2 PRINCIPAUX FAITS RÉCENTS TOUCHANT NOTRE SOCIÉTÉ ET NOS ACTIVITÉS

PRIVATISATION DE BELL ALIANT

Le 23 juillet 2014, BCE a annoncé qu'elle offrirait d'acquérir la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Bell Aliant qu'elle ne détient pas (privatisation) au moyen d'une offre publique d'achat des actions ordinaires (offre relative aux actions ordinaires). Bell Aliant, une entreprise déjà contrôlée par BCE, est un fournisseur de services de communications régionaux. L'on s'attend à ce que la privatisation simplifie la structure de l'entreprise de BCE et permette d'améliorer l'efficacité de l'exploitation et des dépenses d'investissement tout en soutenant la stratégie d'investissement de BCE dans la large bande ainsi que l'objectif de l'entreprise en matière de croissance des dividendes grâce à la forte augmentation des flux de trésorerie disponibles.

BCE a l'intention d'acquérir la totalité des 127,5 millions (nombre approximatif) d'actions ordinaires émises et en circulation détenues par des actionnaires minoritaires publics de Bell Aliant, pour une contrepartie totale d'environ 3,95 milliards $. Les actionnaires minoritaires publics de Bell Aliant peuvent choisir de recevoir, pour chaque action ordinaire, a) un montant en espèces de 31,00 $, b) 0,6371 action ordinaire de BCE ou c) un montant en espèces de 7,75 $ et 0,4778 action ordinaire de BCE. La contrepartie versée aux actionnaires qui choisissent les options a) et b) sera ajustée de sorte que la contrepartie totale versée par BCE sera composée à 25 % d'espèces et à 75 % d'actions ordinaires de BCE.

L'offre relative aux actions ordinaires devrait être lancée à la mi-août et expirer durant la seconde moitié de septembre. Dans le cadre de l'opération, le dividende trimestriel régulier qui aurait été payable aux porteurs d'actions ordinaires de Bell Aliant le 6 octobre 2014 ne sera pas déclaré par Bell Aliant. En outre, les actionnaires minoritaires publics de Bell Aliant qui reçoivent des actions ordinaires de BCE dans le cadre de l'offre relative aux actions ordinaires ne recevront pas le dividende du troisième trimestre de BCE déclaré le 7 août 2014 et payable le 15 octobre 2014 à l'égard de ces actions. BCE prévoit que la privatisation sera achevée d'ici le 30 novembre 2014, sous réserve du respect de certaines conditions définies dans la convention de soutien datée du 23 juillet 2014 et conclue par BCE, Bell Aliant et Bell Aliant Actions privilégiées Inc. (Bell Aliant Actions privilégiées); une copie de cette convention a été déposée dans le documents de Bell Aliant sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com (convention de soutien).

BCE a également l'intention d'offrir à tous les porteurs d'actions privilégiées de Bell Aliant Actions privilégiées (offre relative aux actions privilégiées) la possibilité d'échanger leurs actions privilégiées de Bell Aliant Actions privilégiées contre des actions privilégiées de BCE, assorties des mêmes modalités financières que les actions privilégiées existantes de Bell Aliant Actions privilégiées (échange d'actions privilégiées), sous réserve des conditions de l'offre relative aux actions privilégiées. La réalisation de l'offre relative aux actions ordinaires et de la privatisation ne dépend pas de la réalisation de l'offre relative aux actions privilégiées ni de l'échange d'actions privilégiées. L'offre relative aux actions privilégiées sera réalisée si les conditions de l'offre relative aux actions ordinaires et certaines autres conditions définies dans la convention de soutien sont respectées.

Le 5 août 2014, l'autorisation prévue par la Loi sur la concurrence a été obtenue. Par conséquent, sous réserve des conditions d'admission à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York, toutes les conditions réglementaires ont été satisfaites pour permettre de réaliser la privatisation et l'échange d'actions privilégiées.

Tous les administrateurs de Bell Aliant et de Bell Aliant Actions privilégiées, respectivement, sauf les administrateurs intéressés, ont recommandé à l'unanimité aux actionnaires ordinaires et aux actionnaires privilégiés d'accepter l'offre relative aux actions ordinaires et l'offre relative aux actions privilégiées. Le comité spécial composé d'administrateurs indépendants de Bell Aliant et de Bell Aliant Actions privilégiées a obtenu des avis sur le caractère équitable des offres.

BCE financera la composante en espèces de la privatisation à l'aide de liquidités disponibles et émettra environ 61 millions d'actions ordinaires pour la composante en capital-actions de cette opération; ainsi, les actionnaires minoritaires publics de Bell Aliant détiendront approximativement 7 % des actions ordinaires de BCE une fois que la privatisation sera conclue.

Comme BCE consolide déjà les résultats financiers de Bell Aliant, la privatisation sera comptabilisée comme une transaction portant sur les capitaux propres.

MISE À JOUR SUR LE DESSAISISSEMENT DES ACTIFS D'ASTRAL

En vue de l'approbation de l'acquisition d'Astral par BCE, le Bureau de la concurrence et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ont exigé le dessaisissement de onze services de télé d'Astral et de dix stations de radio anglophones d'Astral et de Bell Média. Le 31 juillet 2014, Bell a conclu la vente de trois services de télé (Family (y compris Disney Junior en anglais), Disney XD et les services Disney en français) à DHX Media Ltd., ce qui a généré des produits d'environ 170 millions $.

La vente des deux services de télé restants d'Astral à Groupe V Médias (MusiquePlus et MusiMax) devrait être conclue plus tard au cours de l'année. L'opération proposée est assujettie à des conditions de clôture, à des droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes, y compris, sans s'y limiter, à l'approbation du CRTC.

ENCHÈRES DU SPECTRE DES SERVICES SANS FIL DE LA BANDE DES SSFE-3

Le 28 juillet 2014, Industrie Canada a publié un document de consultation afin d'obtenir des commentaires sur un cadre technique, politique et de délivrance de licences aux fins de la vente aux enchères, dont l'annonce a été faite le 7 juillet 2014, des 50 MHz de spectre des bandes 1 755-1 780 MHz et 2 155-2 180 MHz, désignées la bande des services sans fil évolués 3 (les « SSFE-3 »). Selon le document de consultation, Industrie Canada prévoit tenir les enchères en mars 2015, juste avant les enchères de spectre de la bande de 2 500 MHz déjà annoncées et devant se tenir en avril 2015. Du spectre disponible de 50 MHz, un bloc de 30 MHz est réservé aux nouveaux venus. Seront considérés comme des nouveaux venus les fournisseurs qui ont déjà déployé le spectre obtenu lors des enchères de spectre de 2008 dans la bande des SSFE et qui fournissent présentement leurs services à des clients. Le bloc restant de 20 MHz est offert à tous les soumissionnaires, y compris les grandes entreprises titulaires nationales ou provinciales. Les commentaires en réponse aux propositions d'Industrie Canada formulées dans le document de consultation doivent être présentés au plus tard le 4 septembre 2014, et les réponses aux commentaires seront acceptées jusqu'au 2 octobre 2014.

BELL RECONNUE COMME UNE FIGURE DE PROUE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bell a été reconnue comme une figure de proue en développement durable dans le classement 2014 des 50 meilleures entreprises citoyennes au Canada du magazine *Corporate Knights*. Dans ce classement annuel, les entreprises sont évaluées en fonction de leur efficacité énergétique, de leur capacité de réduction des déchets, de leurs pratiques sur les lieux de travail ainsi que d'autres facteurs. Cette année, Bell s'est classée au 17e rang, sur une base globale, et au premier rang des entreprises du secteur des télécommunications. Bell s'est distinguée en figurant au palmarès des neuf leaders sectoriels du classement des 50 meilleures entreprises citoyennes de cette année. En tant que seule entreprise canadienne de communications à détenir la certification environnementale ISO 14001, Bell est une figure de proue de la réduction de l'empreinte carbone. D'une manière plus générale, l'engagement de Bell en matière de développement durable est au cœur des activités d'exploitation quotidiennes de la société et teinte toutes ses interactions avec les clients, les actionnaires, les fournisseurs et les partenaires, ou encore avec les collectivités où elle est implantée.

1.3 STRATÉGIE RELATIVE AUX MARCHÉS FINANCIERS

STRUCTURE DU CAPITAL

Simultanément à l'annonce de la privatisation, Bell Canada a augmenté la fourchette cible de son ratio de levier financier net[1], le faisant passer de 1,5 à 2,0 fois le BAIIA ajusté[2] à 1,75 à 2,25 fois le BAIIA ajusté. La nouvelle fourchette cible demeure conforme à notre politique visant à conserver des cotes de crédit de première qualité et est appuyée par le profil de risques d'entreprise rehaussé de Bell Canada et la génération de flux de trésorerie disponibles plus importants et à plus grande échelle que lorsque la précédente fourchette cible avait été établie en 2009. Notre ratio de levier financier net devrait correspondre à environ 2,55 fois le BAIIA ajusté après la privatisation. Ce ratio devrait s'améliorer et revenir au niveau de la fourchette cible révisée du ratio de levier financier net grâce à la croissance des flux de trésorerie disponibles et à l'application des flux de trésorerie disponibles, après le versement des dividendes, à la réduction de la dette de Bell Canada. Ni la modification de la fourchette cible révisée du ratio de levier financier net ni le niveau prévu du ratio de levier financier net après la privatisation n'ont eu d'incidence sur les cotes de crédit ou les perspectives de BCE ou de Bell Canada.

1.4 HYPOTHÈSES

En date du présent rapport de gestion, nos déclarations prospectives énoncées dans le rapport de gestion annuel 2013 de BCE, mises à jour ou complétées dans le rapport de gestion du premier trimestre 2014 de BCE et dans le présent rapport de gestion, reposent sur certaines hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses suivantes relatives à l'économie et au marché ainsi que les diverses hypothèses mentionnées dans les sous-sections *Hypothèses* de la rubrique 3, *Analyse des secteurs d'activité* du présent rapport de gestion.

HYPOTHÈSES RELATIVES À L'ÉCONOMIE CANADIENNE

- Une croissance du PIB du Canada de 2,2 % en 2014, selon la plus récente estimation de la Banque du Canada, soit une diminution de dix points de base comparativement à l'estimation antérieure de 2,3 %.
- Une croissance des niveaux d'emploi plus rapide qu'en 2013.

HYPOTHÈSES RELATIVES AU MARCHÉ

- Le maintien du niveau de concurrence dans le marché résidentiel et le marché d'affaires des services sur fil et sans fil.
- Une hausse du taux de pénétration, à un rythme toutefois moins rapide, du marché du sans-fil, en raison de l'adoption plus généralisée des téléphones intelligents, des tablettes et d'autres appareils de quatrième génération (4G), de l'expansion du service évolution à long terme (LTE) dans les marchés non urbains, de l'offre de nouvelles applications et de nouveaux services de données, ainsi que de l'augmentation de la population.
- Un marché publicitaire moins dynamique pour Bell Média.

(1) *Le terme* dette nette *est une mesure financière non définie par les PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 8.2,* Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés – Mesures financières non définies par les PCGR – Dette nette *du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires. La dette nette est la dette à court terme plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie.*

(2) *Aux fins du calcul du ratio de levier financier net de Bell Canada, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté de Bell des douze derniers mois comprenant les dividendes payés par Bell Aliant à BCE.*

2 ANALYSE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

La présente rubrique présente des renseignements détaillés et une analyse de la performance que BCE a enregistrée au T2 et pour le cumul annuel de 2014 par rapport au T2 et au cumul annuel de 2013. Elle met l'accent sur les résultats d'exploitation consolidés de BCE et fournit de l'information financière sur chacun de nos secteurs d'activité. Pour obtenir une analyse plus détaillée de nos secteurs d'activité Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell, Bell Média et Bell Aliant, se reporter à la rubrique 3, *Analyse des secteurs d'activité*.

2.1 COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT DE BCE

	T2 2014	T2 2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2014	CUMUL ANNUEL 2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION
Produits d'exploitation	**5 220**	5 000	220	4,4 %	**10 319**	9 919	400	4,0 %
Coûts d'exploitation	**(3 076)**	(2 934)	(142)	(4,8)%	**(6 153)**	(5 891)	(262)	(4,4)%
BAIIA ajusté	**2 144**	2 066	78	3,8 %	**4 166**	4 028	138	3,4 %
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	**(54)**	(28)	(26)	(92,9)%	**(92)**	(61)	(31)	(50,8)%
Amortissement des immobilisations corporelles	**(708)**	(681)	(27)	(4,0)%	**(1 407)**	(1 356)	(51)	(3,8)%
Amortissement des immobilisations incorporelles	**(171)**	(161)	(10)	(6,2)%	**(338)**	(324)	(14)	(4,3)%
Charges financières								
Charge d'intérêts	**(229)**	(228)	(1)	(0,4)%	**(464)**	(449)	(15)	(3,3)%
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	**(26)**	(38)	12	31,6 %	**(51)**	(75)	24	32,0 %
Autres (charges) produits	**(13)**	(63)	50	79,4 %	**74**	17	57	n.s.
Impôt sur le résultat	**(236)**	(196)	(40)	(20,4)%	**(467)**	(437)	(30)	(6,9)%
Bénéfice net	**707**	671	36	5,4 %	**1 421**	1 343	78	5,8 %
Bénéfice net attribuable aux :								
Actionnaires ordinaires	**606**	571	35	6,1 %	**1 221**	1 137	84	7,4 %
Actionnaires privilégiés	**33**	33	–	0,0 %	**66**	66	–	0,0 %
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	**68**	67	1	1,5 %	**134**	140	(6)	(4,3)%
Bénéfice net	**707**	671	36	5,4 %	**1 421**	1 343	78	5,8 %
Bénéfice net ajusté	**640**	594	46	7,7 %	**1 266**	1 193	73	6,1 %
BPA	**0,78**	0,74	0,04	5,4 %	**1,57**	1,47	0,10	6,8 %
BPA ajusté	**0,82**	0,77	0,05	6,5 %	**1,63**	1,54	0,09	5,8 %

n.s. : non significatif

2.2 CONNEXIONS CLIENTS

BCE (BELL ET BELL ALIANT)

CONNEXIONS TOTALES

	T2 2014	T2 2013	% DE VARIATION
Abonnés des services sans fil	**7 951 494**	7 860 429	1,2 %
Services postpayés	***6 900 148***	*6 699 101*	3,0 %
Abonnés d'Internet haute vitesse	**3 180 762**	3 066 571	3,7 %
Abonnés des services de télé (satellite et télévision sur protocole Internet (télé IP))	**2 562 840**	2 377 021	7,8 %
Total pour les services de croissance	**13 695 096**	13 304 021	2,9 %
Services d'accés au réseau filaire (SAR filaires)	**7 331 909**	7 851 441	(6,6)%
Total pour tous les services	**21 027 005**	21 155 462	(0,6)%

ACTIVATIONS NETTES

	T2 2014	T2 2013	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2014	CUMUL ANNUEL 2013	% DE VARIATION
Abonnés des services sans fil	**42 898**	44 954	(4,6)%	**26 462**	35 539	(25,5)%
Services postpayés	***67 951***	*98 130*	(30,8)%	***102 055***	*157 274*	(35,1)%
Abonnés d'Internet haute vitesse	**17 544**	8 687	102,0 %	**44 126**	21 336	106,8 %
Abonnés des services de télé (satellite et télé IP)	**33 369**	36 820	(9,4)%	**73 592**	64 956	13,3 %
Total pour les services de croissance	**93 811**	90 461	3,7 %	**144 180**	121 831	18,3 %
SAR filaires	**(130 920)**	(144 314)	9,3 %	**(263 660)**	(284 868)	7,4 %
Total pour tous les services	**(37 109)**	(53 853)	31,1 %	**(119 480)**	(163 037)	26,7 %

BCE a obtenu 93 811 nouvelles connexions clients nettes pour ses services de croissance au T2 2014, en hausse de 3,7 % par rapport au T2 2013, ce qui comprend :

- 67 951 abonnés des services sans fil postpayés, chiffre en partie contrebalancé par la perte de 25 053 abonnés des services sans fil prépayés;
- 17 544 abonnés d'Internet haute vitesse;
- 33 369 abonnés des services de télé, reflétant l'ajout de 59 132 nouveaux abonnés du service de télé IP.

Au premier semestre de 2014, BCE a ajouté 144 180 nouveaux abonnés nets des services de croissance, ce qui représente une augmentation de 18,3 % par rapport au semestre correspondant de l'exercice précédent et ce qui comprend :

- 102 055 abonnés des services sans fil postpayés, chiffre en partie contrebalancé par la perte de 75 593 abonnés des services sans fil prépayés;
- 44 126 abonnés d'Internet haute vitesse;
- 73 592 abonnés des services de télé, reflétant l'ajout de 125 510 nouveaux abonnés du service de télé IP.

Nos pertes nettes liées aux SAR se sont établies à 130 920 au T2 2014 et à 263 660 au premier semestre de 2014, ce qui représente des améliorations de 9,3 % et de 7,4 %, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2013.

Les connexions clients totales de BCE dans tous les services ont diminué de 0,6 %, d'un exercice à l'autre, en raison de la baisse continue, mais qui va en s'atténuant, des SAR filaires traditionnels. Au 30 juin 2014, BCE comptait au total :

- 7 951 494 abonnés du sans-fil, soit une hausse de 1,2 %, ce qui comprend 6 900 148 abonnés des services postpayés, une hausse de 3,0 % depuis la fin du T2 2013;
- 3 180 762 abonnés d'Internet haute vitesse, soit une hausse de 3,7 % par rapport au T2 2013;
- 2 562 840 abonnés des services de télé au total, soit une hausse de 7,8 %, ce qui comprend 783 023 abonnés du service de télé IP, une augmentation de 58,2 % par rapport au T2 2013;
- 7 331 909 abonnés des SAR filaires au total, soit une diminution de 6,6 % par rapport au T2 2013.

2.3 PRODUITS D'EXPLOITATION

BCE
PRODUITS
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

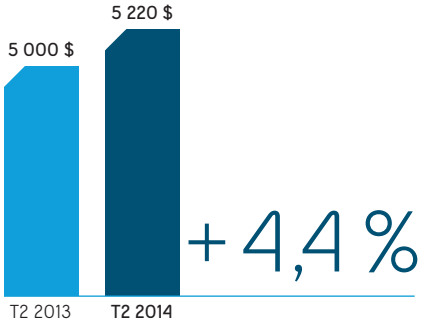

BCE
PRODUITS
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

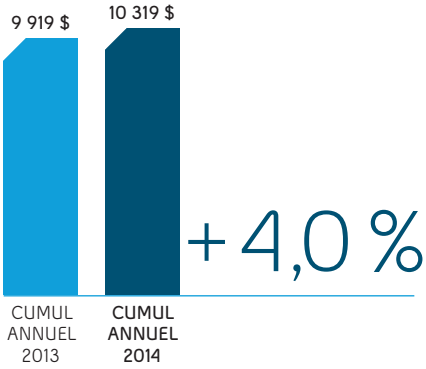

	T2 2014	T2 2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2014	CUMUL ANNUEL 2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	**1 522**	1 442	80	5,5 %	**2 994**	2 851	143	5,0 %
Services sur fil de Bell	**2 485**	2 506	(21)	(0,8)%	**4 947**	5 014	(67)	(1,3)%
Bell Média	**761**	559	202	36,1 %	**1 483**	1 072	411	38,3 %
Éliminations intersectorielles	**(119)**	(83)	(36)	(43,4)%	**(237)**	(165)	(72)	(43,6)%
Bell	**4 649**	4 424	225	5,1 %	**9 187**	8 772	415	4,7 %
Bell Aliant	**682**	691	(9)	(1,3)%	**1 358**	1 375	(17)	(1,2)%
Éliminations intersectorielles	**(111)**	(115)	4	3,5 %	**(226)**	(228)	2	0,9 %
Total des produits d'exploitation de BCE	**5 220**	5 000	220	4,4 %	**10 319**	9 919	400	4,0 %

BCE

Les produits d'exploitation totaux de BCE ont augmenté de 4,4 % et de 4,0 % au deuxième trimestre et au premier semestre de 2014, respectivement, en raison de l'augmentation des produits de Bell. Ces résultats ont été partiellement contrebalancés par la diminution, d'un exercice à l'autre, des produits d'exploitation tirés de Bell Aliant.

BELL

Les produits d'exploitation de Bell ont augmenté de 5,1 % au T2 2014 et sont composés des produits tirés des services, de 4 282 millions $, soit 5,8 % de plus qu'au T2 2013, et des produits d'exploitation tirés des produits, de 367 millions $, soit 2,1 % de moins qu'au deuxième trimestre de l'exercice précédent. La hausse des produits d'exploitation de Bell découle des augmentations, d'un exercice à l'autre, des produits tirés des Services sans fil de Bell et de Bell Média, ce qui comprend l'acquisition d'Astral, mais elle a été atténuée par le léger recul des produits tirés des Services sur fil de Bell comparativement au T2 2013.

De même, au premier semestre de 2014, les produits d'exploitation de Bell ont progressé de 4,7 % et sont composés des produits tirés des services de 8 470 millions $, ce qui représente une augmentation de 5,4 % par rapport au premier semestre de 2013, ainsi que des produits d'exploitation tirés des produits de 717 millions $, soit 2,6 % de moins qu'à la période correspondante de l'exercice précédent.

SERVICES SANS FIL DE BELL

Les produits des activités ordinaires ont augmenté de 5,5 % ce trimestre et de 5,0 % depuis le début de l'exercice en raison du nombre accru d'abonnés des services postpayés et de la hausse du produit moyen par unité (PMU) combiné, entraînée par l'utilisation plus intensive des services de données attribuable à l'adoption croissante des téléphones intelligents par les clients, des prix moyens plus élevés des forfaits avec le passage des contrats de trois ans aux contrats de deux ans, à partir du troisième trimestre de 2013, et de l'augmentation des tarifs décrétée au premier trimestre de 2014.

SERVICES SUR FIL DE BELL

Les produits des activités ordinaires ont diminué de 0,8 % et de 1,3 % au deuxième trimestre et au premier semestre de 2014, respectivement, ce qui reflète la baisse continue des produits tirés des services voix et données traditionnels, les pressions concurrentielles sur les prix dans nos marchés résidentiel, d'affaires et de gros et la diminution des ventes de produits de données à nos clients d'affaires. L'augmentation des produits tirés de nos services Internet et de télé ainsi que la croissance des produits tirés des services de connectivité à large bande sur protocole Internet (IP) ont freiné la diminution d'un exercice à l'autre des produits tirés des Services sur fil de Bell.

BELL MÉDIA

Les produits des activités ordinaires ont augmenté de 36,1 % au T2 2014 et de 38,3 % depuis le début de l'exercice, en raison de l'acquisition d'Astral, le 5 juillet 2013, et de la progression d'un exercice à l'autre des produits tirés des frais d'abonnement découlant de l'effet de la hausse des tarifs établis en fonction du marché, principalement pour certains services spécialisés de Bell Média.

BELL ALIANT

Les produits des activités ordinaires ont diminué de 1,3 % ce trimestre et de 1,2 % depuis le début de l'exercice, car la baisse continue des produits tirés des services locaux et d'accès, des services interurbains ainsi que des équipements et autres, surtout imputable à l'incidence des pressions intenses de la concurrence sur les prix et à la migration continue des abonnés vers les technologies sans fil et IP, tant dans le marché résidentiel que dans le marché d'affaires, a surpassé la croissance des produits tirés des services Internet et de télé et des autres services de connectivité à large bande IP.

2.4 COÛTS D'EXPLOITATION

BCE

PROFIL DES COÛTS D'EXPLOITATION
T2 ET CUMUL ANNUEL 2014

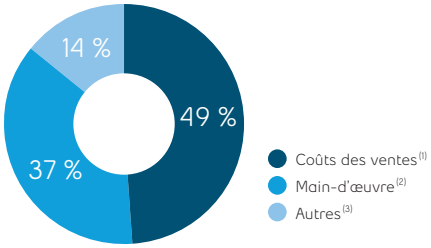

BCE

PROFIL DES COÛTS D'EXPLOITATION
T2 ET CUMUL ANNUEL 2013

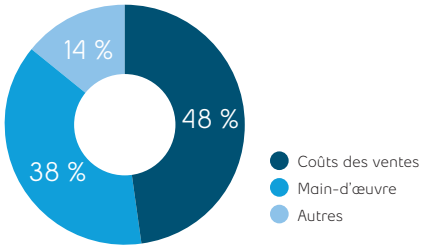

	T2 2014	T2 2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2014	CUMUL ANNUEL 2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	**(855)**	(833)	(22)	(2,6)%	**(1 699)**	(1 657)	(42)	(2,5)%
Services sur fil de Bell	**(1 532)**	(1 527)	(5)	(0,3)%	**(3 064)**	(3 077)	13	0,4 %
Bell Média	**(551)**	(403)	(148)	(36,7)%	**(1 123)**	(818)	(305)	(37,3)%
Éliminations intersectorielles	**119**	83	36	43,4 %	**237**	165	72	43,6 %
Bell	**(2 819)**	(2 680)	(139)	(5,2)%	**(5 649)**	(5 387)	(262)	(4,9)%
Bell Aliant	**(368)**	(369)	1	0,3 %	**(730)**	(732)	2	0,3 %
Éliminations intersectorielles	**111**	115	(4)	(3,5)%	**226**	228	(2)	(0,9)%
Total des coûts d'exploitation de BCE	**(3 076)**	(2 934)	(142)	(4,8)%	**(6 153)**	(5 891)	(262)	(4,4)%

BCE

Le total des coûts d'exploitation a augmenté de 4,8 % et de 4,4 % au deuxième trimestre et au premier semestre de 2014, respectivement, du fait de la hausse des coûts d'exploitation de Bell. Les coûts d'exploitation de Bell Aliant sont demeurés essentiellement inchangés d'un exercice à l'autre.

BELL

Dans la foulée de la croissance des produits d'exploitation, le total des coûts d'exploitation de Bell a augmenté de 5,2 % au T2 2014 et de 4,9 % depuis le début de l'exercice, reflétant principalement l'accroissement des coûts d'exploitation dans le secteur Bell Média, surtout par suite de l'acquisition d'Astral, ainsi que dans les Services sans fil de Bell.

(1) *Le coût des ventes inclut les coûts des appareils sans fil et d'autres équipements vendus, les coûts liés au réseau et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.*

(2) *Les coûts de la main-d'œuvre incluent les salaires et impôts et avantages connexes, le coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (déduction faite des montants incorporés dans le coût de l'actif) et les autres coûts de la main-d'œuvre, y compris les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.*

(3) *Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux technologies de l'information (TI), les honoraires ainsi que les loyers.*

SERVICES SANS FIL DE BELL

Les augmentations de 2,6 %, ou 22 millions $, d'un exercice à l'autre, des coûts d'exploitation ce trimestre, et de 2,5 %, ou 42 millions $, au premier semestre de 2014, reflètent :

- la hausse des dépenses relatives à la fidélisation de la clientèle traduisant un nombre accru de mises à jour de combinés allié à des rabais immédiats plus généreux, l'augmentation des coûts d'exploitation du réseau imputable à l'expansion et à l'utilisation du réseau LTE et l'augmentation des paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications par suite de l'utilisation accrue des services de transmission de données en itinérance;
- l'augmentation des frais de commercialisation au premier trimestre de 2014, imputable en grande partie à la publicité pendant les Jeux olympiques d'hiver 2014 de Sochi.

Ces facteurs ont été partiellement compensés par :

- la diminution des frais liés à l'acquisition d'abonnés reflétant le nombre moindre d'activations brutes d'un exercice à l'autre et le contrôle rigoureux au chapitre des promotions, la diminution des coûts de la main-d'œuvre résultant principalement de la réduction des volumes d'appels, la baisse des coûts du contenu sans fil ainsi que la diminution des créances douteuses.

SERVICES SUR FIL DE BELL

Les coûts d'exploitation au T2 2014 sont demeurés relativement stables, d'un exercice à l'autre, affichant une modeste augmentation de 5 millions $, soit 0,3 %, par rapport à l'exercice précédent. Au premier semestre de 2014, les coûts d'exploitation ont reculé de 13 millions $, soit 0,4 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

La hausse d'un exercice à l'autre des coûts d'exploitation dans le sur-fil est imputable à ce qui suit :

- les coûts accrus relatifs à la programmation de Bell Télé en raison de l'accroissement du nombre d'abonnés et des tarifs relatifs au contenu télé, les coûts plus élevés relatifs au soutien à la clientèle pour appuyer la croissance de nos abonnés des services de télé et Internet et améliorer le service à la clientèle, l'augmentation des paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications, l'augmentation de l'impôt lié aux activités d'exploitation ainsi que les coûts accrus de gestion du parc de véhicules.

Ces facteurs ont été grandement atténués par :

- le coût moindre des produits vendus du fait de la diminution des ventes de produits de données et d'équipements, la diminution des créances douteuses et la diminution de la publicité;
- la diminution du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi entraînée par la hausse du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi en 2014 par rapport à celui utilisé en 2013.

En outre, depuis le début de l'exercice, une charge comptabilisée au T1 2013 relativement à une décision du CRTC concernant nos activités dans les services d'accès haute vitesse de gros, qui ne s'est pas répétée cette année, a compensé l'augmentation des coûts d'exploitation.

BELL MÉDIA

Les coûts d'exploitation ont augmenté de 36,7 %, soit 148 millions $, ce trimestre et de 37,3 %, soit 305 millions $, depuis le début de l'exercice, par suite de l'acquisition d'Astral, de la hausse des coûts de programmation de la télé traditionnelle et de la télé spécialisée dans le divertissement et des coûts accrus des droits de diffusion dans les sports. Les synergies de coûts découlant de l'intégration d'Astral au sein de Bell Média ont atténué l'augmentation des coûts d'exploitation de Bell Média d'un exercice à l'autre.

BELL ALIANT

Les coûts d'exploitation sont demeurés essentiellement inchangés, d'un exercice à l'autre, diminuant de 0,3 %, ou 1 million $, au deuxième trimestre de 2014 et de 0,3 %, ou 2 millions $, au premier semestre de 2014.

2.5 BAIIA AJUSTÉ

BCE

BAIIA AJUSTÉ
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

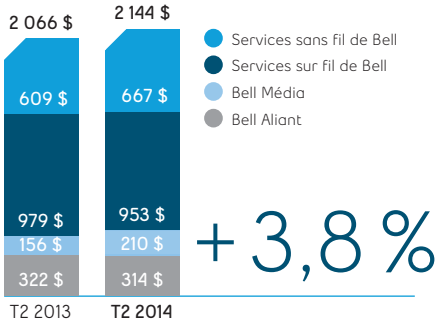

BCE

BAIIA AJUSTÉ
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

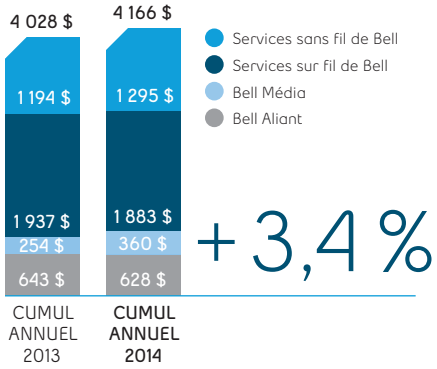

	T2 2014	T2 2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2014	CUMUL ANNUEL 2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	**667**	609	58	9,5 %	**1 295**	1 194	101	8,5 %
Services sur fil de Bell	**953**	979	(26)	(2,7)%	**1 883**	1 937	(54)	(2,8)%
Bell Média	**210**	156	54	34,6 %	**360**	254	106	41,7 %
Total du BAIIA ajusté de Bell	**1 830**	1 744	86	4,9 %	**3 538**	3 385	153	4,5 %
Marge du BAIIA ajusté de Bell	***39,4 %***	*39,4 %*		*0,0 %*	***38,5 %***	*38,6 %*		*(0,1)%*
Bell Aliant	**314**	322	(8)	(2,5)%	**628**	643	(15)	(2,3)%
Total du BAIIA ajusté de BCE	**2 144**	2 066	78	3,8 %	**4 166**	4 028	138	3,4 %
Marge du BAIIA ajusté de BCE	***41,1 %***	*41,3 %*		*(0,2)%*	***40,4 %***	*40,6 %*		*(0,2)%*

BCE

Le BAIIA ajusté a augmenté de 3,8 % ce trimestre et de 3,4 % depuis le début de l'exercice, dégageant des marges du BAIIA ajusté de 41,1 % et de 40,4 % comparativement à 41,3 % et à 40,6 %, respectivement, au deuxième trimestre et au premier semestre de 2013. Les augmentations du BAIIA ajusté d'un exercice à l'autre sont attribuables à l'amélioration de la performance de Bell, qui a été atténuée en partie par la baisse enregistrée par Bell Aliant.

BELL

Le BAIIA ajusté de Bell a augmenté de 4,9 % et de 4,5 % au deuxième trimestre et au premier semestre de 2014, respectivement, augmentation soutenue par :

- la forte croissance du BAIIA ajusté des Services sans fil de Bell, en partie contrebalancée par la diminution du BAIIA ajusté des Services sur fil de Bell;
- notre acquisition d'Astral, qui a contribué à l'augmentation substantielle du BAIIA ajusté de Bell Média.

La marge du BAIIA ajusté consolidée de Bell est demeurée relativement stable, à 39,4 % ce trimestre et à 38,5 % depuis le début de l'exercice, comparativement à 39,4 % et à 38,6 % aux périodes correspondantes de 2013. La marge est demeurée stable malgré l'inclusion d'un pourcentage plus élevé de produits tirés du secteur Média, générant des marges moindres, dans les produits de Bell, en raison de l'acquisition d'Astral, par suite :

- de l'incidence positive sur la marge de la progression du PMU des services sans fil d'un exercice à l'autre, du contrôle rigoureux des dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle pour tous nos produits sans fil et sur fil, de la diminution de l'érosion des services voix sur fil et du contrôle efficace exercé sur les coûts d'exploitation dans le sur-fil.

Depuis le début de l'exercice, les coûts d'exploitation accrus du réseau filaire découlant des conditions météorologiques et des ventes moindres à La Source (Bell) Électronique inc. (La Source), d'un exercice à l'autre, surtout en raison d'une baisse de l'achalandage dans les magasins imputable aux conditions météorologiques hivernales difficiles au premier trimestre de 2014, ont eu une incidence négative sur la marge du BAIIA ajusté de Bell.

SERVICES SANS FIL DE BELL

Le BAIIA ajusté des Services sans fil de Bell a augmenté de 9,5 % au T2 2014 et de 8,5 % au premier semestre de 2014, par suite :

- de la croissance des produits d'exploitation, qui découle de l'accroissement de la clientèle des services postpayés et de la progression du PMU;
- du contrôle rigoureux exercé sur les dépenses liées à l'acquisition d'abonnés.

SERVICES SUR FIL DE BELL

Le BAIIA ajusté des Services sur fil de Bell a diminué de 2,7 % et de 2,8 % au deuxième trimestre et au premier semestre de 2014, respectivement, en raison :

- de la perte continue au chapitre des produits tirés des services voix et données traditionnels, qui génèrent des marges élevées;
- des pressions continues de la concurrence sur les prix dans nos marchés résidentiel, d'affaires et de gros;
- de la hausse des coûts de programmation télé;
- des coûts plus élevés relatifs au service à la clientèle pour soutenir la croissance des abonnés des services résidentiels et améliorer le service.

En outre, l'incidence défavorable sur les ventes de la baisse de l'achalandage dans les magasins La Source ainsi que sur les coûts d'exploitation du réseau découlant des conditions météorologiques hivernales difficiles au premier trimestre de 2014 a contribué à la diminution du BAIIA ajusté des Services sur fil de Bell au premier semestre de l'exercice.

BELL MÉDIA

Le BAIIA ajusté de Bell Média a augmenté de 34,6 % ce trimestre et de 41,7 % au premier semestre de 2014, en raison :

- de la contribution financière plus élevée découlant de l'acquisition d'Astral, réalisée le 5 juillet 2013;
- des produits plus élevés tirés des frais d'abonnement découlant de l'effet de la hausse des tarifs établis en fonction du marché pour des services spécialisés.

BELL ALIANT

Le BAIIA ajusté de Bell Aliant a diminué de 2,5 % au deuxième trimestre de 2014 et de 2,3 % au premier semestre de 2014, malgré le recul continu des produits tirés des services voix, générant des marges plus élevées, qui n'a pas été totalement compensé par la croissance des produits tirés des services de données, générant des marges moins élevées.

2.6 COÛTS LIÉS AUX INDEMNITÉS DE DÉPART, AUX ACQUISITIONS ET AUTRES

2014

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres de 54 millions $ au deuxième trimestre de 2014 et de 92 millions $ depuis le début de l'exercice comprenaient :

- des coûts liés aux indemnités de départ de 22 millions $ au T2 2014 et de 41 millions $ depuis le début de l'exercice résultant de départs volontaires et involontaires au titre des initiatives en matière de réduction de la main-d'œuvre;
- des coûts liés aux acquisitions et autres charges de 32 millions $ au T2 2014 et de 51 millions $ depuis le début de l'exercice comprenant un montant de 16 millions $ relatif à l'obligation supplémentaire au titre des avantages tangibles imposée par le CRTC dans le cadre de notre acquisition d'Astral.

2013

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres de 28 millions $ au deuxième trimestre de 2013 et de 61 millions $ depuis le début de l'exercice comprenaient :

- des coûts liés aux indemnités de départ de 30 millions $ au T2 2013 et de 53 millions $ depuis le début de l'exercice résultant de départs volontaires et involontaires au titre des initiatives en matière de réduction de la main-d'œuvre;
- des coûts liés aux acquisitions et autres crédits de 2 millions $ au T2 2013 et d'autres coûts de 8 millions $ depuis le début de l'exercice.

2.7 AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'amortissement des immobilisations corporelles au deuxième trimestre et depuis le début de l'exercice 2014 représente des augmentations de 27 millions $ et de 51 millions $, respectivement, comparativement aux périodes correspondantes de 2013, en raison d'un volume accru d'immobilisations amortissables, car nous avons continué d'investir dans nos réseaux à large bande et sans fil ainsi que dans notre service de télé IP, et en raison de l'amortissement des immobilisations corporelles additionnel découlant de l'acquisition d'Astral, que nous avons réalisée le 5 juillet 2013.

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'amortissement des immobilisations incorporelles au deuxième trimestre et depuis le début de l'exercice 2014 représente des augmentations de 10 millions $ et de 14 millions $, respectivement, comparativement aux périodes correspondantes de 2013, en raison de l'amortissement des immobilisations incorporelles additionnel découlant de l'acquisition d'Astral, que nous avons réalisée le 5 juillet 2013, et d'un volume accru d'immobilisations nettes.

La dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles relative à la juste valeur de certains droits de programmation découlant de la répartition du prix d'achat pour Bell Média, qui a été incluse dans les coûts d'exploitation, s'est élevée à 18 millions $ au deuxième trimestre de 2014 et à 37 millions $ depuis le début de l'exercice, comparativement à 16 millions $ au deuxième trimestre de 2013 et à 34 millions $ depuis le début de l'exercice 2013.

2.8 CHARGES FINANCIÈRES

CHARGE D'INTÉRÊTS

La charge d'intérêts a augmenté de 1 million $ et de 15 millions $, respectivement, au deuxième trimestre et depuis le début de l'exercice 2014 par rapport aux périodes correspondantes de 2013, en raison des niveaux d'endettement moyens plus élevés principalement liés à notre acquisition d'Astral, en partie compensés par les taux d'intérêt moyens moindres.

INTÉRÊTS LIÉS AUX OBLIGATIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont fondés sur les conditions du marché au début de l'exercice. Par suite de l'augmentation des taux d'intérêt du marché le 1er janvier 2014, nous avons augmenté notre taux d'actualisation à 4,9 %, alors qu'il était de 4,4 % en 2013.

Au deuxième trimestre et depuis le début de l'exercice 2014, les intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi ont diminué de 12 millions $ et de 24 millions $, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Cette diminution est attribuable à l'obligation moindre au titre des avantages postérieurs à l'emploi du fait de la hausse du taux d'actualisation.

Les effets des changements des conditions de marché sur l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi survenant au cours de l'exercice sont constatés dans les autres éléments du résultat global (AERG).

2.9 AUTRES (CHARGES) PRODUITS

2014

Les autres charges de 13 millions $ au deuxième trimestre de 2014 comprennent le montant net de 22 millions $ comptabilisé au titre des pertes liées à la valeur de marché sur des dérivés utilisés comme couvertures économiques de la rémunération fondée sur des actions et des achats libellés en dollars américains, les pertes sur placements de 12 millions $ ainsi que les pertes de 9 millions $ subies à la cession de logiciels et d'immobilisations corporelles. Ces charges ont été partiellement compensées par les gains de change réalisés au T2 2014, en raison du raffermissement du dollar canadien, ainsi que par le revenu de dividendes de 5 millions $ découlant des bénéfices générés en fiducie préalablement au dessaisissement des actifs de Bell Média détenus en vue de la vente.

Les autres produits de 74 millions $ au premier semestre de 2014 comprennent le revenu de dividendes de 37 millions $ découlant des bénéfices générés en fiducie préalablement au dessaisissement des actifs de Bell Média détenus en vue de la vente, les gains de change réalisés en raison du raffermissement du dollar canadien, les profits sur placements de 16 millions $ et le montant net de 16 millions $ comptabilisé au titre des profits liés à la valeur de marché sur des dérivés utilisés comme couvertures économiques de la rémunération fondée sur des actions et des achats libellés en dollars américains. Ces produits ont été partiellement contrebalancés par les pertes de 17 millions $ subies à la cession de logiciels et d'immobilisations corporelles.

2013

Les autres charges de 63 millions $ au deuxième trimestre de 2013 comprennent le montant net de 54 millions $ comptabilisé au titre des pertes liées à la valeur de marché sur des dérivés utilisés comme couvertures économiques de la rémunération fondée sur des actions et des achats libellés en dollars américains, ainsi que des primes de 10 millions $ versées au titre du remboursement anticipé des débentures à moyen terme (MTN) de Bell Aliant.

Les autres produits de 17 millions $ au premier semestre de 2013 reflètent la distribution d'un excédent du régime de retraite de 36 millions $ et le montant net de 17 millions $ comptabilisé au titre des profits liés à la valeur de marché sur des dérivés utilisés comme couvertures économiques de la rémunération fondée sur des actions et des achats libellés en dollars américains. Ces produits ont été partiellement contrebalancés par les primes de 27 millions $ payées au remboursement anticipé des débentures, série EA, de Bell Canada et des débentures MTN de Bell Aliant, ainsi que par les pertes de 16 millions $ subies à la cession et à la mise hors service de logiciels et d'immobilisations corporelles.

2.10 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat au deuxième trimestre et depuis le début de l'exercice 2014 représente une augmentation de 40 millions $ et de 30 millions $, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de la valeur moindre du règlement favorable en 2014 de positions fiscales incertaines par rapport à 2013 et de la hausse du bénéfice imposable en 2014.

2.11 BÉNÉFICE NET ET BPA

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires au deuxième trimestre et au premier semestre de 2014 a augmenté de 35 millions $, ou 0,04 $ par action ordinaire, et de 84 millions $, ou 0,10 $ par action ordinaire, respectivement. L'augmentation au T2 2014 est attribuable à l'augmentation du BAIIA ajusté et au montant net moindre comptabilisé au titre des pertes liées à la valeur de marché sur des dérivés utilisés comme couvertures économiques, en partie contrebalancés par l'augmentation des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, la dotation accrue à l'amortissement des immobilisations corporelles et la hausse de l'impôt sur le résultat. Depuis le début de l'exercice, l'augmentation est attribuable à l'augmentation du BAIIA ajusté et au revenu de dividendes découlant des actifs qui ont fait l'objet d'un dessaisissement, en partie contrebalancée par la distribution d'un excédent du régime de retraite en 2013, l'augmentation des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, la dotation accrue à l'amortissement des immobilisations corporelles et la hausse de l'impôt sur le résultat.

Exclusion faite de l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des profits nets sur placements et des primes au remboursement anticipé de la dette, le bénéfice net ajusté du deuxième trimestre de 2014 s'est établi à 640 millions $, ou 0,82 $ par action ordinaire, comparativement à 594 millions $, ou 0,77 $ par action ordinaire, à la période correspondante de l'exercice précédent. Le bénéfice net ajusté du premier semestre de 2014 s'est établi à 1 266 millions $, ou 1,63 $ par action ordinaire, comparativement à 1 193 millions $, ou 1,54 $ par action ordinaire, au premier semestre de 2013.

3 ANALYSE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

3.1 SERVICES SANS FIL DE BELL

FAITS RÉCENTS IMPORTANTS TOUCHANT NOS ACTIVITÉS

ACHÈVEMENT PRÉVU DU DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU DE 700 MHZ D'ICI LA FIN DE 2015 ET EXPANSION DU RÉSEAU SANS FIL LTE

Le 26 mai 2014, nous avons annoncé notre objectif de terminer le déploiement de notre réseau national dans la bande de 700 MHz d'ici la fin de 2015, ce qui permettra d'offrir le service évolué LTE à plus de 97 % des Canadiens. Bell a été la première entreprise au Canada à déployer son réseau dans la bande de 700 MHz dans la région de Hamilton au début du deuxième trimestre de 2014. Le spectre de la bande de 700 MHz transporte plus facilement les signaux dans les régions éloignées avec un nombre moindre de sites cellulaires, est plus économique à déployer pour les entreprises de télécommunications et émet des signaux cellulaires qui pénètrent mieux les structures.

En outre, BCE a également annoncé, le 23 juillet 2014, certains investissements dans le Canada atlantique, notamment la prochaine phase de son programme national de développement du service mobile 4G LTE dans le Canada atlantique. Ainsi, plus de 100 petites villes et localités rurales additionnelles de la région bénéficieront d'un meilleur service mobile d'ici la fin de 2015.

RÉDUCTION DES PRIX DES SERVICES MOBILES EN ITINÉRANCE POUR PLUS DE DESTINATIONS

Réagissant aux demandes des clients, Bell a réduit le coût de l'itinérance mobile dans les pays où les Canadiens voyagent le plus. Au cours du deuxième trimestre de 2014, nous avons réduit le coût des services mobiles voix et données en itinérance en Corée du Sud. Ces réductions font suite aux baisses similaires pour les États-Unis, l'Europe, la Chine, le Japon, le Mexique, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, les Bermudes, Cuba et d'autres destinations des Caraïbes, annoncées par Bell en 2013 et au premier trimestre de 2014. Bell continue de collaborer avec des entreprises internationales de télécommunications en vue de réduire le coût de l'itinérance mobile internationale pour les consommateurs canadiens.

PROJET DE SERVICE DE PAIEMENT MOBILE AVEC TD CANADA TRUST ET LA CIBC

Au deuxième trimestre de 2014, nous avons annoncé la conclusion d'ententes avec TD Canada Trust et la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) visant le lancement des services de paiement mobile sécurisé permettant aux clients d'utiliser leur téléphone intelligent pour faire leurs achats courants. Disponible sur le réseau de Bell au moyen des appareils compatibles avec la technologie communication en champ proche (*Near Field Communications* ou *NFC*), les applications Paiement mobile TD et Paiement mobile CIBC offrent aux clients un moyen simple, pratique et sécuritaire de faire des achats. Ces solutions de paiement mobile s'appuient sur la technologie NFC pour permettre aux utilisateurs d'appareils mobiles Android ou BlackBerry de régler des achats sans contact et de manière sécuritaire aux terminaux de point de vente dotés de la fonctionnalité Visa PayWave. Par mesure de sécurité, les informations sur la carte de crédit du client sont cryptées sur une carte SIM NFC insérée dans l'appareil mobile. Les applications mobiles de la TD et de la CIBC comportent également un code personnel pour accéder à leur service de paiement mobile respectif, ce qui rehausse le niveau de protection. Les clients de Bell seront en mesure d'utiliser les applications de paiement mobile sur une panoplie de téléphones intelligents populaires, dont les suivants : Samsung Galaxy S4, Samsung Galaxy S III, Samsung Galaxy Note II/III, HTC One, BlackBerry Q10, BlackBerry Z10 et BlackBerry 9900, et d'autres plateformes devraient offrir cette fonctionnalité plus tard.

ÉLARGISSEMENT DE LA GAMME D'APPAREILS SANS FIL

Nous continuons d'offrir à nos clients la technologie sans fil la plus évoluée avec l'introduction de plusieurs nouveaux téléphones intelligents : le Sony Xperia Z2; le Sony Xperia E1, doté d'un bouton donnant accès à l'application WALKMAN permettant à l'utilisateur d'accéder rapidement à toute sa musique; le Huawei Ascend Y530, une exclusivité de Bell, doté d'une interface conviviale permettant au client de visualiser toutes ses applications importantes affichées sur son écran à la maison, et d'y accéder; et le LG G3 offrant des fonctionnalités comme le clavier intelligent, qui permet à l'utilisateur d'ajuster la taille et la présentation du clavier.

ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE EN 2014

SERVICES SANS FIL DE BELL
PRODUITS
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

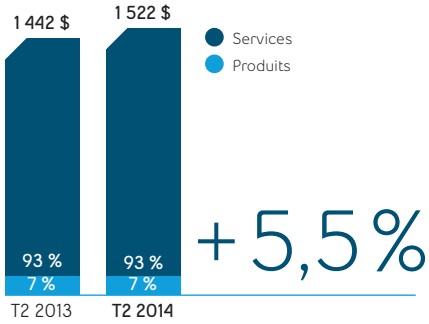

SERVICES SANS FIL DE BELL
BAIIA AJUSTÉ
(% DE LA MARGE DU BAIIA AJUSTÉ LIÉE AUX SERVICES)
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

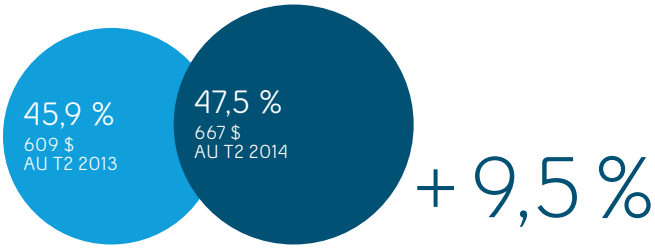

SERVICES SANS FIL DE BELL
PRODUITS
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

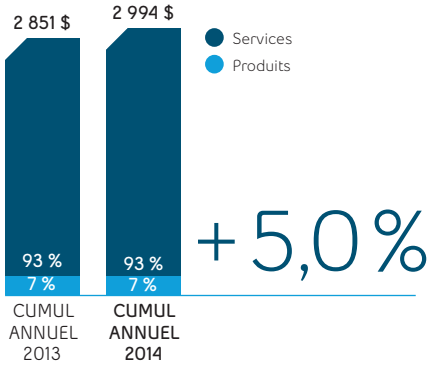

SERVICES SANS FIL DE BELL
BAIIA AJUSTÉ
(% DE LA MARGE DU BAIIA AJUSTÉ LIÉE AUX SERVICES)
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

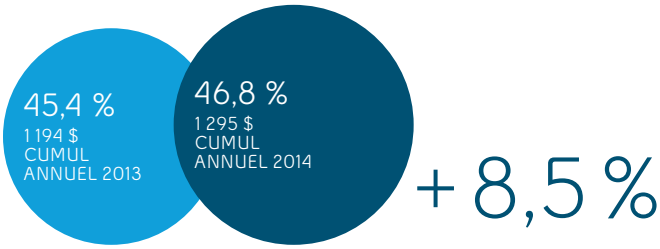

CROISSANCE DES ABONNÉS DES SERVICES POSTPAYÉS
+3,0%
T2 2014 VS T2 2013

ACTIVATIONS NETTES DES SERVICES POSTPAYÉS
66 186
AU T2 2014

TAUX DE DÉSABONNEMENT DES SERVICES POSTPAYÉS AU T2 2014
1,16 %
AMÉLIORATION DE 0,11 PT VS T2 2013

PMU COMBINÉ
PAR MOIS

T2 2014 : 59,49 $
T2 2013 : 56,85 $

+4,6%

ADOPTION DES TÉLÉPHONES INTELLIGENTS
PARMI LES ABONNÉS DES SERVICES POSTPAYÉS

T2 2014 : 75 %
T2 2013 : 67 %

+8 PTS

RÉSULTATS DES SERVICES SANS FIL DE BELL

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	T2 2014	T2 2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2014	CUMUL ANNUEL 2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION
Services	**1 404**	1 328	76	5,7 %	**2 768**	2 631	137	5,2 %
Produits	**105**	99	6	6,1 %	**199**	192	7	3,6 %
Total des produits externes	**1 509**	1 427	82	5,7 %	**2 967**	2 823	144	5,1 %
Produits intersectoriels	**13**	15	(2)	(13,3)%	**27**	28	(1)	(3,6)%
Total des produits tirés des Services sans fil de Bell	**1 522**	1 442	80	5,5 %	**2 994**	2 851	143	5,0 %

Les produits d'exploitation tirés des Services sans fil de Bell ont augmenté de 5,5 % au deuxième trimestre de 2014 et de 5,0 % au premier semestre de 2014, dans la foulée de la progression des produits d'exploitation tirés des services et des produits par rapport aux périodes correspondantes de 2013.

- Les produits d'exploitation tirés des services ont augmenté de 5,7 % ce trimestre et de 5,2 % depuis le début de l'exercice, ce qui reflète le nombre plus élevé d'abonnés des services postpayés au sein de notre clientèle en 2014 et la croissance du PMU combiné découlant de la hausse des tarifs d'accès mensuels moyens pour les nouveaux contrats d'une durée de deux ans, ainsi que l'utilisation plus intensive des services de données attribuable à l'augmentation de la pénétration des téléphones intelligents combinée à la couverture du réseau 4G LTE plus étendue. Les produits tirés des services de données sans fil ont augmenté de 21,0 % au T2 2014 et de 19,3 % depuis le début de l'exercice, tandis que les produits tirés des services voix sans fil ont diminué de 4,6 % et de 4,0 % pour les périodes correspondantes respectives.
- Les produits d'exploitation tirés des produits ont augmenté de 6,1 % et de 3,6 % au deuxième trimestre et au premier semestre de 2014, respectivement, en raison du nombre accru de mises à niveau de combinés, d'un exercice à l'autre, et de l'apport plus important des téléphones intelligents à notre chiffre d'affaires.

COÛTS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	T2 2014	T2 2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2014	CUMUL ANNUEL 2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION
Coûts d'exploitation	**(855)**	(833)	(22)	(2,6)%	**(1 699)**	(1 657)	(42)	(2,5)%
BAIIA ajusté	**667**	609	58	9,5 %	**1 295**	1 194	101	8,5 %
Marge du BAIIA ajusté totale	**43,8 %**	42,2 %		1,6 %	**43,3 %**	41,9 %		1,4 %
Marge du BAIIA ajusté liée aux services	**47,5 %**	45,9 %		1,6 %	**46,8 %**	45,4 %		1,4 %

Les coûts d'exploitation des Services sans fil de Bell ont augmenté de 2,6 % au deuxième trimestre de 2014 et de 2,5 % depuis le début de l'exercice par suite de la hausse des dépenses relatives à la fidélisation de la clientèle traduisant un nombre accru de mises à niveau de combinés, l'augmentation des coûts d'exploitation du réseau imputable à l'expansion et à l'utilisation du réseau LTE et l'augmentation des paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications par suite de l'utilisation accrue des services de transmission de données en itinérance. L'augmentation des frais de commercialisation au premier trimestre de 2014, imputable en grande partie à la publicité pendant les Jeux olympiques d'hiver 2014 de Sochi, a également contribué à la hausse d'un exercice à l'autre au premier semestre de 2014. Ces facteurs ont été partiellement compensés par la diminution des coûts d'acquisition d'abonnés découlant du nombre moindre d'activations brutes et du contrôle rigoureux au chapitre des promotions, par la diminution des coûts de la main-d'œuvre reflétant la réduction des volumes d'appels, par la baisse des coûts du contenu sans fil ainsi que par la diminution des créances douteuses.

Le BAIIA ajusté des Services sans fil de Bell a augmenté de 9,5 % au deuxième trimestre de 2014 et de 8,5 % au premier semestre de 2014, soutenu par la hausse des produits d'exploitation, comme il est décrit précédemment, ainsi que par le contrôle exercé sur les dépenses à l'égard de l'acquisition d'abonnés des services postpayés. Par suite de l'effet marqué des produits sur le BAIIA ajusté, la marge du BAIIA ajusté des Services sans fil de Bell, en fonction des produits tirés des services sans fil, est passée à 47,5 % ce trimestre et à 46,8 % depuis le début de l'exercice, comparativement à 45,9 % et à 45,4 % aux périodes correspondantes respectives de l'exercice précédent.

DONNÉES OPÉRATIONNELLES DES SERVICES SANS FIL DE BELL

	T2 2014	T2 2013	VARIATION	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2014	CUMUL ANNUEL 2013	VARIATION	% DE VARIATION
PMU combiné ($/mois)	**59,49**	56,85	2,64	4,6 %	**58,70**	56,39	2,31	4,1 %
Activations brutes	**383 345**	421 647	(38 302)	(9,1)%	**735 074**	792 864	(57 790)	(7,3)%
Services postpayés	***291 993***	*336 052*	*(44 059)*	*(13,1)%*	***567 156***	*631 188*	*(64 032)*	*(10,1)%*
Services prépayés	***91 352***	*85 595*	*5 757*	*6,7 %*	***167 918***	*161 676*	*6 242*	*3,9 %*
Activations nettes	**41 431**	43 566	(2 135)	(4,9)%	**25 753**	34 609	(8 856)	(25,6)%
Services postpayés	***66 186***	*96 390*	*(30 204)*	*(31,3)%*	***100 150***	*155 887*	*(55 737)*	*(35,8)%*
Services prépayés	***(24 755)***	*(52 824)*	*28 069*	*53,1 %*	***(74 397)***	*(121 278)*	*46 881*	*38,7 %*
Taux de désabonnement combiné (%) (moyen par mois)	**1,47 %**	1,64 %		0,17 %	**1,52 %**	1,65 %		0,13 %
Services postpayés	***1,16 %***	*1,27 %*		*0,11 %*	***1,20 %***	*1,26 %*		*0,06 %*
Services prépayés	***3,48 %***	*3,71 %*		*0,23 %*	***3,58 %***	*3,75 %*		*0,17 %*
Abonnés	**7 804 087**	7 715 641	88 446	1,1 %	**7 804 087**	7 715 641	88 446	1,1 %
Services postpayés	***6 777 842***	*6 580 932*	*196 910*	*3,0 %*	***6 777 842***	*6 580 932*	*196 910*	*3,0 %*
Services prépayés	***1 026 245***	*1 134 709*	*(108 464)*	*(9,6)%*	***1 026 245***	*1 134 709*	*(108 464)*	*(9,6)%*
Coût d'acquisition ($/abonné)	**403**	402	(1)	(0,2)%	**422**	403	(19)	(4,7)%

Le PMU combiné a augmenté de 4,6 % et de 4,1 % au deuxième trimestre et au premier semestre de 2014, respectivement. Ces augmentations reflètent l'utilisation accrue des services de données découlant de la proportion plus élevée d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones intelligents et l'accroissement du trafic sur notre réseau 4G LTE, l'incidence favorable des prix des nouveaux forfaits de deux ans qui ont pris effet au troisième trimestre de 2013, l'augmentation des prix des forfaits appliquée au premier trimestre de 2014 et le pourcentage plus élevé d'abonnés des services postpayés dans notre clientèle totale. Cette croissance a été contrebalancée en partie par la diminution du PMU de la composante services téléphoniques d'un exercice à l'autre.

- **Le PMU des services de données** a augmenté de 19,7 % ce trimestre et de 18,0 % depuis le début de l'exercice, par suite de l'augmentation des prix des forfaits et de l'adoption croissante par les abonnés des téléphones intelligents et autres appareils de transmission de données, comme les tablettes, ce qui favorise l'utilisation plus intensive du courriel, de la navigation sur le Web, du réseautage social, de la messagerie textuelle, de la télé mobile, de la messagerie photo et vidéo ainsi que des services de divertissement comme la vidéo en continu. L'incidence des forfaits plus généreux en matière de données, combinant plus de services à valeur ajoutée et offrant des tarifs d'itinérance plus bas, ainsi que l'utilisation accrue des services de données par les abonnés aux points d'accès à Internet sans fil Wi-Fi (pour *wireless fidelity*) ont freiné la croissance du PMU des services de données d'un exercice à l'autre.
- **Le PMU de la composante services téléphoniques** a diminué de 5,6 % au T2 2014 et de 5,1 % au premier semestre de l'exercice considéré, principalement en raison de l'utilisation accrue des forfaits « minutes incluses » tant pour les appels locaux que pour les appels interurbains, des pressions de la concurrence sur les prix et de l'utilisation globale moindre des services téléphoniques par les clients, qui se tournent de plus en plus vers les fonctions et services de données.

Le total des activations brutes dans le sans-fil a diminué de 9,1 % et de 7,3 % au deuxième trimestre et au premier semestre de 2014, respectivement, du fait de la diminution des activations brutes de services postpayés, compensée en partie par l'augmentation des activations brutes de services prépayés par rapport à l'exercice précédent.

- **Les activations brutes de services postpayés** ont diminué de 13,1 % ce trimestre et de 10,1 % depuis le début de l'exercice, en raison du ralentissement de la croissance du marché imputable à la majoration des prix des forfaits occasionnée par le passage des contrats de trois ans aux contrats de deux ans, décrétée à la suite de la mise en œuvre du code de conduite devant obligatoirement être suivi par tous les fournisseurs de services vocaux et de données sans fil mobiles de détail au Canada (le Code sur les services sans fil), de l'absence de lancement important de combinés au cours du trimestre et du niveau de saturation du marché du sans-fil.
- **Les activations brutes de services prépayés** ont augmenté de 6,7 % au T2 2014 et de 3,9 % au premier semestre de 2014.

Le taux d'adoption de téléphones intelligents a représenté 71 % et 72 % du total des activations brutes de services postpayés au deuxième trimestre et au premier semestre de 2014, respectivement, comparativement à 72 % aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, ce qui porte le pourcentage d'abonnés des services postpayés choisissant un téléphone intelligent à 75 % au 30 juin 2014, comparativement à 67 % à la fin du T2 2013.

Le taux de désabonnement combiné dans le sans-fil a diminué de 0,17 % au T2 2014, pour s'établir à 1,47 %, et de 0,13 % au premier semestre de 2014, pour s'établir à 1,52 %. L'amélioration de notre taux de désabonnement combiné est surtout attribuable à la diminution du nombre de désactivations d'abonnés des services postpayés et au pourcentage plus élevé d'abonnés des services postpayés dans notre clientèle par rapport à l'exercice précédent, car les abonnés des services postpayés affichent généralement un taux de désabonnement moindre que les abonnés des services prépayés. Le taux de désabonnement des services prépayés a également diminué d'un exercice à l'autre.

- **Le taux de désabonnement des services postpayés** s'est amélioré de 0,11 %, d'un exercice à l'autre, pour passer à 1,16 % au T2 2014, ce qui reflète l'incidence positive de nos stratégies de fidélisation de la clientèle et le taux de désabonnement moindre des clients sensibles à la notion de prix étant donné que les prix des forfaits ont été majorés dans le secteur, dans la foulée de la mise en œuvre du Code sur les services sans fil. De même, au premier semestre de 2014, le taux de désabonnement des services postpayés a reculé de 0,06 % par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 1,20 %.

- **Le taux de désabonnement des services prépayés** s'est amélioré de 0,23 % ce trimestre et de 0,17 % depuis le début de l'exercice pour passer à 3,48 % et à 3,58 %, respectivement, les initiatives de commercialisation ayant fait diminuer les désactivations d'abonnés par rapport aux périodes correspondantes de 2013.

Les activations nettes de services postpayés ont diminué de 31,3 % au deuxième trimestre et de 35,8 % au premier semestre de 2014 du fait de la baisse des activations brutes, comme il est décrit précédemment, en partie compensée par un nombre moindre de désactivations d'abonnés par rapport à l'exercice précédent.

Les pertes nettes d'abonnés des services prépayés ont diminué de 53,1 % ce trimestre et de 38,7 % depuis le début de l'exercice en raison du nombre accru d'activations brutes et du nombre moindre de désactivations d'abonnés d'un exercice à l'autre.

La clientèle des services sans fil au 30 juin 2014 totalisait 7 804 087 abonnés, ce qui représente une augmentation de 1,1 % depuis la fin du deuxième trimestre de 2013. La proportion des abonnés des Services sans fil de Bell ayant choisi les services postpayés a augmenté pour s'établir à 87 % au T2 2014, contre 85 % au T2 2013.

Le coût d'acquisition dans le sans-fil par activation brute au deuxième trimestre de 2014 est demeuré essentiellement inchangé d'un exercice à l'autre, augmentant de 1 $ pour s'établir à 403 $. Au premier semestre de 2014, le coût d'acquisition dans le sans-fil par activation brute a augmenté de 19 $ pour s'établir à 422 $, ce qui reflète les coûts plus élevés dans nos canaux de vente ainsi que l'augmentation des frais de publicité au premier trimestre de l'exercice considéré imputable aux dépenses relatives aux Jeux olympiques d'hiver 2014 de Sochi.

Les coûts de fidélisation de la clientèle en pourcentage des produits tirés des services ont augmenté pour s'établir à 10,1 % ce trimestre et depuis le début de l'exercice, alors qu'ils s'établissaient à 9,3 % et à 9,8 % aux périodes correspondantes de 2013, en raison d'un nombre accru de mises à niveau de combinés allié à une plus grande diversité de modèles de téléphones intelligents plus coûteux et à l'augmentation des commissions de vente.

HYPOTHÈSES

En date du présent rapport de gestion, nos déclarations prospectives énoncées dans le rapport de gestion annuel 2013 de BCE, mises à jour ou complétées dans le rapport de gestion du premier trimestre 2014 de BCE et dans le présent rapport de gestion, reposent sur certaines hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses suivantes et les hypothèses mentionnées dans chacune des analyses des autres secteurs d'activité fournies dans la présente rubrique 3, *Analyse des secteurs d'activité*, ainsi que les hypothèses relatives à l'économie et au marché mentionnées à la section 1.4, *Hypothèses*, du présent rapport de gestion.

- Une hausse du taux de pénétration, à un rythme toutefois moins rapide, du marché du sans-fil au Canada.
- Le maintien de la part de marché de Bell des activations nettes des services postpayés dans le sans-fil pour les entreprises titulaires.
- L'adoption continue des téléphones intelligents, des tablettes et des applications de données, ainsi que l'introduction d'un plus grand nombre d'appareils 4G LTE et de nouveaux services de données.
- Notre capacité de monétiser l'augmentation au chapitre de l'utilisation des services de données et de l'abonnement des clients à de nouveaux services de données.
- La poursuite de l'expansion de notre réseau sans fil 4G LTE dans des régions rurales et dans de plus nombreux marchés urbains partout au Canada.
- Les perfectionnements technologiques constants apportés par les fabricants de combinés ainsi que l'accélération des vitesses de transmission qui permettent aux clients d'optimiser l'utilisation de nos services.
- L'absence d'incidence importante de nature financière, opérationnelle et concurrentielle découlant de modifications défavorables de la réglementation sur nos activités dans le sans-fil.

3.2 SERVICES SUR FIL DE BELL

FAITS RÉCENTS IMPORTANTS TOUCHANT NOS ACTIVITÉS

EXPANSION DE LA ZONE DE COUVERTURE DU SERVICE TÉLÉ FIBE À PLUS DE 4,6 MILLIONS DE FOYERS

Nous avons poursuivi l'expansion de la zone de couverture de notre service Télé Fibe dans diverses collectivités de l'Ontario et du Québec, offrant le service à 167 000 emplacements supplémentaires ce trimestre. Au 30 juin 2014, le service de télé IP de Bell rejoignait plus de 4,6 millions de foyers, en hausse contre 3,8 millions à la fin du T2 2013.

DÉPLOIEMENT PRÉVU DU RÉSEAU FIBRE JUSQU'AU DOMICILE (RÉSEAU FTTH) À KINGSTON, EN ONTARIO

Nous avons annoncé notre intention d'investir au moins 40 millions $ pour offrir les services Télé Fibe et Internet Fibe à Kingston, en Ontario, avec un réseau FTTH à large bande. Kingston est la deuxième municipalité dans notre zone de couverture, après la ville de Québec, où nous déployons le réseau FTTH à l'ensemble de la ville, offrant ainsi la technologie de la fibre optique haute vitesse directement dans les foyers et les entreprises. Ces services devraient être disponibles à compter du quatrième trimestre de 2014.

NOUVELLE BORNE UNIVERSELLE POUR LES CLIENTS D'INTERNET FIBE

En juin 2014, nous avons lancé un nouveau modem Internet et routeur Wi-Fi basé sur la technologie 802.11ac avec fréquences bi-bandes et destiné exclusivement aux clients de Bell Fibe. S'appuyant sur la plus récente norme de mise en réseau Wi-Fi, la Borne universelle de Bell offre des vitesses Wi-Fi jusqu'à trois fois plus rapides que la plupart des routeurs Wi-Fi résidentiels et comprend une gamme d'outils intégrés permettant de gérer facilement l'accès et l'usage de multiples utilisateurs dans votre foyer. Avec la Borne universelle, les clients de Bell Fibe comptant plusieurs utilisateurs à la maison peuvent facilement et en toute sécurité gérer les accès de chaque appareil et en suivre la consommation.

LES RÉSEAUX DE FIBRE OPTIQUE DE BELL SE CLASSENT AU PREMIER RANG POUR LE CANADA DANS L'INDICE MONDIAL DE NETFLIX SUR LES VITESSES DE TRANSMISSION

Bell devance les 14 fournisseurs canadiens de service Internet testés chaque mois au deuxième trimestre de 2014. Bell Internet Fibe offre des vitesses allant jusqu'à 50 mégabits par seconde (Mbps) et, dans les localités où la fibre est déployée directement dans les foyers, jusqu'à 175 Mbps, tant pour le téléchargement que pour le téléversement. Bell offre également les meilleurs services de sécurité avec McAfee Security, le Wi-Fi gratuit à la maison et l'option d'utilisation Internet illimitée.

AMÉLIORATIONS AU SERVICE TÉLÉ FIBE

Parmi les récentes améliorations apportées au service, mentionnons les films en haute définition (HD) intégrale (*Full HD*) et la capacité d'ajouter de la programmation directement à partir de la télécommande. Nous avons également élargi notre programmation en direct et sur demande, y ajoutant plus de 5 000 épisodes d'émissions pour enfants avec Club Junior, plus de matchs en HD avec le forfait Major League Baseball Extra Innings et la nouvelle super chaîne beIN Sports. De plus, certaines des plus récentes productions cinématographiques sont maintenant disponibles en format Blu-ray résolution 1080p, et ce, le même jour que leur sortie en DVD.

LES SERVICES TÉLÉ D'AFFAIRES FIBE, INTERNET ET DE TÉLÉPHONIE DISPONIBLES DANS LES MAGASINS BELL

Les services Télé d'affaires Fibe et Télé d'affaires Satellite, Internet et de téléphonie sont maintenant offerts dans 26 magasins Bell en Ontario et au Québec, et nous prévoyons qu'ils le seront dans 100 magasins d'ici la fin de l'année. Avec plus de 600 000 petites entreprises établies dans ces deux provinces, ce nouveau réseau de distribution pour Bell Marchés Affaires est une occasion de stimuler les ventes dans le lucratif marché d'affaires de masse. En se rendant dans un magasin, les clients d'affaires ont la possibilité de rencontrer les experts des produits de Bell et d'acheter le panier de services convenant précisément à leurs besoins particuliers. Des affiches et du matériel de marketing ont été fournis aux magasins participants pour leur permettre d'annoncer les services Bell Marchés Affaires.

ACQUISITION DE CENTRES D'APPELS AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le 23 juillet 2014, Bell a annoncé l'acquisition de deux nouveaux centres d'appels au Nouveau-Brunswick afin d'améliorer le service à la clientèle, ce qui ajoute 700 employés à l'équipe de Bell.

ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE EN 2014

SERVICES SUR FIL DE BELL
PRODUITS
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

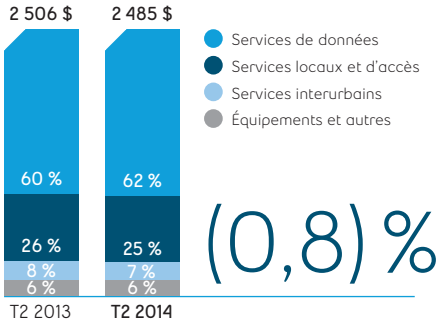

SERVICES SUR FIL DE BELL
BAIIA AJUSTÉ
(% DE LA MARGE DU BAIIA AJUSTÉ)
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

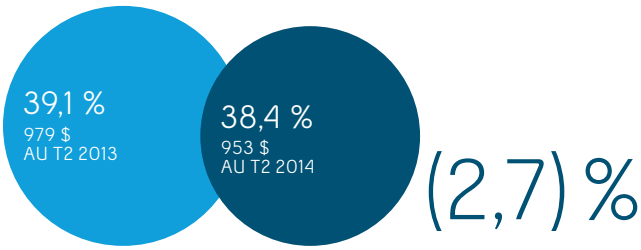

SERVICES SUR FIL DE BELL
PRODUITS
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

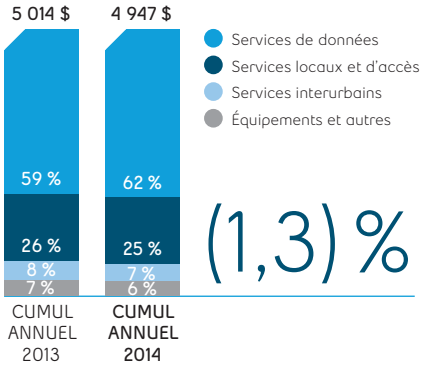

SERVICES SUR FIL DE BELL
BAIIA AJUSTÉ
(% DE LA MARGE DU BAIIA AJUSTÉ)
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

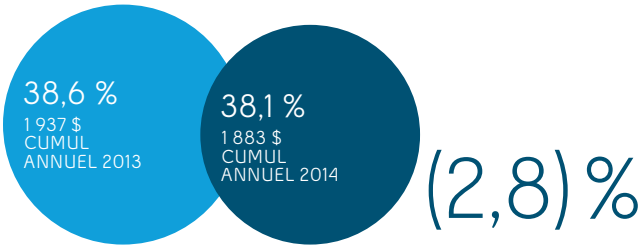

SERVICES DE TÉLÉ
+ 6,0 %
CROISSANCE DES ABONNÉS
AU T2 2014 VS T2 2013

SERVICE TÉLÉ FIBE
46 533
TOTAL DES ACTIVATIONS NETTES D'ABONNÉS
AU T2 2014

ZONE DE COUVERTURE RÉSIDENTIELLE DU SERVICE TÉLÉ FIBE
4,6 millions
DE FOYERS
AU T2 2014

SERVICES INTERNET HAUTE VITESSE
+ 3,3 %
CROISSANCE DES ABONNÉS
AU T2 2014 VS T2 2013

SERVICES INTERNET HAUTE VITESSE
48,7 %
AUGMENTATION A/A
AU T2 2014

PERTES D'ABONNÉS DES SAR
4,5 %
AMÉLIORATION A/A
AU T2 2014

RÉSULTATS DES SERVICES SUR FIL DE BELL

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	T2 2014	T2 2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2014	CUMUL ANNUEL 2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION
Services de données	**1 485**	1 456	29	2,0 %	**2 948**	2 889	59	2,0 %
Services locaux et d'accès	**595**	632	(37)	(5,9)%	**1 198**	1 278	(80)	(6,3)%
Services interurbains	**170**	183	(13)	(7,1)%	**332**	367	(35)	(9,5)%
Équipements et autres	**147**	153	(6)	(3,9)%	**296**	317	(21)	(6,6)%
Total des produits externes	**2 397**	2 424	(27)	(1,1)%	**4 774**	4 851	(77)	(1,6)%
Produits intersectoriels	**88**	82	6	7,3 %	**173**	163	10	6,1 %
Total des produits tirés des Services sur fil de Bell	**2 485**	2 506	(21)	(0,8)%	**4 947**	5 014	(67)	(1,3)%

Les produits d'exploitation tirés des Services sur fil de Bell ont diminué de 0,8 % au deuxième trimestre de 2014 et de 1,3 % au premier semestre de l'exercice considéré, par suite de la baisse des produits tirés des services locaux et d'accès, des services interurbains et des équipements et autres; cette baisse a été partiellement contrebalancée par l'augmentation des produits tirés des services de données.

Par suite de la croissance de la clientèle d'abonnés des services Télé Fibe et Internet Fibe, du ralentissement du déclin des produits tirés des services voix et de l'augmentation des tarifs décrétée au dernier exercice, l'unité des services résidentiels de Bell a enregistré une croissance positive des produits, contribuant à atténuer en partie la baisse des produits, d'un exercice à l'autre, dans notre unité Bell Marchés Affaires imputable à la réduction du nombre d'abonnés des SAR, aux pressions concurrentielles visant à faire modifier les prix et au recul des ventes de solutions d'affaires.

- **Les produits tirés des services de données** ont augmenté de 2,0 % ce trimestre et depuis le début de l'exercice, par suite de la hausse des produits tirés des services Internet et de télé entraînée par la croissance de la clientèle des services Fibe, la demande accrue des clients pour des services Internet offrant plus de bande passante et la majoration des tarifs pour tous nos services résidentiels. L'augmentation des produits tirés des services de connectivité à large bande IP générée par nos clients d'affaires et de gros a également contribué à la hausse des produits tirés des services de données. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la baisse continue des produits tirés des services de données traditionnels de base, imputable à la migration constante des clients vers les systèmes IP, aux pressions sur les prix dans nos marchés résidentiel, d'affaires et de gros ainsi qu'à la diminution des ventes de produits de données et de solutions d'affaires par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent.
- **Les produits tirés des services locaux et d'accès** ont diminué de 5,9 % et de 6,3 %, respectivement, au deuxième trimestre et au premier semestre de 2014. Les diminutions d'un exercice à l'autre reflètent la baisse continue au chapitre des abonnés des SAR locaux attribuable aux pertes de clients dans les marchés résidentiel et d'affaires en raison de la conversion des grandes entreprises clientes aux services et aux réseaux de données IP, au détriment des services téléphoniques traditionnels, de la vive concurrence et de la substitution technologique en faveur des services sans fil et Internet. Les pressions sur les prix dans nos marchés résidentiel, d'affaires et de gros ont également contribué à la diminution, d'un exercice à l'autre, des produits tirés des services locaux et d'accès. Ces facteurs ont été partiellement compensés par l'augmentation des tarifs locaux mensuels appliquée l'exercice précédent.
- **Les produits tirés des services interurbains** ont diminué de 7,1 % ce trimestre et de 9,5 % depuis le début de l'exercice, ce qui reflète la baisse des minutes de conversation par les abonnés résidentiels en raison des pertes d'abonnés des SAR et du phénomène de substitution technologique favorisant les appels sur sans-fil et les services Internet par contournement, et la concurrence au chapitre des tarifs dans nos marchés d'affaires et de gros. La majoration des tarifs, la croissance, d'un exercice à l'autre, des ventes de minutes de conversations interurbaines totales et l'augmentation des volumes d'affaires du fait de la reconquête de clients importants ont atténué le rythme global d'érosion des produits tirés des services interurbains ce trimestre.
- **Les produits tirés des équipements et autres** ont diminué de 3,9 % au deuxième trimestre de 2014 et de 6,6 % au premier semestre de 2014, en raison de la diminution, d'un exercice à l'autre, des ventes d'équipements électroniques grand public à La Source ainsi que de la diminution des ventes d'équipement de transmission de la voix.

COÛTS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	T2 2014	T2 2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2014	CUMUL ANNUEL 2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION
Coûts d'exploitation	**(1 532)**	(1 527)	(5)	(0,3)%	**(3 064)**	(3 077)	13	0,4 %
BAIIA ajusté	**953**	979	(26)	(2,7)%	**1 883**	1 937	(54)	(2,8)%
Marge du BAIIA ajusté	**38,4 %**	39,1 %		(0,7)%	**38,1 %**	38,6 %		(0,5)%

Les coûts d'exploitation des Services sur fil de Bell ont augmenté de 5 millions $, soit 0,3 %, ce trimestre, mais ont diminué de 13 millions $, ou 0,4 %, depuis le début de l'exercice. L'augmentation d'un exercice à l'autre des coûts d'exploitation dans le sur-fil au T2 2014 est imputable à ce qui suit :

- les coûts accrus relatifs à la programmation de Bell Télé en raison de l'accroissement du nombre d'abonnés, des tarifs renégociés relatifs au contenu et de l'augmentation des coûts des multiples plateformes;
- les coûts plus élevés relatifs au soutien à la clientèle pour supporter la croissance de nos abonnés des services résidentiels et améliorer le service à la clientèle;
- l'augmentation des paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications;
- l'augmentation de l'impôt lié aux activités d'exploitation;
- les coûts accrus de gestion du parc de véhicules.

Ces facteurs ont été grandement atténués par :

- le coût moindre des produits vendus du fait de la diminution des ventes de produits de données et d'équipements;
- la diminution des créances douteuses;
- la diminution des frais de publicité;
- la diminution du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

En outre, depuis le début de l'exercice, une charge comptabilisée au T1 2013 relativement à une décision du CRTC concernant nos activités dans les services d'accès haute vitesse de gros, qui ne s'est pas répétée cette année, a compensé les augmentations des coûts d'exploitation.

Le BAIIA ajusté des Services sur fil de Bell a diminué de 2,7 % et de 2,8 % au deuxième trimestre et au premier semestre de 2014, respectivement, compte tenu de baisses correspondantes des marges, qui sont passées de 39,1 % et de 38,6 % aux périodes correspondantes de 2013, à 38,4 % et à 38,1 %, respectivement. Les diminutions d'un exercice à l'autre sont imputables à la perte continue au chapitre des produits tirés des services voix et données traditionnels, générant des marges plus élevées; elles sont aussi imputables aux pressions concurrentielles constantes sur les prix dans nos marchés résidentiel, d'affaires et de gros ainsi qu'à l'augmentation des coûts relatifs à la programmation et au contenu télé. Ces baisses ont été partiellement compensées par la contribution du BAIIA ajusté découlant de la croissance des produits tirés des services de télé, des services Internet résidentiels et des services de connectivité à large bande IP. L'incidence défavorable des conditions météorologiques hivernales difficiles au premier trimestre de 2014 sur les ventes dans les magasins La Source ainsi que sur les coûts d'exploitation du réseau a également contribué à la diminution du BAIIA ajusté des Services sur fil de Bell d'un exercice à l'autre au premier semestre de 2014.

DONNÉES OPÉRATIONNELLES DES SERVICES SUR FIL DE BELL

Données

Internet haute vitesse

	T2 2014	T2 2013	VARIATION	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2014	CUMUL ANNUEL 2013	VARIATION	% DE VARIATION
Activations nettes du service Internet haute vitesse	**3 638**	2 446	1 192	48,7 %	**19 265**	6 398	12 867	n.s.
Abonnés du service Internet haute vitesse	**2 203 808**	2 133 219	70 589	3,3 %	**2 203 808**	2 133 219	70 589	3,3 %

n.s. : non significatif

Les activations nettes d'abonnés du service Internet haute vitesse ont augmenté de 1 192 pour s'établir à 3 638 au T2 2014, et de 12 867 pour s'établir à 19 265 au premier semestre de 2014. Les augmentations d'un exercice à l'autre découlent de l'effet des activations d'abonnés de Bell Télé Fibe, de l'acquisition de clients de gros et de la diminution du taux de désabonnement des abonnés des services résidentiels. La diminution du taux de désabonnement des clients résidentiels est attribuable surtout au pourcentage accru d'abonnés du service Internet par fibre optique à plus haute vitesse, ces abonnés affichant généralement un taux de désabonnement moindre que les abonnés au réseau de ligne numérique d'abonné (DSL).

La clientèle du service Internet haute vitesse au 30 juin 2014 totalisait 2 203 808 abonnés, en hausse de 3,3 % par rapport à la fin du deuxième trimestre de 2013.

Télé

	T2 2014	T2 2013	VARIATION	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2014	CUMUL ANNUEL 2013	VARIATION	% DE VARIATION
Activations nettes d'abonnés	**20 960**	25 605	(4 645)	(18,1)%	**49 521**	39 576	9 945	25,1 %
Service Télé Fibe	**46 533**	50 555	(4 022)	(8,0)%	**101 213**	98 018	3 195	3,3 %
Total d'abonnés	**2 327 954**	2 195 559	132 395	6,0 %	**2 327 954**	2 195 559	132 395	6,0 %
Service Télé Fibe	**580 643**	346 316	234 327	67,7 %	**580 643**	346 316	234 327	67,7 %

Les activations nettes d'abonnés du service Télé Fibe au T2 2014 ont reculé à 46 533 alors qu'elles étaient de 50 555 à la période correspondante de 2013, en raison de la croissance moindre au chapitre des nouveaux abonnés résultant des offres accrocheuses pour les forfaits de services lancées par nos concurrents dans la câblodistribution, stratégies que nous avons décidé de ne pas calquer, d'une expansion moindre de la zone de couverture de la télé IP par rapport à l'exercice précédent ainsi que d'une augmentation des désactivations d'abonnés attribuable à l'incidence d'un taux de désabonnement stable sur une clientèle en croissance rapide. Depuis le début de l'exercice, les activations nettes d'abonnés du service Télé Fibe ont totalisé 101 213, en hausse de 3,3 % par rapport au premier semestre de 2013. Cette augmentation découle de l'expansion de la zone de couverture du service de télé IP par rapport à l'exercice précédent, ce qui a donné lieu à une commercialisation de masse efficace de nos offres de forfaits de services résidentiels, du lancement des récepteurs sans fil en mai 2013 et du lancement du service Télé d'affaires Fibe pour les petites entreprises au début de 2014.

Les pertes nettes d'abonnés du service Télé Satellite ont augmenté de 2,5 % pour s'établir à 25 573 au deuxième trimestre de 2014, reflétant l'augmentation du nombre de désactivations d'abonnés du service de gros imputable au lancement du service de télé IP par des fournisseurs de services concurrents dans l'Ouest canadien et dans le Canada atlantique. Toutefois, les pertes nettes d'abonnés du service de détail Télé Satellite ont diminué de 13,5 % ce trimestre, ce qui est attribuable aux efforts que nous avons déployés pour améliorer l'expérience client, pour enrichir nos gammes de produits avec davantage de contenu sur demande et pour égaler les offres accrocheuses en vue de la conversion lancées par nos concurrents dans la câblodistribution. Au premier semestre de 2014, les pertes nettes totales d'abonnés du service Télé Satellite ont diminué de 11,5 %, s'établissant à 58 442, par suite de la diminution du nombre de désactivations d'abonnés du service de détail et de la migration moins marquée du nombre d'abonnés du service Télé Satellite vers le service Télé Fibe.

Le nombre total d'activations nettes d'abonnés des services de télé (Télé Fibe et Télé Satellite réunis) a diminué de 18,1 % pour s'établir à 20 960 ce trimestre, par suite de la diminution du nombre de désactivations d'abonnés du service Télé Fibe par rapport au T2 2013, comme il est décrit précédemment. Depuis le début de l'exercice, le nombre total d'activations nettes d'abonnés des services de télé a augmenté de 25,1 % pour s'établir à 49 521 par rapport au premier semestre de 2013, compte tenu du nombre plus important d'activations d'abonnés du service Télé Fibe et de la diminution des pertes nettes d'abonnés du service Télé Satellite d'un exercice à l'autre.

Les abonnés du service Télé Fibe totalisaient 580 643 au 30 juin 2014, en hausse de 67,7 % comparativement aux 346 316 abonnés enregistrés à la fin du T2 2013.

Les abonnés du service Télé Satellite au 30 juin 2014 totalisaient 1 747 311, en baisse de 5,5 % comparativement à 1 849 243 abonnés à la fin du T2 2013.

Le nombre total d'abonnés des services de télé (Télé Fibe et Télé Satellite réunis) au 30 juin 2014 s'établissait à 2 327 954, ce qui représente une augmentation de 6,0 % depuis la fin du deuxième trimestre de 2013.

Services locaux et d'accès

	T2 2014	T2 2013	VARIATION	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2014	CUMUL ANNUEL 2013	VARIATION	% DE VARIATION
ABONNÉS DES SAR								
Abonnés résidentiels	**2 518 822**	2 774 667	(255 845)	(9,2)%	**2 518 822**	2 774 667	(255 845)	(9,2)%
Abonnés d'affaires	**2 516 146**	2 650 824	(134 678)	(5,1)%	**2 516 146**	2 650 824	(134 678)	(5,1)%
Total	**5 034 968**	5 425 491	(390 523)	(7,2)%	**5 034 968**	5 425 491	(390 523)	(7,2)%
PERTES NETTES D'ABONNÉS DES SAR								
Abonnés résidentiels	**(67 969)**	(82 090)	14 121	17,2 %	**(133 607)**	(165 647)	32 040	19,3 %
Abonnés d'affaires	**(38 079)**	(28 912)	(9 167)	(31,7)%	**(73 674)**	(53 801)	(19 873)	(36,9)%
Total	**(106 048)**	(111 002)	4 954	4,5 %	**(207 281)**	(219 448)	12 167	5,5 %

Nos pertes nettes liées aux SAR ont diminué de 4,5 %, soit 4 954 lignes, au deuxième trimestre de 2014, et de 5,5 %, soit 12 167 lignes, au premier semestre de 2014, ce qui reflète le nombre moindre de pertes nettes au chapitre des SAR résidentiels, en partie contrebalancé par l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des pertes de lignes d'affaires.

Les pertes nettes au chapitre des SAR résidentiels ont diminué de 17,2 %, soit 14 121 lignes, ce trimestre, et de 19,3 %, soit 32 040 lignes, au premier semestre de 2014. Ces améliorations d'un exercice à l'autre sont attribuables aux taux plus faibles de mouvement des abonnés résidentiels des SAR dans les zones où est offert notre service Télé Fibe, ce qui indique qu'il est avantageux sur le plan opérationnel de poursuivre l'expansion de la zone de couverture de notre service de télé IP, car l'adoption de trois produits par un plus grand nombre de foyers favorise la fidélisation de la clientèle des SAR ainsi que la fidélisation de la clientèle dans les zones où le service Télé Fibe n'est pas offert. Ce résultat a été réalisé malgré les promotions accrocheuses et les rabais sur les forfaits de services que continuent d'offrir les câblodistributeurs et malgré l'augmentation constante de la substitution technologique des services locaux en faveur des services sans fil et Internet.

Les pertes nettes d'abonnés d'affaires des SAR ont augmenté de 31,7 %, soit 9 167 lignes, au T2 2014 et de 36,9 %, soit 19 873 lignes, au premier semestre de 2014. Ces augmentations d'un exercice à l'autre sont imputables aux pertes dues à la concurrence, au nombre accru de désactivations dans notre marché des grandes entreprises, surtout par suite de l'abandon graduel des lignes téléphoniques au profit des services IP, à la désactivation de ports de commutation excédentaires compte tenu du fait que les clients délaissent les technologies plus anciennes pour se tourner vers l'accès Internet haute vitesse au moyen de la technologie de la fibre optique, ainsi qu'au retrait d'un nombre accru de téléphones publics. De surcroît, le nombre relativement restreint d'entreprises nouvellement formées et la faible croissance des niveaux d'emploi ont contribué à la persistance d'une demande faible pour les nouvelles installations de lignes téléphoniques. Cette situation a été atténuée par la diminution des pertes d'abonnés dans nos marchés de gros.

Les lignes d'accès aux SAR au 30 juin 2014 totalisaient 5 034 968, comparativement à 5 425 491 à la fin du T2 2013. Ce résultat correspond à un taux annualisé d'érosion de notre clientèle des SAR de 7,2 %, en baisse contre 7,7 % au T2 2013, du fait de la diminution du nombre de pertes d'abonnés des SAR d'un exercice à l'autre, comme il est décrit précédemment.

HYPOTHÈSES

En date du présent rapport de gestion, nos déclarations prospectives énoncées dans le rapport de gestion annuel 2013 de BCE, mises à jour ou complétées dans le rapport de gestion du premier trimestre 2014 de BCE et dans le présent rapport de gestion, reposent sur certaines hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses suivantes et les hypothèses mentionnées dans chacune des analyses des autres secteurs d'activité fournies dans la présente rubrique 3, *Analyse des secteurs d'activité*, ainsi que les hypothèses relatives à l'économie et au marché mentionnées à la section 1.4, *Hypothèses*, du présent rapport de gestion.

- L'intensification de la substitution technologique par le sans-fil et les services Internet.
- Des offres accrocheuses de forfaits de services résidentiels lancées par nos concurrents dans la câblodistribution dans les régions où nous fournissons des services sur fil.
- La stabilisation du taux d'érosion au chapitre des SAR résidentiels, à mesure que nous tirons parti de nos investissements dans les réseaux à large bande pour Télé Fibe, afin d'accroître la pénétration des trois produits par foyer, d'étendre notre part du marché des immeubles à logements multiples et de générer des tarifs plus élevés pour les ventes complémentaires de nos services Internet et de téléphonie résidentiels.
- La croissance du produit par foyer et l'effet de l'augmentation des tarifs, établis en fonction du marché, des produits résidentiels liés au taux de pénétration accru des trois produits par foyer.
- Une croissance des niveaux d'emploi et de l'économie plus rapide qu'en 2013.
- La migration continue des clients d'affaires vers les systèmes IP.
- Les pressions continues de la concurrence sur les prix dans nos marchés résidentiel, d'affaires et de gros.
- La capacité de réaliser des économies de coûts grâce à la réduction des postes de cadre à la suite de départs naturels et de départs à la retraite, à l'efficience des centres d'appels, à l'amélioration de la productivité dans les services extérieurs, à la réduction des taux contractuels des fournisseurs, à la diminution des coûts d'impression et de mise à la poste, à la gestion des coûts relatifs au contenu et à la réduction du trafic non acheminé par notre propre réseau.
- La consommation croissante par les abonnés des services de télé par contournement et de vidéo en continu, la croissance prévue de la Télé Partout ainsi que la multiplication des appareils, comme les tablettes, qui exigent une bande passante très élevée, ce qui exigera un niveau soutenu d'investissements constants.

3.3 BELL MÉDIA

FAITS RÉCENTS IMPORTANTS TOUCHANT NOS ACTIVITÉS

BELL MÉDIA ANNONCE LA PROGRAMMATION DE CTV ET DE CTV TWO POUR LES HEURES DE GRANDE ÉCOUTE EN 2014-2015

Lors de la séance annuelle de visionnement qui a eu lieu à L.A. au mois de mai, Bell Média a obtenu les droits sur 11 nouvelles séries, qui s'ajoutent à la réinscription dans la grille horaire des heures de grande écoute de CTV et de CTV Two pour l'année 2014-2015 d'un plus grand nombre d'émissions que tout autre réseau canadien parmi les 20 émissions les plus écoutées, ce qui consolide les assises du réseau de télé le plus écouté au Canada. CTV continuera par ailleurs de diffuser les événements télévisuels les plus regardés, soit la présentation des Oscars, le Super Bowl et les présentations des prix suivants : Golden Globe Awards, Primetime Emmy Awards et JUNO.

TSN ANNONCE UNE EXPANSION MAJEURE AVEC CINQ NOUVEAUX SIGNAUX NATIONAUX

TSN, le chef de file des sports au Canada et le réseau de télé spécialisée numéro un au pays, a annoncé l'expansion projetée de deux à cinq signaux nationaux, ce qui devrait fournir la capacité et la souplesse de radiodiffusion permettant d'offrir une plus grande variété d'émissions en tirant pleinement parti de la vaste et prestigieuse programmation de Bell Média dans les sports – notamment le championnat mondial de hockey junior, la Coupe Grey, la Coupe du Monde de soccer de la FIFA de 2015 à 2022, le Grand Slam de tennis, tous les principaux championnats de golf et plus encore. Désignées TSN1, TSN2, TSN3, TSN4 et TSN5, les cinq nouvelles chaînes de TSN seront offertes bientôt. Les abonnés pourront accéder à toutes les chaînes de TSN en ligne ainsi qu'au moyen d'appareils mobiles dotés de l'application TSN GO.

TSN ET RDS RENFORCENT LEURS PARTENARIATS AVEC DE NOUVELLES ENTENTES SUR LES DROITS DE DIFFUSION

TSN et RDS et le groupe Formula One ont conclu un nouveau partenariat pluriannuel conférant aux réseaux numéro un de télé spécialisée anglophone et francophone du Canada les droits de diffusion exclusifs à toutes les courses du Grand Prix, sur toutes les plateformes, jusqu'en 2019. Ce partenariat comprend la couverture exclusive du FORMULA 1 GRAND PRIX DU CANADA – l'événement de sport automobile le plus regardé au Canada.

TSN et RDS ont également conclu une nouvelle entente globale sur les droits de diffusion avec la United States Golf Association (USGA) pour la couverture exclusive canadienne du U.S. OPEN jusqu'en 2022. Avec cette entente, TSN et RDS raffermissent leur position de diffuseur des principaux championnats de golf, comprenant les quatre principaux championnats de golf ainsi que des événements comme la Ryder Cup, la Presidents Cup et une série d'événements du PGA TOUR.

ÉLARGISSEMENT DU SERVICE LA TÉLÉ PARTOUT AVEC LE LANCEMENT DE SUPER ÉCRAN GO

Bell Média a lancé Super Écran GO, un nouveau service permettant l'accès instantané et illimité à la programmation de Super Écran à partir d'un ordinateur, d'un iPhone ou d'un iPad, et prochainement, d'appareils Android. Les abonnés de Super Écran GO peuvent visionner des films récents et des séries exclusives sur demande, où et quand ils le veulent et sur la plateforme de leur choix, sans frais supplémentaires. Super Écran GO donne accès à près de 500 heures de contenu de qualité en haute définition. Le lancement de Super Écran GO s'inscrit dans le cadre de l'engagement de Bell Média d'offrir aux Québécois un contenu de qualité incomparable sur de multiples plateformes. Au cours des prochains mois, d'autres propriétés de Bell Média sont censées lancer leur propre service GO, notamment Ztélé, Canal D, Canal Vie et VRAK TV.

33 NOMINATIONS POUR BELL MÉDIA AU GALA DES PRIX GÉMEAUX

Bell Média a obtenu 33 nominations pour le prochain 29e Gala annuel des prix Gémeaux. Commandités par l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision, ces prix soulignent les meilleures productions des chaînes de télé et des médias numériques francophones. Parmi les productions originales diffusées par les chaînes et sites Web de Bell Média, VRAK TV a obtenu 18 nominations dans les catégories jeunesse, tandis que Ztélé en a obtenu neuf, Canal D, trois, et Canal Vie, deux. La présentation des prix se déroulera le 14 septembre.

ASTRAL AFFICHAGE ACQUIERT MACDONALD OUTDOOR ET PREND DE L'EXPANSION EN ALBERTA AVEC L'INSTALLATION DE PANNEAUX NUMÉRIQUES SUPPLÉMENTAIRES

Le 9 juin 2014, Astral Affichage, une division de Bell Média, a annoncé qu'elle avait conclu une entente avec Macdonald Outdoor Advertising Inc. (Macdonald) visant l'acquisition de son réseau d'affichage extérieur numérique à Edmonton. En plus des neuf panneaux grand format de Macdonald, Astral Affichage a également annoncé son intention d'ériger 12 nouveaux panneaux numériques grand format à Edmonton et à Calgary à compter de septembre 2014. Ces annonces marquent l'implantation d'Astral Affichage en Alberta et l'expansion à l'échelle nationale de son orientation vers la publicité numérique sur panneaux grand format. Le réseau d'affichage numérique d'Astral Affichage passera ainsi à 21 panneaux grand format en Alberta et à 73 dans l'ensemble du Canada, ce qui renforce notre position de figure de proue au Canada dans la publicité numérique sur panneaux grand format.

ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE EN 2014

PRODUITS TIRÉS DE BELL MÉDIA
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

+36,1 %

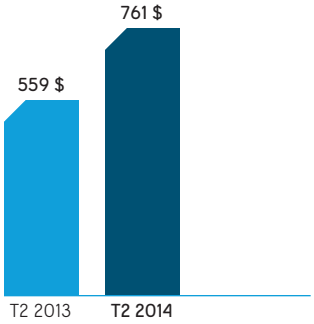

BAIIA AJUSTÉ DE BELL MÉDIA
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

+34,6 %

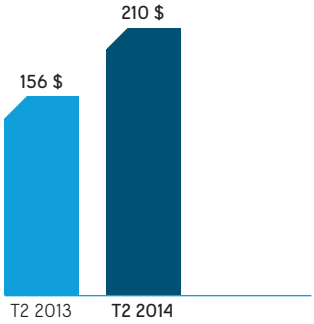

PRODUITS TIRÉS DE BELL MÉDIA
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

+38,3 %

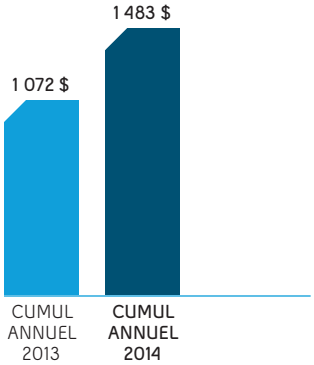

BAIIA AJUSTÉ DE BELL MÉDIA
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

+41,7 %

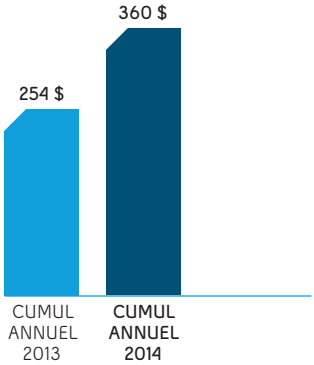

CTV EST LE RÉSEAU DE TÉLÉ CANADIEN LE PLUS ÉCOUTÉ

12 des 20 émissions les plus écoutées

PAR L'ENSEMBLE DES TÉLÉSPECTATEURS À L'ÉCHELLE NATIONALE AU T2 2014
(SAISON DE PRINTEMPS)

RÉSULTATS DE BELL MÉDIA

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	T2 2014	T2 2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2014	CUMUL ANNUEL 2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION
Total des produits externes	**689**	520	169	32,5 %	**1 337**	994	343	34,5 %
Produits intersectoriels	**72**	39	33	84,6 %	**146**	78	68	87,2 %
Total des produits tirés de Bell Média	**761**	559	202	36,1 %	**1 483**	1 072	411	38,3 %

Les produits tirés de Bell Média ont augmenté de 36,1 % au T2 2014 et de 38,3 % au premier semestre de 2014, en raison principalement de l'acquisition d'Astral, ce qui a fortement contribué aux produits totaux tirés de la publicité et des frais d'abonnement. Cette augmentation a été contrebalancée en partie par les produits rétroactifs totalisant environ 10 millions $ comptabilisés au T2 2013 découlant de la renégociation des ententes de vidéo à la demande avec certaines entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR), ce qui ne s'est pas répété cette année.

Les produits tirés de la publicité au deuxième trimestre et au premier semestre de 2014, en excluant Astral, ont diminué par rapport à ceux des périodes correspondantes de l'exercice précédent, ce qui reflète :

- la faiblesse générale du marché global de la publicité télé;
- la baisse de l'auditoire dans le secteur de la télé traditionnelle, comme c'est le cas dans l'ensemble du secteur, et le glissement des dépenses des clients vers les services en ligne;
- la diminution des dépenses de publicité à la télé spécialisée, en raison de la prolongation du calendrier de la saison régulière de hockey de la LNH en 2013 pour permettre de rattraper le retard du début de saison dû au lockout, et le nombre moindre de matchs de hockey des séries éliminatoires diffusés sur TSN comparativement à l'exercice précédent;
- le glissement des budgets de publicité vers le radiodiffuseur de la Coupe du Monde de soccer de la FIFA 2014, ce qui a contribué aux diminutions des dépenses de publicité pour la télé traditionnelle et la télé spécialisée;
- la diminution des produits tirés de la publicité numérique en raison de la baisse du trafic sur les sites.

Les produits tirés des frais d'abonnement au deuxième trimestre et au premier semestre de 2014, en excluant Astral, ont augmenté d'un exercice à l'autre en raison principalement de l'effet des hausses de tarifs établis en fonction du marché pour les services spécialisés de Bell Média, et de l'augmentation des produits découlant des nouveaux produits de notre service la Télé Partout et de la croissance des abonnements à la télé mobile à l'échelle du secteur.

COÛTS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	T2 2014	T2 2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2014	CUMUL ANNUEL 2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION
Coûts d'exploitation	**(551)**	(403)	(148)	(36,7)%	**(1 123)**	(818)	(305)	(37,3)%
BAIIA ajusté	**210**	156	54	34,6 %	**360**	254	106	41,7 %
Marge du BAIIA ajusté	**27,6 %**	27,9 %		(0,3)%	**24,3 %**	23,7 %		0,6 %

Les coûts d'exploitation de Bell Média ont augmenté de 36,7 %, soit 148 millions $, au T2 2014, et de 37,3 %, soit 305 millions $, depuis le début de l'exercice, surtout en raison de ce qui suit :

- l'acquisition d'Astral;
- la hausse des coûts du contenu dans la télé traditionnelle et la télé spécialisée dans le divertissement découlant de la nouvelle programmation canadienne et étrangère;
- les coûts accrus pour les droits de diffusion dans les sports ayant fait l'objet d'une renégociation ou ayant été obtenus pour la première fois.

La diminution des droits liés à la LNH et des coûts de production en raison de la clôture hâtive de la saison régulière cette année par rapport à l'année dernière, ainsi que les synergies de coûts découlant de l'intégration d'Astral au sein de Bell Média ont atténué l'augmentation d'un exercice à l'autre des coûts d'exploitation de Bell Média ce trimestre.

Le BAIIA ajusté de Bell Média a augmenté de 34,6 % et de 41,7 % au deuxième trimestre et au premier semestre de 2014, respectivement, en raison de l'augmentation des produits d'exploitation d'un exercice à l'autre, comme il est décrit précédemment, en partie contrebalancée par la hausse des coûts d'exploitation découlant principalement de l'acquisition d'Astral ainsi que des coûts accrus du contenu pour la programmation télé et des droits de diffusion dans les sports.

DONNÉES OPÉRATIONNELLES DE BELL MÉDIA

- CTV diffuse 12 des 20 émissions les plus écoutées par l'ensemble des téléspectateurs à l'échelle nationale, dans la saison de printemps, et 4 des 5 émissions les plus écoutées par les téléspectateurs de la principale catégorie démographique de l'auditoire dans la tranche des 25 à 54 ans.
- Dans les heures de grande écoute de 19 h à 23 h, la cote d'écoute moyenne de CTV était de 33 % supérieure à celle de son plus proche concurrent canadien en télé traditionnelle.
- Dans ses propriétés de télé spécialisée, Bell Média a rejoint 84 % des téléspectateurs de la télé spécialisée et de la télé payante anglophone et 87 % de l'ensemble des téléspectateurs francophones d'une semaine moyenne au T2 2014, avec en tête :
  - TSN, la première station de télé spécialisée canadienne dans toutes les principales catégories démographiques chez les adultes et les hommes;
  - Discovery, l'une des chaînes spécialisées dans le divertissement les plus populaires au Canada;
  - Space, une chaîne de télé spécialisée très prometteuse pour ce qui est de la croissance de l'auditoire féminin dans la tranche des 25 à 54 ans;
  - The Movie Network, la figure de proue parmi les chaînes de télé payante aux heures de grande écoute au Canada;
  - RDS, la chaîne francophone spécialisée dans les sports la plus populaire;
  - Canal D, la première parmi toutes les chaînes francophones de télé spécialisée dans le divertissement;
  - Canal Vie, la chaîne francophone spécialisée dans le divertissement la plus populaire auprès de l'auditoire féminin dans la tranche des 25 à 54 ans.

- L'auditoire moyen par minute pour la télé spécialisée de Bell Média au T2 2014 s'est établi à un niveau de 38 % plus élevé que celui de son plus proche concurrent.
- Bell Média demeure au septième rang parmi toutes les propriétés en ligne au Canada, et première parmi tous les fournisseurs réseaux de diffusion et vidéo de diffusion au Canada, avec des moyennes mensuelles de près de 11,8 millions de visiteurs uniques, de 3 millions de visiteurs uniques au chapitre des vidéos, de 358 millions de pages consultées et de 102 millions de vidéos regardées.
- Bell Média est le premier radiodiffuseur au Canada, avec plus de 17,6 millions d'auditeurs, à l'écoute plus de 84,1 millions d'heures chaque semaine.
- Astral Affichage est la troisième entreprise de ce type au Canada avec plus de 9 500 panneaux d'affichage; elle est arrivée en tête des exploitants dans les marchés principaux de Toronto et de Montréal.

HYPOTHÈSES

En date du présent rapport de gestion, nos déclarations prospectives énoncées dans le rapport de gestion annuel 2013 de BCE, mises à jour ou complétées dans le rapport de gestion du premier trimestre 2014 de BCE et dans le présent rapport de gestion, reposent sur certaines hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses suivantes et les hypothèses mentionnées dans chacune des analyses des autres secteurs d'activité fournies dans la présente rubrique 3, *Analyse des secteurs d'activité*, ainsi que les hypothèses relatives à l'économie et au marché mentionnées à la section 1.4, *Hypothèses*, du présent rapport de gestion.

- Un marché de la publicité moins dynamique.
- Des coûts croissants pour obtenir de la programmation télé et du contenu de sports.
- La poursuite des acquisitions fructueuses d'émissions à cotes d'écoute élevées et de contenu différencié.
- La hausse normale des tarifs du marché pour le contenu de la télé spécialisée.
- L'établissement et le maintien d'ententes stratégiques quant à l'approvisionnement en contenu sur les quatre écrans.
- La réalisation complète des synergies de coûts découlant de l'intégration d'Astral au sein de Bell Média.
- L'absence d'incidence importante de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications défavorables de la réglementation dans les médias.

3.4 BELL ALIANT

FAITS RÉCENTS IMPORTANTS TOUCHANT NOS ACTIVITÉS

EXPANSION CONTINUE DU RÉSEAU FTTH

Au T2 2014, Bell Aliant a ajouté 52 000 foyers et entreprises à la zone desservie par les services FibreOP, ce qui porte à environ 879 000 le nombre total d'emplacements dans la zone de couverture du réseau dans plus de 70 collectivités du Canada atlantique et de l'Ontario. Au cours du trimestre, Bell Aliant a également annoncé son intention d'étendre le réseau FibreOP à deux autres villes de la Nouvelle-Écosse et à deux autres villes du Nouveau-Brunswick, ce qui porte la couverture des services FibreOP dans ces provinces à plus de 325 000 et 220 000 emplacements, respectivement.

NOUVELLE ÉMISSION DE DÉBENTURES MTN D'UN MONTANT EN CAPITAL DE 150 MILLIONS $

En avril 2014, Bell Aliant a vendu des billets à taux flottant pour un montant en capital total de 150 millions $ (les « billets ») échéant le 22 avril 2016. Les billets portent un taux d'intérêt correspondant au taux des acceptations bancaires à trois mois (CDOR) majoré de 0,53 % fixé trimestriellement les 22 janvier, 22 avril, 22 juillet et 22 octobre de chaque année. Le produit net de l'émission des billets doit servir à réduire la dette existante et à financer les besoins généraux de l'entreprise.

ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE EN 2014

BELL ALIANT
PRODUITS
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

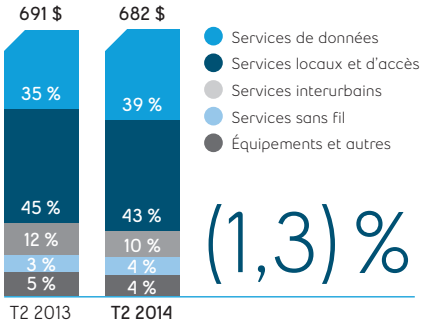

BELL ALIANT
BAIIA AJUSTÉ
(% DE LA MARGE DU BAIIA AJUSTÉ)
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

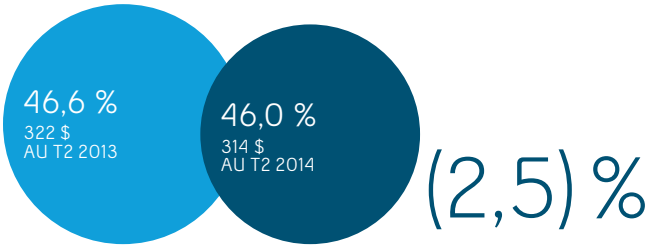

BELL ALIANT
PRODUITS
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

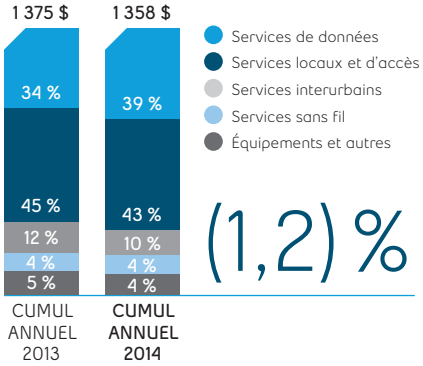

BELL ALIANT
BAIIA AJUSTÉ
(% DE LA MARGE DU BAIIA AJUSTÉ)
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

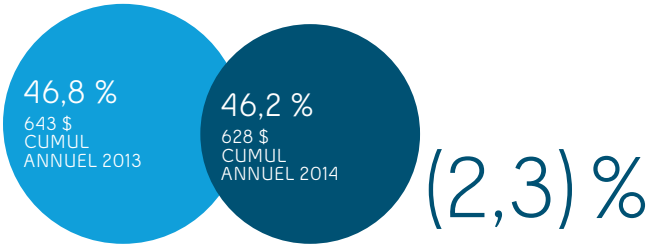

RÉSULTATS DE BELL ALIANT

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	T2 2014	T2 2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2014	CUMUL ANNUEL 2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION
Services de données	**243**	220	23	10,5 %	**478**	433	45	10,4 %
Services locaux et d'accès	**266**	282	(16)	(5,7)%	**530**	560	(30)	(5,4)%
Services interurbains	**63**	74	(11)	(14,9)%	**127**	147	(20)	(13,6)%
Services sans fil	**24**	23	1	4,3 %	**48**	47	1	2,1 %
Équipements et autres	**29**	30	(1)	(3,3)%	**58**	64	(6)	(9,4)%
Total des produits externes	**625**	629	(4)	(0,6)%	**1 241**	1 251	(10)	(0,8)%
Produits intersectoriels	**57**	62	(5)	(8,1)%	**117**	124	(7)	(5,6)%
Total des produits tirés de Bell Aliant	**682**	691	(9)	(1,3)%	**1 358**	1 375	(17)	(1,2)%

Les produits d'exploitation tirés de Bell Aliant ont diminué de 1,3 % ce trimestre et de 1,2 % depuis le début de l'exercice, car la baisse des produits tirés des services locaux et d'accès, des services interurbains et des équipements et autres n'a pas été totalement compensée par la croissance des produits tirés des services de données.

- **Les produits tirés des services de données** ont augmenté de 10,5 % au T2 2014 et de 10,4 % au premier semestre de 2014, en raison de la croissance des produits tirés des services Internet et de télé IP et des autres services de connectivité à large bande IP, ainsi que du développement de la technologie réseau de prochaine génération de Bell Aliant. L'augmentation des produits tirés des services Internet est attribuable à l'accroissement de la clientèle du service Internet FibreOP ainsi qu'à la progression du PMU des services Internet haute vitesse résidentiels découlant de l'augmentation du nombre d'abonnés qui adoptent les forfaits offrant plus de bande passante et de la majoration des tarifs. L'augmentation des produits tirés du service de télé IP découle de la croissance du nombre d'abonnés de Bell Aliant à Télé FibreOP.
- **Les produits tirés des services locaux et d'accès** ont diminué de 5,7 % et de 5,4 % au deuxième trimestre et au premier semestre de 2014, respectivement, par suite de la perte continue au chapitre des SAR en raison des rabais substantiels accordés sur les forfaits de services offerts par les concurrents dans la câblodistribution et de la migration continue des clients vers les services sans fil et les solutions IP.
- **Les produits tirés des services interurbains** ont baissé de 14,9 % ce trimestre et de 13,6 % depuis le début de l'exercice. La baisse est imputable à la diminution du nombre d'abonnés des SAR et à celle des minutes de conversations interurbaines globales, ce qui s'explique par le phénomène de substitution du service filaire traditionnel par les services de courriel, de téléphonie sans fil et de voix sur protocole Internet (voix sur IP), ainsi qu'à la migration des abonnés des plans à la minute vers des forfaits à tarifs fixes.
- **Les produits tirés des services sans fil** sont essentiellement inchangés, d'un exercice à l'autre, augmentant de 1 million $ comparativement au deuxième trimestre et au premier semestre de 2013.
- **Les produits tirés des équipements et autres** ont diminué de 3,3 % au T2 2014 et de 9,4 % au premier semestre de 2014, en raison de la perte de produits d'une filiale d'un centre d'appels qui a cessé ses activités à la fin de 2013, ainsi que de la diminution des ventes de produits et du volume de travail à la commande comparativement à l'exercice précédent.

COÛTS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	T2 2014	T2 2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2014	CUMUL ANNUEL 2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION
Coûts d'exploitation	**(368)**	(369)	1	0,3 %	**(730)**	(732)	2	0,3 %
BAIIA ajusté	**314**	322	(8)	(2,5)%	**628**	643	(15)	(2,3)%
Marge du BAIIA ajusté	**46,0 %**	46,6 %		(0,6)%	**46,2 %**	46,8 %		(0,6)%

Les coûts d'exploitation de Bell Aliant au deuxième trimestre et au premier semestre de 2014 sont essentiellement inchangés, d'un exercice à l'autre. La diminution de 0,3 % ce trimestre et depuis le début de l'exercice reflète :

- l'incidence favorable de la diminution des coûts de la main-d'œuvre par suite de la restructuration de la main-d'œuvre en cours, le coût moindre des produits vendus du fait de la diminution des ventes de produits de données aux clients d'affaires, les réductions négociées des paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications, la diminution des frais généraux et administratifs et la diminution du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Ces facteurs ont été contrebalancés par :

- l'accroissement des frais de commercialisation et de vente entraîné par l'intensification des promotions et de la publicité entourant les services FibreOP pour contrer la vive concurrence que continuent de livrer les câblodistributeurs et les coûts accrus relatifs au contenu de la télé IP.

Le BAIIA ajusté de Bell Aliant au deuxième trimestre et au premier semestre de 2014 a diminué, d'un exercice à l'autre, de 2,5 % et de 2,3 %, respectivement, par suite de la diminution des produits d'exploitation. Malgré la stabilité des coûts d'exploitation d'un exercice à l'autre, la marge du BAIIA ajusté a reculé de 0,6 % ce trimestre, pour s'établir à 46,0 %, et a diminué de 0,6 % au premier semestre de l'exercice considéré, pour s'établir à 46,2 %, car le recul continu des produits tirés des services voix, générant des marges plus élevées, n'a pas été totalement compensé par la croissance des produits tirés des services de données, générant des marges moins élevées.

DONNÉES OPÉRATIONNELLES DE BELL ALIANT

	T2 2014	T2 2013	VARIATION	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2014	CUMUL ANNUEL 2013	VARIATION	% DE VARIATION
SERVICE INTERNET HAUTE VITESSE								
Activations nettes d'abonnés du service Internet haute vitesse	**13 906**	6 241	7 665	n.s.	**24 861**	14 938	9 923	66,4 %
Abonnés du service Internet haute vitesse	**976 954**	933 352	43 602	4,7 %	**976 954**	933 352	43 602	4,7 %
Abonnés du service Internet FibreOP inclus dans les abonnés du service Internet haute vitesse	**217 057**	146 695	70 362	48,0 %	**217 057**	146 695	70 362	48,0 %
SERVICE DE TÉLÉ								
Activations nettes d'abonnés	**12 599**	11 452	1 147	10,0 %	**24 297**	25 702	(1 405)	(5,5)%
Total des abonnés	**202 380**	148 722	53 658	36,1 %	**202 380**	148 722	53 658	36,1 %
Service Télé FibreOP	**185 638**	125 783	59 855	47,6 %	**185 638**	125 783	59 855	47,6 %
ABONNÉS DES SAR								
Clientèle résidentielle	**1 418 592**	1 518 312	(99 720)	(6,6)%	**1 418 592**	1 518 312	(99 720)	(6,6)%
Clientèle d'affaires	**878 349**	907 638	(29 289)	(3,2)%	**878 349**	907 638	(29 289)	(3,2)%
Total	**2 296 941**	2 425 950	(129 009)	(5,3)%	**2 296 941**	2 425 950	(129 009)	(5,3)%
PERTES NETTES D'ABONNÉS DES SAR								
Clientèle résidentielle	**(20 006)**	(26 653)	6 647	24,9 %	**(43 870)**	(52 887)	9 017	17,0 %
Clientèle d'affaires	**(4 866)**	(6 659)	1 793	26,9 %	**(12 509)**	(12 533)	24	0,2 %
Total	**(24 872)**	(33 312)	8 440	25,3 %	**(56 379)**	(65 420)	9 041	13,8 %
SERVICES SANS FIL								
Abonnés	**147 407**	144 788	2 619	1,8 %	**147 407**	144 788	2 619	1,8 %

n.s. : non significatif

Les activations nettes d'abonnés d'Internet haute vitesse au deuxième trimestre de 2014 ont plus que doublé, augmentant de 7 665 abonnés pour s'établir à 13 906, reflétant la forte demande pour les forfaits de services FibreOP et les acquisitions de clients de gros. Au premier semestre de 2014, les activations nettes ont augmenté de 66,4 %, soit 9 923 abonnés, pour s'établir à 24 861 pour les mêmes raisons. Au 30 juin 2014, Bell Aliant comptait 976 954 abonnés d'Internet haute vitesse, en hausse de 4,7 % comparativement à 933 352 abonnés à la fin du T2 2013.

Les activations nettes du service de télé ont augmenté de 10,0 %, soit 1 147 abonnés, pour s'établir à 12 599 au T2 2014, en raison de nos offres de recrutement d'abonnés concurrentielles combinées au succès de nos stratégies de fidélisation de la clientèle. Au premier semestre de 2014, les activations nettes du service de télé IP ont diminué de 5,5 %, soit 1 405 abonnés, pour s'établir à 24 297, par suite des offres relativement plus accrocheuses lancées par nos concurrents dans la câblodistribution au premier trimestre de l'exercice. Au 30 juin 2014, Bell Aliant comptait 202 380 abonnés du service de télé IP, ce nombre incluant les 185 638 abonnés de Télé FibreOP, en hausse de 36,1 % comparativement à 148 722 abonnés de la télé IP à la fin du T2 2013, ce nombre incluant les 125 783 abonnés de Télé FibreOP.

Les pertes nettes au chapitre des SAR ont diminué de 25,3 %, soit 8 440 clients, au T2 2014 et de 13,8 %, soit 9 041 clients au premier semestre de l'exercice considéré du fait du nombre accru d'activations d'abonnés découlant de la reconquête de clients et de la fidélisation des abonnés dans les marchés des services FibreOP résidentiels, existants et nouvellement ajoutés, de Bell Aliant, malgré les pertes de clients dues à l'âpre concurrence et à la substitution continue par les clients en faveur des services sans fil et des solutions IP. Le marché d'affaires de Bell Aliant continue de refléter les pertes nettes au chapitre des SAR découlant de la concurrence et de la rationalisation des secteurs d'activité, y compris le passage aux technologies sur IP. Au 30 juin 2014, Bell Aliant fournissait le service à 2 296 941 abonnés des SAR, ce qui représente une baisse de 5,3 % comparativement à 2 425 950 abonnés des SAR à la fin du T2 2013.

Les abonnés du sans-fil totalisaient 147 407 au 30 juin 2014, ce qui représente une hausse de 1,8 % depuis la fin du T2 2013.

HYPOTHÈSES

En date du présent rapport de gestion, nos déclarations prospectives énoncées dans le rapport de gestion annuel 2013 de BCE, mises à jour ou complétées dans le rapport de gestion du premier trimestre 2014 de BCE et dans le présent rapport de gestion, reposent sur certaines hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses suivantes et les hypothèses mentionnées dans chacune des analyses des autres secteurs d'activité fournies dans la présente rubrique 3, *Analyse des secteurs d'activité*, ainsi que les hypothèses relatives à l'économie et au marché mentionnées à la section 1.4, *Hypothèses*, du présent rapport de gestion.

- La poursuite de la reprise économique.
- L'intensité soutenue de l'activité concurrentielle sur les marchés d'affaires et résidentiel.
- L'accentuation de la substitution des services sur fil par le sans-fil dans les marchés de Bell Aliant, mais en accusant un retard par rapport à d'autres régions du Canada.
- La stabilisation des pertes nettes au chapitre des SAR.
- Une demande constante pour le service FibreOP, alimentant les acquisitions de clients des services Internet et de télé IP à des niveaux similaires à ceux de 2013.
- La poursuite des réductions de coûts réalisées grâce à nos initiatives de productivité, permettant de compenser largement les hausses de coûts associées à la croissance de la clientèle des services de télé IP et des coûts liés au contenu télévisuel connexes, de même que les pressions inflationnistes normales.

4 GESTION FINANCIÈRE ET DES CAPITAUX

La présente rubrique vous indique comment nous gérons notre encaisse et nos sources de financement afin de déployer notre stratégie et de produire des résultats financiers. Elle présente une analyse de notre situation financière, de nos flux de trésorerie et de notre liquidité sur une base consolidée.

4.1 DETTE NETTE

	AU 30 JUIN 2014	AU 31 DÉCEMBRE 2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION
Dette à court terme [1]	**2 736**	2 571	165	6,4 %
Dette à long terme	**16 150**	16 341	(191)	(1,2)%
Actions privilégiées [2]	**1 698**	1 698	–	0,0 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**(150)**	(335)	185	55,2 %
Dette nette	**20 434**	20 275	159	0,8 %

(1) *Inclut les avances bancaires et les effets à payer ainsi que les emprunts garantis par des créances clients.*

(2) *50 % des actions privilégiées en circulation représentant 3 395 millions $ en 2014 et en 2013, respectivement, sont classées en tant que dettes, afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences d'évaluation du crédit.*

La diminution de 26 millions $ de la dette à court terme et de la dette à long terme s'explique par :

- le remboursement des billets de CTV Specialty d'un montant de 300 millions $, le 18 février 2014;
- les paiements de 188 millions $ au titre des contrats de location-financement;
- les remboursements nets d'autres dettes d'un montant de 30 millions $.

Cette diminution a été partiellement contrebalancée par :

- l'augmentation de nos obligations en vertu des contrats de location-financement de 178 millions $;
- l'augmentation de nos effets à payer et de nos avances bancaires (déduction faite des remboursements) de 158 millions $;
- l'émission par Bell Aliant de débentures MTN d'un montant en capital totalisant 150 millions $.

La diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 185 millions $ découle des dividendes payés sur les actions ordinaires de 932 millions $, d'un paiement de 566 millions $ au titre de l'acquisition des actifs liés au spectre sans fil dans la bande de 700 MHz et des remboursements nets d'instruments d'emprunt de 210 millions $, en partie contrebalancée par les flux de trésorerie disponibles de 1 077 millions $ et par le dessaisissement par BCE de six services de télé et de dix stations de radio pour un produit total de 538 millions $.

4.2 DONNÉES LIÉES AUX ACTIONS EN CIRCULATION

ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION

	NOMBRE D'ACTIONS
En circulation au 1er janvier 2014	**775 892 556**
Actions émises en vertu du régime d'options sur actions des employés	**1 161 586**
Actions émises en vertu du régime d'épargne des employés (REE)	**1 092 314**
En circulation au 30 juin 2014	**778 146 456**

OPTIONS SUR ACTIONS EN COURS

	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ ($)
En cours au 1er janvier 2014	**7 870 231**	**40**
Attribuées	**2 900 040**	**48**
Exercées [1]	**(1 161 586)**	**36**
Objet d'une renonciation	**(113 581)**	**43**
En cours au 30 juin 2014	**9 495 104**	**43**
Exerçables au 30 juin 2014	**1 076 020**	**36**

(1) *Le prix d'exercice moyen pondéré par action pour les options exercées au cours du semestre clos le 30 juin 2014 était de 48 $.*

4.3 FLUX DE TRÉSORERIE

	T2 2014	T2 2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2014	CUMUL ANNUEL 2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**1 850**	1 868	(18)	(1,0)%	**2 832**	2 908	(76)	(2,6)%
Dividendes de Bell Aliant payés à BCE	**48**	47	1	2,1 %	**48**	95	(47)	(49,5)%
Dépenses d'investissement	**(937)**	(830)	(107)	(12,9)%	**(1 666)**	(1 552)	(114)	(7,3)%
Dividendes en espèces payés sur actions privilégiées	**(31)**	(32)	1	3,1 %	**(63)**	(58)	(5)	(8,6)%
Dividendes en espèces payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	**(68)**	(74)	6	8,1 %	**(75)**	(147)	72	49,0 %
Coûts liés aux acquisitions payés	**16**	8	8	100,0 %	**30**	18	12	66,7 %
Flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant	**(63)**	(84)	21	25,0 %	**(29)**	(114)	85	74,6 %
Flux de trésorerie disponibles	**815**	903	(88)	(9,7)%	**1 077**	1 150	(73)	(6,3)%
Flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant, à l'exclusion des dividendes payés	**15**	37	(22)	(59,5)%	**(19)**	19	(38)	n.s.
Coûts liés aux acquisitions payés	**(16)**	(8)	(8)	(100,0)%	**(30)**	(18)	(12)	(66,7)%
Cessions d'entreprises	**–**	1	(1)	(100,0)%	**538**	1	537	n.s.
Acquisition de licences d'utilisation du spectre	**(453)**	–	(453)	n.s.	**(566)**	–	(566)	n.s.
Autres activités d'investissement	**2**	16	(14)	(87,5)%	**(3)**	13	(16)	n.s.
Remboursement net (émission nette) d'instruments d'emprunt	**(429)**	574	(1 003)	n.s.	**(210)**	1 630	(1 840)	n.s.
Primes au remboursement anticipé de la dette	**–**	(10)	10	100,0 %	**–**	(27)	27	100,0 %
Émission d'actions ordinaires	**9**	–	9	n.s.	**41**	13	28	n.s.
Émission de titres de capitaux propres par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	**–**	–	–	0,0 %	**–**	230	(230)	(100,0)%
Dividendes en espèces payés sur actions ordinaires	**(480)**	(452)	(28)	(6,2)%	**(932)**	(892)	(40)	(4,5)%
Autres activités de financement	**(33)**	(8)	(25)	n.s.	**(81)**	(40)	(41)	n.s.
(Diminution nette) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**(570)**	1 053	(1 623)	n.s.	**(185)**	2 079	(2 264)	n.s.
Flux de trésorerie disponibles par action[1]	**1,05 $**	1,16 $	(0,11)$	(9,5)%	**1,39 $**	1,48 $	(0,09)$	(6,1)%

(1) *Le terme* flux de trésorerie disponibles par action *est une mesure financière non définie par les PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 8.2,* Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés – Mesures financières non définies par les PCGR – Flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie disponibles par action *du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires.*

n.s. : non significatif

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

La diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de 18 millions $ au deuxième trimestre de 2014 reflète la hausse de l'impôt sur le résultat payé et des intérêts versés, en partie compensée par la hausse du BAIIA ajusté.

La diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, de 76 millions $ au premier semestre de 2014, reflète la hausse de l'impôt sur le résultat payé et des intérêts versés, en partie compensée par la hausse du BAIIA ajusté et l'augmentation du fonds de roulement.

Les flux de trésorerie disponibles ont diminué de 88 millions $ au T2 2014 en raison de l'augmentation des dépenses d'investissement et de la diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Les flux de trésorerie disponibles ont diminué de 73 millions $ au premier semestre de 2014 en raison de la diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, de l'augmentation des dépenses d'investissement et de la diminution des dividendes reçus en 2014 de Bell Aliant, ce qui s'explique par la modification des dates de paiement de ses dividendes, en partie compensée par l'augmentation du BAIIA ajusté de Bell.

Les flux de trésorerie disponibles par action au deuxième trimestre de 2014 se sont établis à 1,05 $ par action ordinaire, comparativement à 1,16 $ par action ordinaire à la période correspondante de l'exercice précédent. Depuis le début de l'exercice, les flux de trésorerie par action se sont établis à 1,39 $ par action ordinaire, comparativement à 1,48 $ par action ordinaire à la période correspondante de l'exercice précédent.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	T2 2014	T2 2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2014	CUMUL ANNUEL 2013	VARIATION ($)	% DE VARIATION
Bell	**791**	673	(118)	(17,5)%	**1 385**	1 267	(118)	(9,3)%
Ratio d'intensité du capital	**17,0 %**	15,2 %		(1,8)%	**15,1 %**	14,4 %		(0,7)%
Bell Aliant	**146**	157	11	7,0 %	**281**	285	4	1,4 %
Ratio d'intensité du capital	**21,4 %**	22,7 %		1,3 %	**20,7 %**	20,7 %		0,0 %
BCE	**937**	830	(107)	(12,9)%	**1 666**	1 552	(114)	(7,3)%
Ratio d'intensité du capital	**18,0 %**	16,6 %		(1,4)%	**16,1 %**	15,6 %		(0,5)%

Les dépenses d'investissement de BCE ont augmenté de 107 millions $, soit 12,9 %, ce trimestre, et de 114 millions $, soit 7,3 %, depuis le début de l'exercice, ce qui reflète l'augmentation des dépenses chez Bell, tandis que les dépenses d'investissement de Bell Aliant ont été légèrement inférieures d'un exercice à l'autre. Les dépenses d'investissement en pourcentage des produits des activités ordinaires (ratio d'intensité du capital) pour BCE se sont établies à 18,0 % et à 16,1 % au deuxième trimestre et au premier semestre de 2014, respectivement, comparativement à 16,6 % et à 15,6 % aux périodes correspondantes respectives de l'exercice précédent.

Les dépenses d'investissement de Bell ont augmenté de 118 millions $, soit 17,5 %, au T2 2014, ce qui correspond à un ratio d'intensité du capital de 17,0 %, comparativement à 15,2 % au T2 2013. De même, les dépenses d'investissement de Bell ont augmenté de 118 millions $, soit 9,3 %, au premier semestre de l'exercice considéré, ce qui correspond à un ratio d'intensité du capital de 15,1 % des produits des activités ordinaires comparativement à 14,4 % à la période correspondante de 2013. Les augmentations d'un exercice à l'autre découlent de l'augmentation des dépenses d'investissement dans le sur-fil afin de continuer d'étendre la zone de couverture de notre service Télé Fibe, de connecter un plus grand nombre de foyers et d'entreprises en Ontario et au Québec directement avec la fibre à large bande et de mettre en œuvre les contrats conclus avec des clients de notre unité Marchés Affaires. Les dépenses d'investissement dans le sans-fil ont également augmenté, d'un exercice à l'autre, du fait de la poursuite du déploiement du réseau LTE, qui rejoignait environ 82 % de la population du Canada au 30 juin 2014, et des investissements afin de continuer d'améliorer la capacité et la qualité du réseau.

Les dépenses d'investissement de Bell Aliant au deuxième trimestre de 2014 se sont élevées à 11 millions $, une baisse de 7,0 % par rapport au deuxième trimestre de 2013, ce qui correspond à un ratio d'intensité du capital de 21,4 % comparativement à 22,7 % l'exercice précédent. L'augmentation est imputable au calendrier des dépenses d'investissement en 2014 comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Au premier semestre de 2014, les dépenses d'investissement sont demeurées relativement inchangées, diminuant de 4 millions $, soit 1,4 %, ce qui correspond à un ratio d'intensité du capital stable de 20,7 % d'un exercice à l'autre.

CESSIONS D'ENTREPRISES

Au T1 2014, nous avons conclu la vente de six services de télé et de dix stations de radio, pour un produit en espèces total de 538 millions $.

PAIEMENT LIÉ AU SPECTRE

Le 19 février 2014, les soumissionnaires provisoirement retenus pour l'obtention de licences d'utilisation de spectre dans le cadre de la vente aux enchères de spectre dans la bande de 700 MHz pour les services sans fil ont été annoncés par Industrie Canada. Bell a obtenu le droit d'acquérir des licences d'utilisation du spectre dans la bande de 700 MHz dans le marché de chaque province et territoire, qui se composent de 31 licences, pour un montant de 566 millions $. Le 4 mars 2014, Bell a versé un premier paiement de 113 millions $ à Industrie Canada. La tranche restante de 453 millions $ a été payée le 2 avril 2014, date à laquelle Bell a acquis les 31 licences.

INSTRUMENTS D'EMPRUNT

2014 :

Au deuxième trimestre de 2014, nous avons remboursé des effets à payer et des avances bancaires, déduction faite des émissions, de 443 millions $, et fait des paiements au titre de contrats de location-financement de 91 millions $; ces montants ont été partiellement contrebalancés par l'émission de débentures MTN par Bell Aliant, d'un capital de 150 millions $.

Au premier semestre de 2014, nous avons remboursé 300 millions $ de billets de CTV Specialty le 18 février 2014 et fait des paiements au titre de contrats de location-financement de 188 millions $; ces montants ont été partiellement compensés par les émissions d'effets à payer et d'avances bancaires, déduction faite des remboursements, de 158 millions $, et les débentures MTN émises par Bell Aliant, d'un capital de 150 millions $.

2013 :

Au deuxième trimestre de 2013, nous avons émis des titres d'emprunt d'un montant de 574 millions $, déduction faite des remboursements. Ces emprunts comprenaient l'émission par Bell Canada de débentures MTN, série M-27, d'un montant en capital de 1 milliard $, et les émissions de débentures MTN par Bell Aliant d'un montant en capital de 400 millions $, partiellement contrebalancées par le remboursement anticipé par Bell Aliant d'un montant en capital total de 400 millions $, par les remboursements au titre d'effets à payer et d'avances bancaires de 321 millions $ et par les paiements en vertu de contrats de location-financement d'un montant de 98 millions $.

Au premier semestre de 2013, nous avons émis des titres d'emprunt d'un montant de 1 630 millions $, déduction faite des remboursements. Ces emprunts comprenaient l'émission par Bell Canada de débentures MTN, série M-26 et série M-27, d'un montant en capital total de 2 milliards $, et les émissions de débentures MTN par Bell Aliant d'un montant en capital de 400 millions $, partiellement contrebalancées par le remboursement anticipé des débentures série EA, par Bell Canada, et des débentures MTN, par Bell Aliant, d'un montant en capital total de 150 millions $ et de 400 millions $, respectivement, ainsi que par les paiements au titre de contrats de location-financement d'un montant de 217 millions $.

ÉMISSION DE TITRES DE CAPITAUX PROPRES PAR DES FILIALES AUX DÉTENTEURS DE PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Au premier trimestre de 2013, Bell Aliant Actions privilégiées Inc., une filiale indirecte de Bell Aliant, a émis des actions privilégiées pour un produit brut de 230 millions $.

DIVIDENDES EN ESPÈCES PAYÉS SUR ACTIONS ORDINAIRES

Pour le deuxième trimestre de 2014, le dividende en espèces payé sur les actions ordinaires a été majoré, et nous avons payé un dividende de 0,6175 $ par action ordinaire, comparativement à un dividende de 0,5825 $ par action ordinaire pour le deuxième trimestre de 2013.

Pour le premier semestre de 2014, le dividende en espèces payé sur les actions ordinaires a été majoré, et nous avons payé un dividende de 1,20 $ par action ordinaire, comparativement à un dividende de 1,15 $ par action ordinaire pour le premier semestre de 2013.

4.4 RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2014, nous avons comptabilisé une augmentation de nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et une perte, avant impôt sur le résultat et participations ne donnant pas le contrôle (PNDPC), dans les AERG de 509 millions $ et de 1 133 millions $, respectivement. Cette variation découle d'une baisse du taux d'actualisation réel, à 4,2 % au 30 juin 2014, comparativement à 4,5 % au 31 mars 2014 et à 4,9 % au 31 décembre 2013, en partie compensée par un rendement plus élevé que celui attendu des actifs des régimes.

Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2013, nous avons comptabilisé une diminution des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et un gain actuariel, avant impôt sur le résultat et PNDPC, dans les AERG de 722 millions $ et de 790 millions $, respectivement. Cette variation découle d'une augmentation du taux d'actualisation de 4,7 % au 30 juin 2013, comparativement à 4,3 % au 31 mars 2013 et à 4,4 % au 31 décembre 2012, en partie contrebalancée par un rendement moins élevé que celui attendu des actifs des régimes.

4.5 COTES DE CRÉDIT

Le 26 mars 2014, Standard & Poor's Rating Services a haussé la cote du programme d'emprunts sous forme de papier commercial canadien de Bell Canada, la faisant passer de A-2 à A-1 (faible) et a confirmé la cote du programme d'emprunts sous forme de papier commercial mondial A-2 de Bell Canada.

Par ailleurs, nos principales cotes de crédit demeurent inchangées par rapport à celles qui sont décrites dans le rapport de gestion annuel 2013 de BCE. L'annonce de notre intention d'acquérir la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Bell Aliant détenues par des actionnaires minoritaires publics n'a eu aucune incidence sur nos cotes de crédit.

4.6 LIQUIDITÉ

Nos besoins de liquidités demeurent essentiellement inchangés par rapport à ceux qui sont décrits dans le rapport de gestion annuel 2013 de BCE, à l'exception du financement requis pour la privatisation, qui est évalué à approximativement 3,95 milliards $. La privatisation devrait être financée au moyen d'un montant approximatif de 3,0 milliards $ en actions ordinaires de BCE et d'un montant approximatif de 1,0 milliard $ en espèces. BCE prévoit satisfaire les besoins en espèces de 1,0 milliard $ à l'aide des sources de liquidités disponibles (flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, papier commercial ou facilités bancaires engagées). Le papier commercial ou les tirages sur les facilités bancaires en place devraient être remplacés par l'émission de dette à long terme sur les marchés financiers.

En avril 2014, Bell Canada s'est dotée d'un programme d'emprunts sous forme de papier commercial américain, ce qui lui conférera une plus grande souplesse financière grâce à l'émission d'effets pouvant aller jusqu'à 2 milliards $ US, assortis d'une durée ne pouvant dépasser 365 jours. Le produit sera utilisé pour financer les besoins généraux de l'entreprise. La vente de papier commercial en vertu du programme canadien distinct de Bell Canada aura pour effet de faire diminuer le montant en capital des effets pouvant être en circulation en tout temps, fixé à un maximum de 2 milliards $ US, en vertu du programme américain. Les effets du programme américain sont écoulés exclusivement aux États-Unis.

LITIGES

ÉVÉNEMENTS RÉCENTS CONCERNANT LES LITIGES

Le texte qui suit présente une mise à jour des litiges décrits dans la notice annuelle 2013 de BCE, à la rubrique 8, *Litiges*, mise à jour par la suite dans le rapport de gestion du premier trimestre 2014 de BCE.

POURSUITE INTENTÉE PAR MEDIATUBE

Le 12 mai 2014, Bell Canada et Bell Aliant Communications régionales, société en commandite ont présenté leur défense et une demande reconventionnelle pour solliciter une déclaration de non-validité du brevet de NorthVu Inc.

POURSUITE INTENTÉE PAR VIDÉOTRON

Les appels des demandeurs et de Bell ExpressVu société en commandite devraient être entendus en septembre 2014.

RECOURS COLLECTIF PROJETÉ RELATIVEMENT AUX FRAIS D'ACCÈS AU SYSTÈME DE SERVICES SANS FIL

Le 6 juin 2014, la demande de certification présentée devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique a été rejetée et, le 25 juin 2014, le demandeur a déposé un avis d'appel de cette décision.

5 INFORMATION FINANCIÈRE TRIMESTRIELLE

Le rapport financier intermédiaire résumé du deuxième trimestre 2014 de BCE a été préparé conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), selon la Norme comptable internationale (IAS) 34, Information financière intermédiaire.

Le tableau suivant présente les principales données financières consolidées de BCE des huit derniers trimestres clos.

	2014		2013				2012	
	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3
Produits d'exploitation	**5 220**	5 099	5 382	5 099	5 000	4 919	5 161	4 982
BAIIA ajusté	**2 144**	2 022	1 998	2 063	2 066	1 962	1 896	2 019
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	**(54)**	(38)	(48)	(297)	(28)	(33)	(69)	(25)
Amortissement des immobilisations corporelles	**(708)**	(699)	(695)	(683)	(681)	(675)	(693)	(673)
Amortissement des immobilisations incorporelles	**(171)**	(167)	(160)	(162)	(161)	(163)	(175)	(180)
Bénéfice net	**707**	714	593	452	671	672	765	644
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	**606**	615	495	343	571	566	666	527
Bénéfice net par action ordinaire								
De base	**0,78**	0,79	0,64	0,44	0,74	0,73	0,86	0,68
Dilué	**0,78**	0,79	0,63	0,44	0,74	0,73	0,86	0,68
Éléments inclus dans le bénéfice net :								
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	**(38)**	(23)	(33)	(222)	(21)	(23)	(46)	(19)
Profits nets (pertes nettes) sur placements	**4**	12	(12)	2	1	2	248	–
Primes au remboursement anticipé de la dette	**–**	–	–	(21)	(3)	(12)	–	–
Bénéfice net ajusté	**640**	626	540	584	594	599	464	546
BPA ajusté	**0,82**	0,81	0,70	0,75	0,77	0,77	0,60	0,70
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)	**777,7**	776,5	775,9	775,9	775,9	775,7	775,0	774,2

6 CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le texte qui suit présente une mise à jour des initiatives et des procédures réglementaires décrites dans le rapport de gestion annuel 2013 de BCE à la section 3.3, *Principaux risques d'entreprise*, et à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, mis à jour par la suite dans le rapport de gestion du premier trimestre 2014 de BCE.

LOI SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

PROCÉDURES EN CE QUI CONCERNE LES SERVICES SANS FIL DE GROS À L'ÉCHELLE NATIONALE

Le 28 mars 2014, le gouvernement fédéral a apporté des modifications à la *Loi sur les télécommunications* relativement aux services d'itinérance nationale de gros dans le cadre de la *Loi d'exécution du budget*. Ces modifications établissent des plafonds provisoires des tarifs de gros que les entreprises de télécommunications se facturent mutuellement pour les services de voix, de données et de messages courts (SMS) d'itinérance nationale. Ces plafonds sont fixés au prix de détail par unité moyen facturé par une entreprise de télécommunications à ses propres clients finaux de détail pour ces services l'année précédente. Ces modifications sont entrées en vigueur avec la promulgation et la sanction royale de la *Loi d'exécution du budget* le 19 juin 2014. La loi s'applique à ces trois plafonds d'itinérance à tout le moins tant que le CRTC n'aura pas publié une décision sur la question de savoir s'il faut (et, dans l'affirmative, comment) réglementer l'itinérance des services sans fil de gros dans l'instance ACT 2014-76 décrite dans le rapport de gestion du premier trimestre 2014 de BCE à la rubrique 6, *Cadre réglementaire*. L'incidence financière des plafonds proposés dans la *Loi d'exécution du budget*, et de toute mesure que pourrait prendre le CRTC relativement à la réglementation des tarifs de gros reliés à l'itinérance, au partage des pylônes ou à d'autres services sans fil de gros découlant de l'instance ACT 2014-76, demeure indéterminée pour le moment.

Le 31 juillet 2014, le CRTC a publié une décision dans le cadre d'une autre instance relative aux services sans fil en itinérance, en vertu de laquelle il a interdit l'utilisation de clauses d'exclusivité dans les ententes pour les services d'itinérance de gros. Cette décision ne devrait pas avoir d'incidence importante sur nos activités.

LOI SUR LA RADIOCOMMUNICATION

ENCHÈRES DU SPECTRE DE LA BANDE DES SSFE-3

Le 28 juillet 2014, Industrie Canada a publié un document de consultation afin d'obtenir des commentaires sur un cadre technique, politique et de délivrance de licences aux fins de la vente aux enchères, dont l'annonce a été faite le 7 juillet 2014, des 50 MHz de spectre de la bande des SSFE-3. Selon le document de consultation, Industrie Canada prévoit tenir les enchères en mars 2015, juste avant les enchères de spectre de la bande de 2 500 MHz déjà annoncées et devant se tenir en avril 2015. Industrie Canada propose un processus de mise aux enchères par soumissions cachetées au deuxième prix, une démarche différente du processus de mise aux enchères suivi pour les enchères de SSFE de 2008 et du spectre de 700 MHz de 2013.

Des licences de niveau 2 seront offertes pour deux blocs appariés (essentiellement des zones provinciales/régionales). Du spectre disponible de 50 MHz, un bloc de 30 MHz est réservé aux nouveaux venus. Seront considérés comme des nouveaux venus les fournisseurs qui ont déjà déployé le spectre obtenu lors des enchères de spectre de 2008 dans la bande des SSFE et qui fournissent présentement leurs services à des clients. Le bloc restant de 20 MHz est offert à tous les soumissionnaires, y compris les grandes entreprises titulaires nationales ou provinciales. Industrie Canada propose que les licences mises aux enchères soient valides pendant 20 ans et soient assujetties à des exigences de déploiement de 5 ans et de 10 ans suivant la délivrance de la licence.

Les commentaires en réponse aux propositions d'Industrie Canada formulées dans le document de consultation doivent être présentés au plus tard le 4 septembre 2014, et les réponses aux commentaires seront acceptées jusqu'au 2 octobre 2014.

7 RISQUES D'ENTREPRISE

Par risque, on entend la possibilité de la survenance d'un événement futur qui pourrait avoir un effet négatif sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation. La gestion de nos activités consiste en partie à comprendre la nature de ces risques éventuels et à les limiter, dans la mesure du possible.

L'effet réel de tout événement pourrait être considérablement différent de ce que nous prévoyons actuellement. Les risques décrits dans ce rapport de gestion ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation.

Dans le rapport de gestion annuel 2013 de BCE, nous avons présenté un compte rendu détaillé des risques susceptibles de toucher notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation et qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon importante des attentes qui sont décrites ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives. Cette description détaillée des risques a été mise à jour dans le rapport de gestion du premier trimestre 2014 de BCE et dans le présent rapport de gestion. Les risques décrits dans le rapport de gestion annuel 2013 de BCE incluent, sans s'y limiter, les risques liés aux éléments suivants :

- l'intensité de l'activité de nos concurrents, ainsi que l'incidence connexe sur notre capacité à conserver nos clients actuels et à en attirer de nouveaux, de même que sur nos stratégies d'établissement des prix, sur nos résultats financiers et sur nos données opérationnelles, comme le PMU;
- le rythme de substitution technologique et la présence d'autres fournisseurs de services, qui contribuent à réduire l'utilisation des services voix sur fil traditionnels;
- l'incidence défavorable des nouvelles technologies et de la fragmentation accrue au sein du marché de la distribution des services de télé de Bell Télé et des marchés de la télé et de la radio de Bell Média;
- la variabilité des coûts d'acquisition d'abonnés et de fidélisation de la clientèle compte tenu du nombre d'acquisitions d'abonnés, du volume de fidélisation, des ventes de téléphones intelligents et des rabais sur les combinés;
- les initiatives et les procédures réglementaires, les consultations gouvernementales et les positions gouvernementales qui nous touchent et qui touchent nos activités;
- la conjoncture économique et les conditions du marché des capitaux, le niveau de confiance et des dépenses des consommateurs, la demande pour nos produits et services ainsi que les prix de ceux-ci;
- la dépendance considérable de Bell Média à l'égard d'une demande continue en publicité et l'incidence négative possible sur celle-ci des conditions économiques, des variations cycliques et saisonnières, ainsi que de la part d'audience et des cotes d'écoute;
- la complexité de notre gamme de produits, de nos plans tarifaires, de nos promotions, de nos plateformes technologiques et de nos systèmes de facturation;
- notre incapacité à répondre aux attentes des clients et à élaborer un modèle de prestation de services à faible coût;
- notre incapacité à mener les activités liées à l'évolution de notre réseau filaire et à respecter les échéanciers pour la mise à niveau et le déploiement du réseau conformément à nos objectifs en matière d'intensité du capital;
- notre incapacité à maintenir la performance opérationnelle de notre réseau, étant donné une augmentation importante de la demande pour les services à large bande et du volume du trafic des services de données sans fil;
- notre incapacité à prévoir les changements technologiques et à nous y adapter, à mettre à niveau nos réseaux et à offrir rapidement de nouveaux produits et services;
- notre incapacité à mettre en œuvre ou à maintenir, en temps opportun, des systèmes de TI efficaces, ainsi que la complexité de notre environnement de TI et les coûts qui s'y rapportent;
- notre incapacité à protéger nos centres de données, nos dossiers électroniques et physiques, ainsi que les renseignements qu'ils contiennent;
- le maintien en poste des employés ainsi que leur rendement, et les interruptions de travail;
- notre incapacité à réaliser nos impératifs stratégiques ainsi que nos plans de développement des affaires afin de produire les avantages attendus, y compris la poursuite de la mise en œuvre de nos initiatives de réduction des coûts visées;
- une gestion inefficace du changement découlant de réorganisations et d'autres initiatives de la société ainsi que notre incapacité à intégrer avec succès les entreprises acquises et les unités d'affaires existantes;
- la volatilité liée à l'obligation au titre des régimes de retraite et les cotisations accrues aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi;
- les événements ayant une incidence sur la capacité des tiers fournisseurs à nous fournir des produits et des services essentiels et notre capacité à acheter de tels produits et services;
- la qualité de notre réseau et de l'équipement à l'intention des clients et la mesure dans laquelle ils peuvent être sujets à des défauts de fabrication;
- les événements liés à la fonctionnalité de nos réseaux, de notre équipement et de nos autres installations, ainsi que notre capacité à les protéger, à les tester, à les maintenir et à les remplacer;
- les risques en orbite liés aux satellites utilisés par Bell Télé;
- un règlement défavorable des litiges, en particulier, des recours collectifs;
- des modifications défavorables aux lois applicables;

- les niveaux des dépenses d'investissement et autres, les exigences liées au financement et à la dette et notre incapacité à accéder à des sources de capital adéquates et à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants pour répondre à nos besoins de liquidités et mettre en œuvre notre plan d'affaires, de même que notre incapacité à gérer les différents risques de crédit, de liquidité et de marché;
- notre incapacité à supprimer certains services dans la mesure nécessaire pour améliorer la productivité du capital et l'efficience opérationnelle;
- notre incapacité à rehausser nos pratiques et à effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses;
- le vol de nos services de télé par satellite de radiodiffusion directe (SRD);
- la violation des droits d'auteur et l'utilisation non autorisée de notre contenu;
- des impôts plus élevés découlant de nouveaux impôts, de la majoration des taux d'imposition ou de modifications apportées aux lois fiscales, et notre incapacité à prévoir l'issue des audits gouvernementaux;
- les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils et de l'équipement sans fil;
- notre incapacité à maintenir le service à la clientèle et à assurer le fonctionnement de nos réseaux si des épidémies, des pandémies et d'autres risques liés à la santé survenaient;
- la dépendance de BCE quant à la capacité de ses filiales, partenariats et des autres entités dans lesquelles elle détient une participation de lui payer des dividendes ou de lui faire toute autre distribution;
- l'impossibilité de garantir que des dividendes seront déclarés par le conseil d'administration de BCE ou que la politique de dividendes de BCE sera maintenue;
- la volatilité des marchés boursiers.

Se reporter à la rubrique 9, *Risques d'entreprise* du rapport de gestion annuel 2013 de BCE pour une description plus détaillée des risques susmentionnés ainsi que d'autres risques; cette rubrique, ainsi que les autres rubriques du rapport de gestion annuel 2013 de BCE mentionnées dans cette rubrique, sont intégrées par renvoi dans la présente rubrique 7. Se reporter également à la rubrique 6, *Cadre réglementaire* du présent rapport de gestion et à la rubrique 6, *Cadre réglementaire* du rapport de gestion du premier trimestre 2014 de BCE pour une mise à jour des initiatives et des procédures réglementaires décrites dans le rapport de gestion annuel 2013 de BCE, dont les rubriques 6 sont intégrées par renvoi dans la présente rubrique 7. Sauf en ce qui concerne les mises à jour présentées à la présente rubrique 7, *Risques d'entreprise* et à la rubrique 6, *Cadre réglementaire* dans le présent rapport de gestion, ainsi qu'à la rubrique 6, *Cadre réglementaire* du rapport de gestion du premier trimestre 2014 de BCE, les risques décrits dans le rapport de gestion annuel 2013 de BCE demeurent essentiellement inchangés.

MISE À JOUR DE LA DESCRIPTION DES RISQUES D'ENTREPRISE

PRIVATISATION DE BELL ALIANT

L'échéancier et la réalisation prévus de l'offre relative aux actions ordinaires et de l'offre relative aux actions privilégiées (collectivement, les offres), ainsi que de la privatisation et de l'échange d'actions privilégiées (collectivement, les opérations) sont assujettis à des conditions de clôture et à d'autres risques et incertitudes, et rien ne garantit que les avantages anticipés seront réalisés.

L'échéancier et la réalisation prévus des offres et des opérations sont assujettis à certaines conditions, notamment, dans le cas de l'offre relative aux actions ordinaires, que plus de 50 % des actions ordinaires de Bell Aliant non détenues par BCE ou d'autres actionnaires ordinaires intéressés soient déposées, et dans le cas de l'offre relative aux actions privilégiées, qu'au moins 66⅔ % des actions privilégiées de Bell Aliant Actions privilégiées soient déposées. L'échéancier de réalisation de la privatisation sera accéléré si au moins 90 % des actions ordinaires en circulation de Bell Aliant (non détenues par BCE ou d'autres actionnaires ordinaires intéressés) sont déposées avant l'expiration de l'offre relative aux actions ordinaires. L'échéancier de réalisation de l'échange d'actions privilégiées sera accéléré si au moins 90 % des actions privilégiées en circulation de Bell Aliant Actions privilégiées sont déposées avant l'expiration de l'offre relative aux actions privilégiées. L'offre relative aux actions privilégiées sera réalisée si les conditions de l'offre relative aux actions ordinaires sont respectées. La réalisation des offres et des opérations, des avantages stratégiques et financiers, ainsi que des gains d'efficacité sur le plan de l'exploitation, de la compétitivité et des coûts sont également soumises aux conditions habituelles de clôture, aux droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes, y compris, sans s'y limiter, aux conditions définies dans la convention de soutien. Par conséquent, rien ne garantit que les offres et les transactions seront conclues ou qu'elles seront conclues conformément aux dates et aux modalités qui sont actuellement envisagées. De plus, il n'existe aucune garantie que les avantages stratégiques et financiers et les gains d'efficacité sur le plan de l'exploitation, de la compétitivité et des coûts qu'on s'attend à obtenir de la privatisation seront complètement réalisés. Les offres et les opérations peuvent être modifiées, restructurées ou annulées. Le 5 août 2014, l'autorisation prévue par la Loi sur la concurrence a été obtenue. Par conséquent, sous réserve des conditions d'admission à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York, toutes les conditions réglementaires ont été satisfaites pour permettre de réaliser les opérations. Il y a lieu de se reporter à la convention de soutien pour voir l'ensemble des conditions des offres; une copie de cette convention a été déposée dans les documents de Bell Aliant sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

BCE propose de privatiser Bell Aliant dans le but de créer certains avantages, notamment, sans s'y limiter, la simplification de sa structure, l'accroissement de l'efficacité de l'exploitation et des dépenses d'investissement et l'augmentation des flux de trésorerie disponibles afin de soutenir la stratégie d'investissement de BCE dans la large bande ainsi que l'objectif de l'entreprise en matière de croissance des dividendes. La réalisation des avantages attendus dépend en partie du succès du regroupement des fonctions de même que de l'intégration des activités, des méthodes et du personnel, rapidement et efficacement; elle dépend également de la capacité de BCE à concrétiser les synergies attendues du regroupement des entreprises et des activités de Bell Aliant avec celles de Bell Canada. Pour conclure la privatisation et réaliser l'intégration, la direction devra consacrer des efforts et des ressources considérables et y mettre le temps; dans ce contexte, il est possible qu'elle ne soit pas en mesure d'accorder toute l'attention nécessaire aux autres occasions stratégiques et aux aspects opérationnels. BCE pourrait rencontrer des problèmes opérationnels et subir des coûts, des frais, des passifs, des pertes de clients et une interruption des affaires d'une ampleur plus importante que prévu à la suite de la clôture de la privatisation et de la réalisation du processus d'intégration et, par conséquent, se trouver dans l'impossibilité de réaliser, en totalité ou en partie, les avantages attendus. En dernier lieu, BCE s'attend à ce que la privatisation contribue à ses flux de trésorerie disponibles, mais cette éventualité est assujettie aux risques qui toucheront les activités de Bell Aliant à la suite de la clôture de la privatisation; certains de ces risques sont décrits dans les rapports de gestion respectifs de BCE, de Bell Aliant et de Bell Aliant Communications régionales inc. (Bell Aliant, commandité) pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, mis à jour dans les rapports de gestion trimestriels de BCE, de Bell Aliant et de Bell Aliant, commandité.

RATIO DE LEVIER FINANCIER NET

Le rendement attendu du ratio de levier financier net de Bell Canada à l'intérieur de la fourchette cible révisée du ratio de levier financier net est assujetti à certains risques et à certaines hypothèses.

Le rendement attendu du ratio de levier financier net de Bell Canada à l'intérieur de la fourchette cible révisée du ratio de levier financier net est assujetti à certaines hypothèses, notamment, en particulier, la croissance des flux de trésorerie disponibles de Bell Canada ainsi que l'application des flux de trésorerie disponibles, après le versement des dividendes, à la réduction de la dette de Bell Canada. La croissance des flux de trésorerie disponibles, par ricochet, est assujettie aux facteurs de risque et aux hypothèses présentés dans le rapport de gestion annuel 2013 de BCE, mis à jour dans le rapport de gestion du premier trimestre 2014 de BCE. En outre, d'autres acquisitions ultérieures de BCE pourraient avoir une incidence défavorable sur le ratio de levier financier net de Bell Canada.

OBLIGATIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Nous pourrions éventuellement être obligés d'augmenter les cotisations à nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

En juin 2014, nous avons déposé une mise à jour des évaluations de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en date du 31 décembre 2013, confirmant notre capitalisation prévue pour 2014, comme elle est présentée dans le rapport de gestion annuel 2013 de BCE.

8 MÉTHODES COMPTABLES, MESURES FINANCIÈRES ET CONTRÔLES

8.1 NOS MÉTHODES COMPTABLES

La présente rubrique décrit les principales modifications des normes et de nos méthodes comptables et présente leur incidence sur nos états financiers.

Les états financiers consolidés intermédiaires du deuxième trimestre 2014 de BCE (états financiers) ont été préparés conformément aux IFRS publiées par l'IASB, selon l'IAS 34, Information financière intermédiaire, et ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 6 août 2014. Les états financiers de BCE ont été préparés selon le même mode de présentation, les mêmes méthodes comptables et les mêmes méthodes de calcul que ceux présentés à la note 2, *Principales méthodes comptables*, dans les états financiers consolidés de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, à l'exception de ce qui suit. Les états financiers ne comprennent pas toutes les notes annexes requises dans les états financiers annuels.

ADOPTION DE NORMES COMPTABLES MODIFIÉES ET D'INTERPRÉTATIONS

Comme il est exigé, avec prise d'effet le 1er janvier 2014, nous avons adopté les normes comptables modifiées et les interprétations suivantes, sur une base rétrospective, et aucune d'entre elles n'a eu une incidence importante sur nos états financiers.

IAS 36

En mai 2013, l'IASB a modifié IAS 36, Dépréciation d'actifs, de façon à donner des indications en ce qui concerne les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers.

Cette modification n'a pas eu d'incidence importante sur nos états financiers.

IAS 39

En juin 2013, l'IASB a modifié IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation, de façon à fournir des indications sur la novation de dérivés négociés hors cote et sur le maintien de la comptabilité de couverture.

Cette modification n'a pas eu d'incidence importante sur nos états financiers.

IAS 32

En décembre 2011, l'IASB a modifié IAS 32, Instruments financiers : Présentation, afin de clarifier l'application des exigences relatives à la compensation d'actifs financiers et de passifs financiers.

Cette modification n'a pas eu d'incidence importante sur nos états financiers.

INTERNATIONAL FINANCIAL REPORTING INTERPRETATIONS COMMITTEE (IFRIC) 21

En mai 2013, l'IASB a publié IFRIC 21, Droits ou taxes, qui fournit des directives sur le moment où il faut comptabiliser un passif au titre d'un droit ou d'une taxe imposée par une autorité publique, tant pour les passifs dont la comptabilisation est requise par IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, que pour les passifs dont l'échéance et le montant du droit ou de la taxe sont certains.

IFRIC 21 n'a pas eu d'incidence importante sur nos états financiers.

FUTURES MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES

Les nouvelles normes ou les normes modifiées publiées par l'IASB qui suivent n'ont pas encore été adoptées par BCE.

IFRS 9

En juillet 2014, l'IASB a publié la version finale d'IFRS 9, Instruments financiers, qui établit les exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et de certains contrats d'achat ou de vente d'éléments non financiers. IFRS 9 remplace IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. La nouvelle norme établit une approche unique de classement et d'évaluation pour les actifs financiers qui reflète le modèle économique suivi pour les gérer ainsi que les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. La norme présente également des directives sur le risque de crédit propre à une entité lié aux passifs financiers et elle modifie le modèle de comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser les aspects économiques de la gestion du risque avec son traitement comptable. De plus, la nouvelle norme comportera des obligations d'information à fournir supplémentaires. IFRS 9 doit être appliquée pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 et l'application anticipée est permise.

Nous évaluons actuellement l'incidence d'IFRS 9 sur nos états financiers.

IAS 16 ET IAS 38

En mai 2014, l'IASB a modifié IAS 16, Immobilisations corporelles, et IAS 38, Immobilisations incorporelles, afin d'expliquer que l'utilisation d'une méthode fondée sur les produits pour calculer les amortissements n'est habituellement pas appropriée, car elle ne reflète pas la consommation des avantages économiques représentatifs de l'actif connexe. Ces modifications doivent être appliquées prospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016.

Les modifications apportées à IAS 16 et à IAS 38 ne devraient pas avoir d'incidence importante sur nos états financiers.

IFRS 11

En mai 2014, l'IASB a modifié IFRS 11, Partenariats, afin de fournir des directives sur la comptabilisation de l'acquisition d'intérêts dans une entreprise commune dans laquelle l'activité constitue une entreprise, comme le définit IFRS 3, Regroupements d'entreprises. La norme modifiée exige que les acquéreurs appliquent tous les principes sur la comptabilisation des regroupements d'entreprises d'IFRS 3 et ceux des autres IFRS, à l'exception des principes qui entrent en conflit avec IFRS 11. Ces modifications doivent être appliquées prospectivement pour les acquisitions qui auront lieu au cours des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016.

Les modifications apportées à IFRS 11 ne devraient pas avoir d'incidence importante sur nos états financiers.

IFRS 15

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients, afin d'établir des principes sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats pour la vente de biens et de services, sauf si les contrats entrent dans le champ d'application d'IAS 17, Contrats de location, ou celui d'autres IFRS. Conformément à IFRS 15, les produits sont comptabilisés à un montant correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de la fourniture de biens ou de services à un client, en suivant les cinq étapes suivantes :

1. Identifier le contrat conclu avec le client.
2. Identifier les différentes obligations de prestation du contrat.
3. Déterminer le prix de transaction.
4. Répartir le prix de transaction entre les différentes obligations de prestation du contrat.
5. Comptabiliser les produits lorsque l'entité a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) une obligation de prestation.

La nouvelle norme fournit également des directives sur les coûts du contrat ainsi que sur l'évaluation et la comptabilisation des profits ou des pertes à la vente de certains actifs non financiers comme les immobilisations corporelles. De plus, la nouvelle norme comportera des obligations d'information à fournir supplémentaires. IFRS 15 doit être adoptée pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017 et appliquée selon une approche rétrospective intégrale pour toutes les périodes présentées au cours de la période d'adoption ou selon une approche rétrospective modifiée.

IFRS 15 aura une incidence sur la façon dont nous comptabilisons les produits et les coûts liés aux contrats pour les Services sans fil de Bell et nos autres secteurs. Nous évaluons actuellement l'incidence d'IFRS 15 sur nos états financiers.

MODIFICATION DES ESTIMATIONS COMPTABLES

Dans le cadre de notre examen annuel continu des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et afin de mieux refléter leurs durées d'utilité, nous avons prolongé la durée d'utilité de certains actifs liés aux logiciels de TI, la faisant passer de 5 à 7 ans, et réduit la durée d'utilité de certains actifs réseau, dont notre réseau d'accès multiple par répartition en code (AMRC). Les modifications ont été appliquées prospectivement avec prise d'effet le 1er juillet 2014 et ne devraient pas avoir d'incidence importante sur nos états financiers.

8.2 MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES PCGR ET INDICATEURS DE PERFORMANCE CLÉS

La présente rubrique décrit les mesures financières non définies par les PCGR et les indicateurs de performance clés que nous utilisons pour expliquer nos résultats financiers. Elle présente également un rapprochement des mesures financières non définies par les PCGR avec les mesures financières selon les IFRS les plus comparables.

MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES PCGR

BAIIA AJUSTÉ ET MARGE DU BAIIA AJUSTÉ

À partir du T2 2014, nous désignons le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté comme des mesures financières non définies par les PCGR. Ces termes remplacent les mesures financières non définies par les PCGR auparavant désignées par les termes *BAIIA* et *marge du BAIIA*. Notre définition de BAIIA ajusté et de marge du BAIIA ajusté est inchangée par rapport à notre définition antérieure du BAIIA et de la marge du BAIIA, respectivement. Par conséquent, cette modification terminologique n'a aucune incidence sur la présentation de nos résultats financiers des périodes antérieures.

Les termes *BAIIA ajusté* et *marge du BAIIA ajusté* n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le BAIIA ajusté comme les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans les comptes consolidés de résultat de BCE. Le BAIIA ajusté des secteurs de BCE correspond au bénéfice sectoriel présenté à la note 3 des états financiers du T2 2014 de BCE. Nous définissons la marge du BAIIA ajusté comme le BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation.

Nous utilisons le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté pour évaluer le rendement de nos activités puisqu'ils reflètent leur rentabilité continue. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent le BAIIA ajusté pour évaluer la capacité d'une société d'assurer le service de sa dette et de satisfaire à d'autres obligations de paiement, et qu'il constitue une mesure courante servant à évaluer les entreprises dans l'industrie des télécommunications. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent également le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté pour évaluer le rendement de nos activités. Le BAIIA ajusté est également un facteur dans la détermination de la rémunération incitative à court terme pour l'ensemble des dirigeants.

Il n'existe aucune mesure financière selon les IFRS directement comparable au BAIIA ajusté et à la marge du BAIIA ajusté. Pour remédier à cette situation, le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net et du BAIIA ajusté.

	T2 2014	T2 2013	**CUMUL ANNUEL 2014**	CUMUL ANNUEL 2013
Bénéfice net	**707**	671	**1 421**	1 343
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	**54**	28	**92**	61
Amortissement des immobilisations corporelles	**708**	681	**1 407**	1 356
Amortissement des immobilisations incorporelles	**171**	161	**338**	324
Charges financières				
Charge d'intérêts	**229**	228	**464**	449
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	**26**	38	**51**	75
Autres charges (produits)	**13**	63	**(74)**	(17)
Impôt sur le résultat	**236**	196	**467**	437
BAIIA ajusté	**2 144**	2 066	**4 166**	4 028
Produits d'exploitation de BCE	***5 220***	*5 000*	***10 319***	*9 919*
Marge du BAIIA ajusté	**41,1 %**	41,3 %	**40,4 %**	40,6 %

BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ET BPA AJUSTÉ

Les termes *bénéfice net ajusté* et *BPA ajusté* n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le bénéfice net ajusté comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires avant les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, les (profits nets) pertes nettes sur placements et les primes au remboursement anticipé de la dette. Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE.

Nous utilisons le bénéfice net ajusté et le BPA ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent ces mesures, entre autres, pour évaluer le rendement de nos activités, avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des (profits nets) pertes nettes sur placements et des primes au remboursement anticipé de la dette, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de rendement de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le BPA sont les mesures financières selon les IFRS les plus comparables. Le tableau ci-après présente un rapprochement du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et du BPA avec le bénéfice net ajusté, préparé sur une base consolidée et par action ordinaire de BCE (BPA ajusté), respectivement.

	T2 2014		T2 2013		CUMUL ANNUEL 2014		CUMUL ANNUEL 2013	
	TOTAL	PAR ACTION	TOTAL	PAR ACTION	TOTAL	PAR ACTION	TOTAL	PAR ACTION
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	**606**	**0,78**	571	0,74	**1 221**	**1,57**	1 137	1,47
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	**38**	**0,05**	21	0,02	**61**	**0,08**	44	0,05
Profits nets sur placements	**(4)**	**(0,01)**	(1)	–	**(16)**	**(0,02)**	(3)	–
Primes au remboursement anticipé de la dette	**–**	**–**	3	0,01	**–**	**–**	15	0,02
Bénéfice net ajusté	**640**	**0,82**	594	0,77	**1 266**	**1,63**	1 193	1,54

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES ET FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES PAR ACTION

Les termes *flux de trésorerie disponibles* et *flux de trésorerie disponibles par action* n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, déduction faite des coûts liés aux acquisitions payés et du financement de la cotisation volontaire au régime de retraite, plus les dividendes reçus de Bell Aliant, moins les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées, les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC et les flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant. Nous définissons les flux de trésorerie disponibles par action comme les flux de trésorerie disponibles divisés par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Nous considérons les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles par action comme d'importants indicateurs de la solidité financière et du rendement de nos activités, car ils révèlent le montant des fonds disponibles pour payer des dividendes, rembourser la dette et réinvestir dans notre société.

Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent également les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles par action pour évaluer la solidité financière et le rendement de nos activités.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont la mesure financière selon les IFRS la plus comparable. Le tableau ci-après présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles, sur une base consolidée.

	T2 2014	T2 2013	CUMUL ANNUEL 2014	CUMUL ANNUEL 2013
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**1 850**	1 868	**2 832**	2 908
Dividendes de Bell Aliant à BCE	**48**	47	**48**	95
Dépenses d'investissement	**(937)**	(830)	**(1 666)**	(1 552)
Dividendes en espèces payés sur actions privilégiées	**(31)**	(32)	**(63)**	(58)
Dividendes en espèces payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	**(68)**	(74)	**(75)**	(147)
Coûts liés aux acquisitions payés	**16**	8	**30**	18
Flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant	**(63)**	(84)	**(29)**	(114)
Flux de trésorerie disponibles	**815**	903	**1 077**	1 150
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)	***777,7***	*775,9*	***777,1***	*775,8*
Flux de trésorerie disponibles par action	**1,05**	1,16	**1,39**	1,48

DETTE NETTE

Le terme *dette nette* n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, comme il est présenté dans l'état consolidé de la situation financière de BCE. Nous incluons 50 % des actions privilégiées en circulation dans notre dette nette, afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences d'évaluation du crédit.

Nous considérons la dette nette comme un important indicateur du levier financier de la société, car elle représente le montant de la dette qui n'est pas couvert par la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent la dette nette pour déterminer le levier financier d'une société. Il n'existe aucune mesure financière selon les IFRS directement comparable à la dette nette, mais celle-ci est calculée selon plusieurs catégories d'actif et de passif de l'état de la situation financière, comme il est présenté dans le tableau ci-dessous.

	AU 30 JUIN 2014	AU 31 DÉCEMBRE 2013
Dette à court terme	**2 736**	2 571
Dette à long terme	**16 150**	16 341
50 % des actions privilégiées en circulation	**1 698**	1 698
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**(150)**	(335)
Dette nette	**20 434**	20 275

INDICATEURS DE PERFORMANCE CLÉS

Nous utilisons un certain nombre d'indicateurs de performance clés pour évaluer les progrès accomplis à l'égard de nos impératifs stratégiques. Ces indicateurs ne sont pas des mesures comptables et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

INDICATEURS DE PERFORMANCE CLÉS	DÉFINITION
Intensité du capital	L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation.
PMU	Le PMU correspond au produit moyen par utilisateur ou abonné et représente certains produits tirés des services divisés par le nombre moyen d'abonnés pour la période visée.
Taux de désabonnement	Le taux de désabonnement correspond au pourcentage d'annulation d'abonnement aux services par les abonnés. Ce taux correspond au nombre de désactivations d'abonnés divisé par le nombre moyen d'abonnés. Cette mesure représente le mouvement mensuel des abonnés.
Coût d'acquisition	Le coût d'acquisition est également désigné par l'expression *coûts d'acquisition d'abonnés*. Le coût d'acquisition représente le coût total lié à l'acquisition d'un client et inclut les coûts comme les subventions sur le matériel et les frais de commercialisation et de distribution. Cette mesure est exprimée par activation brute au cours de la période.
Ratio de distribution	Le ratio de distribution correspond aux dividendes payés sur les actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles.
Dette nette/BAIIA ajusté	La dette nette de Bell divisée par le BAIIA ajusté. La dette nette correspond à la dette à court terme, plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Aux fins du calcul de notre ratio dette nette/BAIIA ajusté, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté des douze derniers mois de Bell comprenant les dividendes payés par Bell Aliant à BCE.
BAIIA ajusté/charge d'intérêts nette	Le BAIIA ajusté divisé par la charge d'intérêts nette. Aux fins du calcul de notre ratio BAIIA ajusté/charge d'intérêts nette, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté des douze derniers mois de Bell comprenant les dividendes payés par Bell Aliant à BCE. La charge d'intérêts nette correspond à la charge d'intérêts des douze derniers mois de Bell, excluant les intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et incluant 50 % des dividendes privilégiés.

8.3 CONTRÔLES ET PROCÉDURES

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

À la suite de l'acquisition d'Astral par BCE le 5 juillet 2013, la conception et l'évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière d'Astral, y compris, sans s'y limiter, ceux portant sur les actifs et les passifs d'Astral, ont été achevées, sauf pour ceux qui ont trait à la facturation et aux coûts de la programmation, qui sont liés aux produits des activités ordinaires et au bénéfice net d'Astral. Par conséquent, conformément aux dispositions du Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, le chef de la direction et le chef des affaires financières de BCE ont limité l'étendue de la conception et de l'évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière de BCE en excluant les contrôles, les politiques et les procédures d'Astral qui ont trait à la facturation et aux coûts de la programmation. Dans nos états financiers pour le semestre clos le 30 juin 2014, l'apport d'Astral s'est élevé à environ 3 % des produits des activités ordinaires consolidés et 9 % du bénéfice net consolidé. La conception des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière qui ont trait à la facturation et aux coûts de la programmation d'Astral sera achevée pour le T3 2014.

CHANGEMENTS DANS LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2014, notre contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a subi aucun changement ayant eu, ou susceptible d'avoir eu, sur lui une incidence importante.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

POUR LES PÉRIODES CLOSES LES 30 JUIN (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES MONTANTS LIÉS AUX ACTIONS) (NON AUDITÉ)	NOTE	TRIMESTRES 2014	TRIMESTRES 2013	SEMESTRES 2014	SEMESTRES 2013
Produits d'exploitation	3	**5 220**	5 000	**10 319**	9 919
Coûts d'exploitation	4	**(3 076)**	(2 934)	**(6 153)**	(5 891)
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	5	**(54)**	(28)	**(92)**	(61)
Amortissement des immobilisations corporelles		**(708)**	(681)	**(1 407)**	(1 356)
Amortissement des immobilisations incorporelles		**(171)**	(161)	**(338)**	(324)
Charges financières					
Charge d'intérêts		**(229)**	(228)	**(464)**	(449)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	10	**(26)**	(38)	**(51)**	(75)
Autres (charges) produits	6	**(13)**	(63)	**74**	17
Impôt sur le résultat		**(236)**	(196)	**(467)**	(437)
Bénéfice net		**707**	671	**1 421**	1 343
Bénéfice net attribuable aux :					
Actionnaires ordinaires		**606**	571	**1 221**	1 137
Actionnaires privilégiés		**33**	33	**66**	66
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		**68**	67	**134**	140
Bénéfice net		**707**	671	**1 421**	1 343
Bénéfice net par action ordinaire – de base et dilué	7	**0,78**	0,74	**1,57**	1,47
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)		**777,7**	775,9	**777,1**	775,8

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

POUR LES PÉRIODES CLOSES LES 30 JUIN (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) (NON AUDITÉ)	TRIMESTRES 2014	TRIMESTRES 2013	SEMESTRES 2014	SEMESTRES 2013
Bénéfice net	**707**	671	**1 421**	1 343
Autres éléments (de perte globale) de bénéfice global, après impôt sur le résultat				
Éléments qui seront reclassés par la suite en résultat net				
Variation nette de la valeur des actifs financiers disponibles à la vente, après impôt sur le résultat de néant pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin 2014 et 2013, respectivement	**–**	–	**1**	3
Variation nette de la valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie, après impôt sur le résultat de 11 millions $ et de (7) millions $ pour les trimestres clos les 30 juin 2014 et 2013, respectivement, ainsi que de 6 millions $ et de (7) millions $ pour les semestres clos les 30 juin 2014 et 2013, respectivement	**(30)**	21	**(17)**	20
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net				
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, après impôt sur le résultat de 137 millions $ et de (190) millions $ pour les trimestres clos les 30 juin 2014 et 2013, respectivement, ainsi que de 305 millions $ et de (210) millions $ pour les semestres clos les 30 juin 2014 et 2013, respectivement [1]	**(372)**	532	**(828)**	580
Autres éléments (de perte globale) de bénéfice global	**(402)**	553	**(844)**	603
Total du bénéfice global	**305**	1 224	**577**	1 946
Total du bénéfice global attribuable aux :				
Actionnaires ordinaires	**240**	1 053	**455**	1 659
Actionnaires privilégiés	**33**	33	**66**	66
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	**32**	138	**56**	221
Total du bénéfice global	**305**	1 224	**577**	1 946

(1) *Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 30 juin 2014 était de 4,2 %, comparativement à 4,5 % au 31 mars 2014 et à 4,9 % au 31 décembre 2013. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 30 juin 2013 était de 4,7 %, comparativement à 4,3 % au 31 mars 2013 et à 4,4 % au 31 décembre 2012.*

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) (NON AUDITÉ)	NOTE	AU 30 JUIN 2014	AU 31 DÉCEMBRE 2013
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie		125	220
Équivalents de trésorerie		25	115
Créances clients et autres débiteurs		2 860	3 043
Stocks		384	383
Charges payées d'avance		541	415
Actifs détenus en vue de la vente	8	195	719
Autres actifs courants		131	175
Total des actifs courants		4 261	5 070
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles		20 911	20 743
Immobilisations incorporelles	9	10 019	9 552
Actifs d'impôt différé		218	165
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises		771	775
Autres actifs non courants		679	698
Goodwill		8 364	8 381
Total des actifs non courants		40 962	40 314
Total de l'actif		45 223	45 384
PASSIF			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et autres passifs		3 798	4 339
Intérêts à verser		137	147
Dividendes à payer		556	466
Passifs d'impôt exigible		268	367
Dette à court terme		2 736	2 571
Total des passifs courants		7 495	7 890
Passifs non courants			
Dette à long terme		16 150	16 341
Passifs d'impôt différé		1 106	1 318
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi		3 241	2 127
Autres passifs non courants		1 480	1 458
Total des passifs non courants		21 977	21 244
Total du passif		29 472	29 134
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE			
Actions privilégiées		3 395	3 395
Actions ordinaires		13 726	13 629
Surplus d'apport		2 614	2 615
Cumul des autres éléments (de perte globale) de bénéfice global		(2)	14
Déficit		(5 146)	(4 642)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE		14 587	15 011
Participations ne donnant pas le contrôle		1 164	1 239
Total des capitaux propres		15 751	16 250
Total du passif et des capitaux propres		45 223	45 384

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 30 JUIN 2014 (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) (NON AUDITÉ)	ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE BCE						PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	ACTIONS PRIVILÉGIÉES	ACTIONS ORDINAIRES	SURPLUS D'APPORT	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS (DE PERTE GLOBALE) DE BÉNÉFICE GLOBAL	DÉFICIT	TOTAL		
Solde au 1er janvier 2014	3 395	13 629	2 615	14	(4 642)	15 011	1 239	16 250
Bénéfice net	–	–	–	–	1 287	1 287	134	1 421
Autres éléments de bénéfice global	–	–	–	(16)	(750)	(766)	(78)	(844)
Total (de la perte globale) du bénéfice global	–	–	–	(16)	537	521	56	577
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'options sur actions	–	45	(4)	–	–	41	–	41
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'épargne des employés	–	52	–	–	–	52	–	52
Autre rémunération fondée sur des actions	–	–	3	–	(15)	(12)	4	(8)
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE	–	–	–	–	(1 026)	(1 026)	–	(1 026)
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	–	(135)	(135)
Solde au 30 juin 2014	3 395	13 726	2 614	(2)	(5 146)	14 587	1 164	15 751

POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 30 JUIN 2013 (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) (NON AUDITÉ)	ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE BCE						PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	ACTIONS PRIVILÉGIÉES	ACTIONS ORDINAIRES	SURPLUS D'APPORT	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DE BÉNÉFICE GLOBAL (DE PERTE GLOBALE)	DÉFICIT	TOTAL		
Solde au 1er janvier 2013	3 395	13 611	2 557	(6)	(5 682)	13 875	850	14 725
Bénéfice net	–	–	–	–	1 203	1 203	140	1 343
Autres éléments de bénéfice global	–	–	–	22	500	522	81	603
Total du bénéfice global	–	–	–	22	1 703	1 725	221	1 946
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'options sur actions	–	14	(1)	–	–	13	–	13
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'épargne des employés	–	4	–	–	–	4	–	4
Autre rémunération fondée sur des actions	–	–	38	–	(3)	35	3	38
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE	–	–	–	–	(970)	(970)	–	(970)
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	–	(153)	(153)
Titres de capitaux propres émis par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	–	225	225
Transaction sur capitaux propres avec les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	(7)	(7)	7	–
Solde au 30 juin 2013	3 395	13 629	2 594	16	(4 959)	14 675	1 153	15 828

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR LES PÉRIODES CLOSES LES 30 JUIN (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) (NON AUDITÉ)	NOTE	TRIMESTRES 2014	TRIMESTRES 2013	SEMESTRES 2014	SEMESTRES 2013
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation					
Bénéfice net		707	671	1 421	1 343
Rapprochement du bénéfice net et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation					
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	5	54	28	92	61
Amortissements		879	842	1 745	1 680
Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	10	94	107	193	221
Charge d'intérêts nette		226	225	460	445
Profits sur placements	6	(4)	(1)	(16)	(3)
Impôt sur le résultat		236	196	467	437
Cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		(85)	(76)	(173)	(174)
Paiements en vertu de régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi		(18)	(18)	(36)	(36)
Coûts liés aux indemnités de départ et autres payés		(38)	(45)	(106)	(94)
Coûts liés aux acquisitions payés		(16)	(8)	(30)	(18)
Intérêts versés		(231)	(206)	(460)	(402)
Impôt sur le résultat payé (après remboursements)		(110)	(37)	(471)	(185)
Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation		156	190	(254)	(367)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		1 850	1 868	2 832	2 908
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement					
Dépenses d'investissement		(937)	(830)	(1 666)	(1 552)
Cessions d'entreprises	8	–	1	538	1
Acquisition de licences d'utilisation du spectre	9	(453)	–	(566)	–
Autres activités d'investissement		2	16	(3)	13
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(1 388)	(813)	(1 697)	(1 538)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement					
(Diminution) augmentation des effets à payer et des avances bancaires		(443)	(321)	158	17
Émission de titres d'emprunt à long terme		150	1 408	183	2 415
Remboursement de titres d'emprunt à long terme		(136)	(513)	(551)	(802)
Émission d'actions ordinaires		9	–	41	13
Émission de titres de capitaux propres par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		–	–	–	230
Dividendes en espèces payés sur actions ordinaires		(480)	(452)	(932)	(892)
Dividendes en espèces payés sur actions privilégiées		(31)	(32)	(63)	(58)
Dividendes en espèces payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		(68)	(74)	(75)	(147)
Autres activités de financement		(33)	(18)	(81)	(67)
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités de financement		(1 032)	(2)	(1 320)	709
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		26	7	(95)	4
Trésorerie au début de la période		99	116	220	119
Trésorerie à la fin de la période		125	123	125	123
(Diminution) augmentation nette des équivalents de trésorerie		(596)	1 046	(90)	2 075
Équivalents de trésorerie au début de la période		621	1 039	115	10
Équivalents de trésorerie à la fin de la période		25	2 085	25	2 085

NOTES ANNEXES

Les présents états financiers consolidés intermédiaires (états financiers) doivent être lus parallèlement aux états financiers consolidés annuels 2013 de BCE, qui ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 6 mars 2014.

Les présentes notes sont non auditées.

Les expressions *nous, notre/nos, BCE* et *la société* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., ses filiales, ses partenariats et ses entreprises associées. *Bell* désigne globalement notre secteur Services sans fil de Bell, notre secteur Services sur fil de Bell et notre secteur Bell Média. *Bell Aliant* désigne, selon le contexte, Bell Aliant Inc. ou, collectivement, Bell Aliant Inc., ses filiales et ses entreprises associées.

NOTE 1 RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

BCE est une société constituée et ayant son siège au Canada. Le siège social de BCE est situé au 1, carrefour Alexander-Graham-Bell, Verdun (Québec) Canada. BCE est une entreprise de télécommunications et de médias qui fournit des services sans fil, sur fil, Internet et de télévision (télé) à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros au Canada. Notre secteur Bell Média fournit des services de télé traditionnelle, spécialisée et payante, de médias numériques ainsi que des services de radiodiffusion à des clients partout au Canada et des services d'affichage extérieur.

NOTE 2 MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), selon la Norme comptable internationale (IAS) 34, Information financière intermédiaire, et ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 6 août 2014. Les présents états financiers ont été préparés selon le même mode de présentation, les mêmes méthodes comptables et les mêmes méthodes de calcul que ceux présentés à la note 2, *Principales méthodes comptables*, dans nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, à l'exception de ce qui suit. Les présents états financiers ne comprennent pas toutes les notes annexes requises dans les états financiers annuels.

Tous les montants sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

ADOPTION DE NORMES COMPTABLES MODIFIÉES ET D'INTERPRÉTATIONS

Comme il est exigé, avec prise d'effet le 1er janvier 2014, nous avons adopté les normes comptables modifiées et les interprétations suivantes, sur une base rétrospective, et aucune d'entre elles n'a eu une incidence importante sur nos états financiers.

IAS 36

En mai 2013, l'IASB a modifié IAS 36, Dépréciation d'actifs, de façon à donner des indications en ce qui concerne les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers.

Cette modification n'a pas eu d'incidence importante sur nos états financiers.

IAS 39

En juin 2013, l'IASB a modifié IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation, de façon à fournir des indications sur la novation de dérivés négociés hors cote et sur le maintien de la comptabilité de couverture.

Cette modification n'a pas eu d'incidence importante sur nos états financiers.

IAS 32

En décembre 2011, l'IASB a modifié IAS 32, Instruments financiers : Présentation, afin de clarifier l'application des exigences relatives à la compensation d'actifs financiers et de passifs financiers.

Cette modification n'a pas eu d'incidence importante sur nos états financiers.

INTERNATIONAL FINANCIAL REPORTING INTERPRETATIONS COMMITTEE (IFRIC) 21

En mai 2013, l'IASB a publié IFRIC 21, Droits ou taxes, qui fournit des directives sur le moment où il faut comptabiliser un passif au titre d'un droit ou d'une taxe imposée par une autorité publique, tant pour les passifs dont la comptabilisation est requise par IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, que pour les passifs dont l'échéance et le montant du droit ou de la taxe sont certains.

IFRIC 21 n'a pas eu d'incidence importante sur nos états financiers.

FUTURES MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES

Les nouvelles normes ou les normes modifiées publiées par l'IASB qui suivent n'ont pas encore été adoptées par BCE.

IFRS 9

En juillet 2014, l'IASB a publié la version finale d'IFRS 9, Instruments financiers, qui établit les exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et de certains contrats d'achat ou de vente d'éléments non financiers. IFRS 9 remplace IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. La nouvelle norme établit une approche unique de classement et d'évaluation pour les actifs financiers qui reflète le modèle économique suivi pour les gérer ainsi que les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. La norme présente également des directives sur le risque de crédit propre à une entité lié aux passifs financiers et elle modifie le modèle de comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser les aspects économiques de la gestion du risque avec son traitement comptable. De plus, la nouvelle norme comportera des obligations d'information à fournir supplémentaires. IFRS 9 doit être appliquée pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 et l'application anticipée est permise.

Nous évaluons actuellement l'incidence d'IFRS 9 sur nos états financiers.

IAS 16 ET IAS 38

En mai 2014, l'IASB a modifié IAS 16, Immobilisations corporelles, et IAS 38, Immobilisations incorporelles, afin d'expliquer que l'utilisation d'une méthode fondée sur les produits pour calculer les amortissements n'est habituellement pas appropriée, car elle ne reflète pas la consommation des avantages économiques représentatifs de l'actif connexe. Ces modifications doivent être appliquées prospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016.

Les modifications apportées à IAS 16 et à IAS 38 ne devraient pas avoir d'incidence importante sur nos états financiers.

IFRS 11

En mai 2014, l'IASB a modifié IFRS 11, Partenariats, afin de fournir des directives sur la comptabilisation de l'acquisition d'intérêts dans une entreprise commune dans laquelle l'activité constitue une entreprise, comme le définit IFRS 3, Regroupements d'entreprises. La norme modifiée exige que les acquéreurs appliquent tous les principes sur la comptabilisation des regroupements d'entreprises d'IFRS 3 et ceux des autres IFRS, à l'exception des principes qui entrent en conflit avec IFRS 11. Ces modifications doivent être appliquées prospectivement pour les acquisitions qui auront lieu au cours des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016.

Les modifications apportées à IFRS 11 ne devraient pas avoir d'incidence importante sur nos états financiers.

IFRS 15

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients, afin d'établir des principes sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats pour la vente de biens et de services, sauf si les contrats entrent dans le champ d'application d'IAS 17, Contrats de location, ou celui d'autres IFRS. Conformément à IFRS 15, les produits sont comptabilisés à un montant correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de la fourniture de biens ou de services à un client, en suivant les cinq étapes suivantes :

1. Identifier le contrat conclu avec le client.
2. Identifier les différentes obligations de prestation du contrat.
3. Déterminer le prix de transaction.
4. Répartir le prix de transaction entre les différentes obligations de prestation du contrat.
5. Comptabiliser les produits lorsque l'entité a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) une obligation de prestation.

La nouvelle norme fournit également des directives sur les coûts du contrat ainsi que sur l'évaluation et la comptabilisation des profits ou des pertes à la vente de certains actifs non financiers comme les immobilisations corporelles. De plus, la nouvelle norme comportera des obligations d'information à fournir supplémentaires. IFRS 15 doit être adoptée pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017 et appliquée selon une approche rétrospective intégrale pour toutes les périodes présentées au cours de la période d'adoption ou selon une approche rétrospective modifiée.

IFRS 15 aura une incidence sur la façon dont nous comptabilisons les produits et les coûts liés aux contrats pour les Services sans fil de Bell et nos autres secteurs. Nous évaluons actuellement l'incidence d'IFRS 15 sur nos états financiers.

MODIFICATION DES ESTIMATIONS COMPTABLES

Dans le cadre de notre examen annuel continu des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et afin de mieux refléter leurs durées d'utilité, nous avons prolongé la durée d'utilité de certains actifs liés aux logiciels de technologies de l'information (TI), la faisant passer de 5 à 7 ans, et réduit la durée d'utilité de certains actifs réseau, dont notre réseau d'accès multiple par répartition en code (AMRC). Les modifications ont été appliquées prospectivement avec prise d'effet le 1er juillet 2014 et ne devraient pas avoir d'incidence importante sur nos états financiers.

NOTE 3 INFORMATION SECTORIELLE

Les tableaux suivants résument l'information financière par secteur pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin 2014 et 2013.

POUR LE TRIMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2014	NOTE	SERVICES SANS FIL DE BELL	SERVICES SUR FIL DE BELL	BELL MÉDIA	ÉLIMINATIONS INTER-SECTORIELLES	BELL	BELL ALIANT	ÉLIMINATIONS INTER-SECTORIELLES	BCE
Produits d'exploitation									
Clients externes		1 509	2 397	689	–	4 595	625	–	5 220
Produits intersectoriels		13	88	72	(119)	54	57	(111)	–
Total des produits d'exploitation		1 522	2 485	761	(119)	4 649	682	(111)	5 220
Coûts d'exploitation	4	(855)	(1 532)	(551)	119	(2 819)	(368)	111	(3 076)
Bénéfice sectoriel[1]		667	953	210	–	1 830	314	–	2 144
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	5	(3)	(17)	(28)	–	(48)	(6)	–	(54)
Amortissements		(132)	(574)	(35)	–	(741)	(138)	–	(879)
Charges financières									
Charge d'intérêts									(229)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	10								(26)
Autres produits	6								(13)
Impôt sur le résultat									(236)
Bénéfice net									707

(1) *Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.*

POUR LE TRIMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2013	NOTE	SERVICES SANS FIL DE BELL	SERVICES SUR FIL DE BELL	BELL MÉDIA	ÉLIMINATIONS INTER-SECTORIELLES	BELL	BELL ALIANT	ÉLIMINATIONS INTER-SECTORIELLES	BCE
Produits d'exploitation									
Clients externes		1 427	2 424	520	–	4 371	629	–	5 000
Produits intersectoriels		15	82	39	(83)	53	62	(115)	–
Total des produits d'exploitation		1 442	2 506	559	(83)	4 424	691	(115)	5 000
Coûts d'exploitation	4	(833)	(1 527)	(403)	83	(2 680)	(369)	115	(2 934)
Bénéfice sectoriel[1]		609	979	156	–	1 744	322	–	2 066
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	5	–	(24)	(4)	–	(28)	–	–	(28)
Amortissements		(121)	(563)	(23)	–	(707)	(135)	–	(842)
Charges financières									
Charge d'intérêts									(228)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	10								(38)
Autres produits	6								(63)
Impôt sur le résultat									(196)
Bénéfice net									671

(1) *Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.*

POUR LE SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2014	NOTE	SERVICES SANS FIL DE BELL	SERVICES SUR FIL DE BELL	BELL MÉDIA	ÉLIMINATIONS INTER-SECTORIELLES	BELL	BELL ALIANT	ÉLIMINATIONS INTER-SECTORIELLES	BCE
Produits d'exploitation									
Clients externes		2 967	4 774	1 337	–	9 078	1 241	–	10 319
Produits intersectoriels		27	173	146	(237)	109	117	(226)	–
Total des produits d'exploitation		2 994	4 947	1 483	(237)	9 187	1 358	(226)	10 319
Coûts d'exploitation	4	(1 699)	(3 064)	(1 123)	237	(5 649)	(730)	226	(6 153)
Bénéfice sectoriel[1]		1 295	1 883	360	–	3 538	628	–	4 166
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	5	(4)	(37)	(33)	–	(74)	(18)	–	(92)
Amortissements		(259)	(1 142)	(68)	–	(1 469)	(276)	–	(1 745)
Charges financières									
Charge d'intérêts									(464)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	10								(51)
Autres produits	6								74
Impôt sur le résultat									(467)
Bénéfice net									1 421

(1) *Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.*

POUR LE SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2013	NOTE	SERVICES SANS FIL DE BELL	SERVICES SUR FIL DE BELL	BELL MÉDIA	ÉLIMINATIONS INTER-SECTORIELLES	BELL	BELL ALIANT	ÉLIMINATIONS INTER-SECTORIELLES	BCE
Produits d'exploitation									
Clients externes		2 823	4 851	994	–	8 668	1 251	–	9 919
Produits intersectoriels		28	163	78	(165)	104	124	(228)	–
Total des produits d'exploitation		2 851	5 014	1 072	(165)	8 772	1 375	(228)	9 919
Coûts d'exploitation	4	(1 657)	(3 077)	(818)	165	(5 387)	(732)	228	(5 891)
Bénéfice sectoriel[1]		1 194	1 937	254	–	3 385	643	–	4 028
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	5	(1)	(48)	(10)	–	(59)	(2)	–	(61)
Amortissements		(240)	(1 121)	(46)	–	(1 407)	(273)	–	(1 680)
Charges financières									
Charge d'intérêts									(449)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	10								(75)
Autres produits	6								17
Impôt sur le résultat									(437)
Bénéfice net									1 343

(1) *Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.*

NOTE 4 COÛTS D'EXPLOITATION

POUR LES PÉRIODES CLOSES LES 30 JUIN	NOTE	TRIMESTRES 2014	TRIMESTRES 2013	SEMESTRES 2014	SEMESTRES 2013
Coûts de la main-d'œuvre					
Salaires et impôts et avantages connexes [1]		**(1 092)**	(1 042)	**(2 157)**	(2 057)
Coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (déduction faite des montants incorporés dans le coût de l'actif)	10	**(68)**	(69)	**(142)**	(146)
Autres coûts de la main-d'œuvre [1], [2]		**(243)**	(235)	**(476)**	(468)
Moins :					
Main-d'œuvre incorporée dans le coût de l'actif [1]		**254**	247	**486**	470
Total des coûts de la main-d'œuvre		**(1 149)**	(1 099)	**(2 289)**	(2 201)
Coût des ventes [1], [3]		**(1 491)**	(1 419)	**(2 983)**	(2 848)
Autres coûts d'exploitation [1], [4]		**(436)**	(416)	**(881)**	(842)
Total des coûts d'exploitation		**(3 076)**	(2 934)	**(6 153)**	(5 891)

(1) *Nous avons reclassé les montants de la période de l'exercice précédent afin que leur présentation soit cohérente avec celle de la période considérée.*

(2) *Les autres coûts de la main-d'œuvre incluent les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.*

(3) *Le coût des ventes inclut les coûts des appareils sans fil et d'autre équipement vendus, les coûts liés au réseau et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.*

(4) *Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux TI, les honoraires ainsi que les loyers.*

NOTE 5 COÛTS LIÉS AUX INDEMNITÉS DE DÉPART, AUX ACQUISITIONS ET AUTRES

POUR LES PÉRIODES CLOSES LES 30 JUIN	TRIMESTRES 2014	TRIMESTRES 2013	SEMESTRES 2014	SEMESTRES 2013
Coûts liés aux indemnités de départ	**(22)**	(30)	**(41)**	(53)
Coûts liés aux acquisitions et autres	**(32)**	2	**(51)**	(8)
Total des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	**(54)**	(28)	**(92)**	(61)

COÛTS LIÉS AUX ACQUISITIONS ET AUTRES

Au T2 2014, nous avons comptabilisé des coûts liés aux acquisitions de 16 millions $ relativement à une obligation supplémentaire au titre des avantages tangibles imposée par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) dans le cadre de notre acquisition d'Astral Media inc. (Astral).

NOTE 6 AUTRES (CHARGES) PRODUITS

POUR LES PÉRIODES CLOSES LES 30 JUIN	TRIMESTRES 2014	TRIMESTRES 2013	SEMESTRES 2014	SEMESTRES 2013
Montant net des (pertes) profits lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés comme couvertures économiques	**(22)**	(54)	**16**	17
Pertes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises	**(12)**	(4)	**(2)**	(3)
Pertes sur la cession ou la mise hors service de logiciels et d'immobilisations corporelles	**(9)**	(4)	**(17)**	(16)
Revenu de dividende tiré des actifs détenus en vue de la vente	**5**	–	**37**	–
Profits sur placements	**4**	1	**16**	3
Distribution au titre d'un excédent du régime de retraite	**–**	–	**–**	36
Primes au remboursement anticipé de la dette	**–**	(10)	**–**	(27)
Autres	**21**	8	**24**	7
Total des autres (charges) produits	**(13)**	(63)	**74**	17

NOTE 7 BÉNÉFICE PAR ACTION

Le tableau suivant présente les composantes utilisées dans le calcul du bénéfice par action ordinaire de base et dilué pour le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires.

	TRIMESTRES		SEMESTRES	
POUR LES PÉRIODES CLOSES LES 30 JUIN	2014	2013	2014	2013
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – de base	**606**	571	**1 221**	1 137
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	**0,6175**	0,5825	**1,2350**	1,1650
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)				
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	**777,7**	775,9	**777,1**	775,8
Exercice présumé d'options sur actions[1]	**0,9**	0,7	**0,8**	0,7
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué	**778,6**	776,6	**777,9**	776,5

(1) *Le calcul de l'exercice présumé d'options sur actions prend en compte l'incidence du coût de rémunération futur moyen non comptabilisé des options ayant un effet dilutif. Il exclut toutes les options dont l'effet est antidilutif, soit les options qui ne seront pas exercées puisque leur prix d'exercice est plus élevé que la valeur de marché moyenne de l'action ordinaire de BCE. Le nombre d'options exclues totalisait 2 878 224 au deuxième trimestre de 2014 et 2 894 182 au premier semestre de 2014, comparativement à 2 590 094 au deuxième trimestre et au premier semestre de 2013.*

NOTE 8 ACQUISITION D'ASTRAL

Le 5 juillet 2013, BCE a acquis la totalité des actions émises et en circulation d'Astral. Astral est une société de médias qui exploite des chaînes de télé spécialisée et payante, des stations de radio et des propriétés de médias numériques dans tout le Canada, et qui offre des services d'affichage extérieur. BCE a acquis Astral afin d'améliorer sa position concurrentielle dans les services de diffusion francophones au Québec, d'exercer un contrôle accru sur les coûts du contenu et d'augmenter les possibilités d'innovations multiplateformes et d'offres publicitaires groupées en publicité numérique, à la télé, à la radio et en affichage extérieur. Les résultats d'Astral sont inclus dans le secteur Bell Média.

La répartition du prix d'achat est achevée et tient compte de certaines estimations. La répartition du prix d'achat n'a subi aucun changement important, comme l'indique la note 4, *Acquisition d'Astral* de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Le goodwill qui découle de l'acquisition a été réparti entre les unités génératrices de trésorerie du groupe Bell Média.

ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

À la suite de l'acquisition d'Astral par BCE et conformément à la politique du CRTC concernant la propriété commune en radio, BCE était tenue de vendre dix stations de radio anglophones de Bell Média et d'Astral dans le cadre de la transaction. BCE était également tenue de vendre onze services de télé d'Astral afin de respecter les conditions relatives aux approbations du Bureau de la concurrence et du CRTC.

Comme l'exigeaient le CRTC et le Bureau de la concurrence, la gestion et le contrôle des actifs qui feraient l'objet d'un dessaisissement ont été transférés à un fiduciaire indépendant en attendant qu'ils soient vendus. Ils sont classés en tant qu'actifs détenus en vue de la vente dans l'état consolidé de la situation financière et sont comptabilisés à la valeur nette de réalisation.

Au premier trimestre de 2014, nous avons conclu la vente de six services de télé et de dix stations de radio pour un produit total de 538 millions $.

Le 31 juillet 2014, nous avons conclu la vente de trois services de télé pour un produit total d'environ 170 millions $.

Une entente a été établie, sous réserve de conditions de clôture, de droits de résiliation et des approbations réglementaires pertinentes, en vue de vendre les deux services de télé restants.

NOTE 9 ACQUISITION DE LICENCES D'UTILISATION DU SPECTRE

Le 2 avril 2014, Bell a acquis des licences d'utilisation du spectre dans la bande de 700 MHz dans le marché de chaque province et territoire, qui se composent de 31 licences, pour un montant de 566 millions $. Le 4 mars 2014, Bell a versé un premier paiement de 113 millions $ à Industrie Canada. La tranche restante de 453 millions $ a été payée le 2 avril 2014.

NOTE 10 RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

COÛT DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Nous offrons des prestations de retraite et d'autres avantages à la plupart de nos employés. Ces avantages comprennent des régimes de retraite à prestations définies (PD), des régimes de retraite à cotisations définies (régimes CD) et d'autres avantages postérieurs à l'emploi (AAPE). Le tableau ci-dessous présente les charges au titre de ces régimes.

COMPOSANTES DU COÛT DES SERVICES RENDUS AU TITRE DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

	TRIMESTRES		SEMESTRES	
POUR LES PÉRIODES CLOSES LES 30 JUIN	2014	2013	2014	2013
Régimes de retraite PD	(54)	(62)	(108)	(124)
Régimes de retraite CD	(22)	(18)	(51)	(43)
AAPE	(2)	(1)	(4)	(3)
Moins :				
Coût des régimes d'avantages incorporé dans le coût de l'actif	10	12	21	24
Total du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, inclus dans les coûts d'exploitation	(68)	(69)	(142)	(146)
Coût au titre des autres avantages comptabilisés dans les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	–	(8)	–	–
Total du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(68)	(77)	(142)	(146)

COMPOSANTES DES CHARGES FINANCIÈRES AU TITRE DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

	TRIMESTRES		SEMESTRES	
POUR LES PÉRIODES CLOSES LES 30 JUIN	2014	2013	2014	2013
Prestations de retraite PD	(9)	(22)	(18)	(43)
AAPE	(17)	(16)	(33)	(32)
Total des intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(26)	(38)	(51)	(75)

NOTE 11 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

RISQUE DE CHANGE

Nous utilisons des contrats de change à terme et des options pour gérer le risque de change lié aux transactions prévues et à certains titres d'emprunt libellés en devises.

L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain serait un profit de 66 millions $ (une perte de 127 millions $) comptabilisé en résultat net au 30 juin 2014 et un profit de 66 millions $ (une perte de 66 millions $) comptabilisé dans les autres éléments du résultat global au 30 juin 2014, toutes les autres variables restant constantes.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur les contrats de change à terme et les options en cours au 30 juin 2014.

TYPE DE COUVERTURE	MONNAIE D'ACHAT	MONTANTS À RECEVOIR EN DOLLARS AMÉRICAINS	MONNAIE DE VENTE	MONTANTS À PAYER EN DOLLARS CANADIENS	ÉCHÉANCE	ÉLÉMENT COUVERT
Flux de trésorerie	$ US	230	$ CA	241	2014	Contrats d'approvisionnement
Flux de trésorerie	$ US	378	$ CA	411	2015	Contrats d'approvisionnement
Flux de trésorerie	$ US	241	$ CA	260	2016-2017	Contrats d'approvisionnement
Économique	$ US	28	$ CA	28	2014	Contrats d'approvisionnement
Économique	$ US	146	$ CA	162	2015	Contrats d'approvisionnement
Économique	$ US	400	$ CA	435	2014	Titres d'emprunt libellés en devises
Économique – options d'achat	$ US	368	$ CA	393	2014	Contrats d'approvisionnement
Économique – options d'achat	$ US	253	$ CA	272	2015	Contrats d'approvisionnement
Économique – options de vente	$ US	736	$ CA	786	2014	Contrats d'approvisionnement
Économique – options de vente	$ US	506	$ CA	543	2015	Contrats d'approvisionnement

JUSTE VALEUR

Le tableau suivant présente la juste valeur de nos passifs financiers comptabilisés au coût amorti. Les actifs financiers, les passifs financiers et les dérivés comptabilisés à la juste valeur, pris individuellement et de façon combinée, ne sont pas significatifs.

			30 JUIN 2014		31 DÉCEMBRE 2013	
	CLASSEMENT	MÉTHODE D'ÉTABLISSEMENT DE LA JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Comptabilisés au coût amorti						
Obligation au titre des avantages tangibles imposée par le CRTC	Autres passifs courants et non courants	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisés selon les taux d'intérêt observables sur le marché	**341**	**342**	350	350
Obligation au titre du compte de report imposée par le CRTC	Autres passifs courants et non courants	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisés selon les taux d'intérêt observables sur le marché	**222**	**240**	264	283
Débentures, contrats de location-financement et autres dettes	Dette à court terme et dette à long terme	Prix de marché des titres d'emprunt ou valeur actualisée des flux de trésorerie futurs actualisés selon les taux d'intérêt observables sur le marché	**16 847**	**19 191**	17 019	18 714

NOTE 12 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les montants suivants liés aux paiements fondés sur des actions sont compris dans les comptes consolidés de résultat à titre de coûts d'exploitation.

	TRIMESTRES		SEMESTRES	
POUR LES PÉRIODES CLOSES LES 30 JUIN	2014	2013	2014	2013
Régimes d'épargne des employés (REE)	**(8)**	(8)	**(15)**	(17)
Unités d'actions restreintes (UAR)	**(12)**	(12)	**(26)**	(24)
Régimes d'actions différées – Bell Aliant	**(3)**	(2)	**(5)**	(5)
Autres [1]	**(2)**	(2)	**(5)**	(5)
Total des paiements fondés sur des actions	**(25)**	(24)	**(51)**	(51)

(1) *Ces données comprennent les unités d'actions différées (UAD) et les options sur actions.*

Les tableaux suivants présentent la variation des cotisations aux REE, et du nombre d'UAR, d'UAD et d'options sur actions pour le semestre clos le 30 juin 2014.

REE

	COTISATIONS AUX REE
Cotisations dont les droits n'étaient pas acquis au 1er janvier 2014	**1 230 265**
Cotisations	**315 032**
Dividendes crédités	**30 475**
Droits acquis	**(333 290)**
Objet d'une renonciation	**(69 671)**
Cotisations dont les droits n'étaient pas acquis au 30 juin 2014	**1 172 811**

UAR

	NOMBRE D'UAR
En circulation au 1er janvier 2014	**3 733 830**
Attribuées	**1 051 389**
Dividendes crédités	**91 952**
Réglées	**(1 245 550)**
Objet d'une renonciation	**(62 614)**
En circulation au 30 juin 2014	**3 569 007**

UAD

	NOMBRE D'UAD
En circulation au 1er janvier 2014	**3 625 053**
Émises	**531 980**
Dividendes crédités	**97 797**
Réglées	**(216 185)**
En circulation au 30 juin 2014	**4 038 645**

OPTIONS SUR ACTIONS

	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ ($)
En cours au 1er janvier 2014	7 870 231	40
Attribuées	2 900 040	48
Exercées [1]	(1 161 586)	36
Objet d'une renonciation	(113 581)	43
En cours au 30 juin 2014	9 495 104	43
Exerçables au 30 juin 2014	1 076 020	36

(1) *Le prix d'exercice moyen pondéré par action pour les options exercées au cours du semestre clos le 30 juin 2014 était de 48 $.*

HYPOTHÈSES UTILISÉES DANS LE MODÈLE D'ÉVALUATION DES OPTIONS SUR ACTIONS

La juste valeur des options attribuées a été déterminée au moyen d'une variation du modèle binomial d'évaluation des options qui tient compte des facteurs spécifiques des régimes d'intéressement fondé sur des actions, comme la période d'acquisition des droits. Le tableau suivant présente les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation.

	2014
Juste valeur moyenne pondérée par option attribuée (en dollars)	2,37 $
Prix moyen pondéré de l'action (en dollars)	48 $
Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)	48 $
Rendement de l'action	5,2 %
Volatilité attendue	15 %
Taux d'intérêt sans risque	1,5 %
Durée attendue (en années)	4,5

La volatilité attendue est fondée sur la volatilité historique du cours de l'action de BCE. Le taux d'intérêt sans risque utilisé correspond au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date d'attribution avec une durée égale à la durée attendue des options.

NOTE 13 PRIVATISATION DE BELL ALIANT

Le 23 juillet 2014, BCE a annoncé qu'elle offrirait d'acquérir la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Bell Aliant qu'elle ne détient pas déjà (privatisation) au moyen d'une offre publique d'achat des actions ordinaires (offre relative aux actions ordinaires). Bell Aliant, une entreprise déjà contrôlée par BCE, est un fournisseur de services de communications régionaux. L'on s'attend à ce que la privatisation simplifie la structure de l'entreprise de BCE et permette d'améliorer l'efficacité de l'exploitation et des dépenses d'investissement tout en soutenant la stratégie d'investissement de BCE dans la large bande ainsi que l'objectif de l'entreprise en matière de croissance des dividendes.

BCE a l'intention d'acquérir la totalité des 127,5 millions (nombre approximatif) d'actions ordinaires émises et en circulation détenues par des actionnaires minoritaires publics de Bell Aliant, pour une contrepartie totale d'environ 3,95 milliards $.

L'offre relative aux actions ordinaires devrait être lancée à la mi-août et expirer durant la seconde moitié de septembre. Dans le cadre de l'opération, le dividende trimestriel régulier qui aurait été payable aux porteurs d'actions ordinaires de Bell Aliant le 6 octobre 2014 ne sera pas déclaré par Bell Aliant. En outre, les actionnaires minoritaires publics de Bell Aliant qui reçoivent des actions ordinaires de BCE dans le cadre de l'offre relative aux actions ordinaires ne recevront pas le dividende du troisième trimestre de BCE déclaré le 7 août 2014 et payable le 15 octobre 2014 à l'égard de ces actions. BCE prévoit que la privatisation sera achevée d'ici le 30 novembre 2014, sous réserve du respect de certaines conditions définies dans la convention de soutien datée du 23 juillet 2014 et conclue par BCE, Bell Aliant et Bell Aliant Actions privilégiées Inc.; une copie de cette convention a été déposée dans les documents de Bell Aliant sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Le 5 août 2014, l'autorisation prévue par la Loi sur la concurrence a été obtenue. Par conséquent, sous réserve des conditions d'admission à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York, toutes les conditions réglementaires ont été satisfaites pour permettre de réaliser la privatisation.

Comme BCE consolide déjà les résultats financiers de Bell Aliant, la privatisation sera comptabilisée comme une transaction portant sur les capitaux propres.

Ce document a été déposé par BCE Inc. auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. On peut également le trouver sur le site Web de BCE Inc., au **bce.ca**, sur SEDAR, au sedar.com, et sur EDGAR, au sec.gov, ou se le procurer auprès de :

Relations avec les investisseurs
Édifice A, 8e étage
1, carrefour Alexander-Graham-Bell
Verdun (Québec) H3E 3B3
courriel : relations.investisseurs@bce.ca
tél. : 1-800-339-6353
téléc. : 514-786-3970
BCE.ca

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires du présent document, contactez les Relations avec les investisseurs.

For an English copy of this document, please contact Investor Relations.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions (RRD), le virement automatique des dividendes, l'élimination des envois multiples ou l'envoi de rapports trimestriels, veuillez communiquer avec :

Société canadienne de transfert d'actions inc.
320 Bay Street, 3rd floor
Toronto, Ontario M5H 4A6
tél. : 416-360-7725 ou 1-800-561-0934
téléc. : 416-643-5501 ou 1-888-249-6189
courriel : bce@canstockta.com

POSITION
MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C000000

IMPRIMÉ AU CANADA / 14-08 BCE-2F

BCE.ca